

Bulletin du Conseil communal

N° 17



Lausanne

Séance du 31 mars 2015 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 31 mars 2015

17^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 31 mars 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire

Ordre du jour	899
Première partie	906
Communications	
Ouverture de la séance	906
Rencontre conviviale du 3 juin 2015 auprès du Service de protection et sauvetage (SPSL).....	906
Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2014/81 et 2014/74.....	907
Commission permanente des finances. Organisation du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Modification.....	908
Question écrite N ^o 33 de M. Romain Felli « Rendements de la Caisse de pensions, franc fort et bulle de carbone » déposée le 17 février 2015. Réponse de la Municipalité.....	908
Question N ^o 35 de M ^{me} Elisabeth Müller déposée le 3 mars 2015 : « Quel coût pour le barreau Vigie-Gonin ? » Réponse de la Municipalité	910
Réponses de la Municipalité aux résolutions du Conseil communal suite à l'interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts : « Tram ? métro ? ouest ? est ? nord ? : quelle boussole pour le Conseil communal ? » et l'interpellation de M. Alain Hubler : « Un tram, deux trams, une tour, ne jouons pas au bonneteau avec les Axes forts ».....	912
Production de biocombustible pour le chauffage à distance : ouverture d'un compte d'attente.....	915
Communications – Dépôts	
Interpellation de M ^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétons-pendulaires à la place de la gare ».....	917
Interpellation urgente de M. David Payot et consorts : « La Poste Suisse : moins d'offices, plus de bénéfices »	917
Questions orales	917
Transformation du collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places	
Préavis N ^o 2014/81 du 27 novembre 2014.....	922
Rapport.....	933
Discussion	933
Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'ouvrage	
Préavis N ^o 2014/74 du 6 novembre 2014.....	936
Rapport.....	947
Discussion	950

Postulat de M. Gilles Meystre : « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! »

Rapport.....	951
Discussion	953

Réponse au postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud - Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires

Rapport-préavis N° 2014/39 du 10 juillet 2014.....	954
Rapport.....	957
Discussion	960

Projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Projet de modification du Règlement du Conseil communal : compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale »

Rapport.....	960
Discussion	963

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! »

Rapport.....	965
Discussion	967

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R42. Postulat de M. Gilles Meystre : « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (FIPAV, AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- R45. Rapport-préavis N° 2014/39 : Réponse au postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud–Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (TRX, SiL). OLIVIER FALLER.
- R47. Projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Projet de modification du Règlement du Conseil communal : compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale ». (AGC, LSP). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R48. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! » (EJCS, LSP). BENOIT GAILLARD.
- R49. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne ». (TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R53. Postulat de M^{me} Anna Zürcher : « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R56. Préavis N° 2014/61 : Plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N^{os} 5449, 5450, 5451, 7477, 5453 et la limite ouest des parcelles N^{os} 5612 et 1352. Abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986. Abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986. (TRX). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R60. Pétition de M^{me} Florence Borel et consorts (34 sign.) : « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch ». (EJCS, TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- R61. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- R62. Rapport-préavis N° 2014/40 : Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R63. Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité sociale et l'identité des quartiers ». (TRX). MAURICE CALAME.
- R66. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques ». (AGC, TRX, FIPAV, SiL, SIPP). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

- R67. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » (SIPP, LSP, EJCS, FIPAV, AGC). ELIANE AUBERT.
- R72. Préavis N° 2014/81 : Transformation du collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places. (EJCS, TRX, LSP). MARIA VELASCO.
- R73. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace ». (TRX, LSP). JOHANN DUPUIS.
- R74. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne ». (FIPAV). THERESE DE MEURON.
- R75. Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après ». (LSP). PIERRE OBERSON.
- R76. Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (AGC). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- R77. Préavis N° 2014/74 : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'ouvrage. (AGC, LSP, TRX). ALAIN HUBLER.
- R79. Rapport-préavis N° 2014/80 : Réponse au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ». (TRX). LAURENT REBEAUD.
- R81. Motion de M. Hadrien Buclin : « Un 'reçu' pour limiter les contrôles policiers au faciès ». (LSP). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R82. Rapport-préavis N° 2014/35 : Réponse de la Municipalité au postulat Évelyne Knecht « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). MYRELE KNECHT.
- R83. Postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre Internet à la source ». (SiL, AGC). GILLES MEYSTRE.
- R84. Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R85. Préavis N° 2014/58 : Aliénation des parcelles 102, 107 ainsi que de la parcelle 399 nouvellement créée, suite à la division de la parcelle 107 en deux bien-fonds distincts, sises au lieu-dit « Vers chez les Rod » sur la commune de Ropraz. (LSP). ANDRE GEBHARDT.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVE

- INI37. Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à proposer des économies à la Municipalité. (16^e/17.3.15). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT29. Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sécurisons les zones 30 ». (3^e/23.9.14) [TRX/15.1.15]. DISCUSSION.
- INT30. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Le gaz sous pression ? » (6^e/11.11.14) [SiL/22.1.15]. DISCUSSION.
- INT31. Interpellation de M. Johan Pain : « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité ». (6^e/11.11.14) [TRX, LSP/15.1.15]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Johan Pain : « Amélioration de la circulation des transports publics entre Ouchy et la Maladière ». (9^e/9.12.14) [TRX, AGC/22.1.15]. DISCUSSION.

- INT37. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » (14^e/6.5.14) [FIPAV/19.2.15]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. David Payot : « Lausanne hors zone TISA ? » (11^e/20.1.15) [AGC/19.2.15]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Autorisation de prolonger l'ouverture des clubs au-delà de l'heure de police : des décisions arbitraires ? » (5^e/28.10.14) [SIPP/5.3.15]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Mesures d'éloignement : quelle application, quel bilan ? » (9^e/9.12.14) [LSP, EJCS/5.3.15]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Comment la Ville de Lausanne défend-elle ses intérêts auprès de la Berne fédérale ? » (14^e/17.2.15) [AGC/12.3.15]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 21.4 (18 h et 20 h 30), 28.4 (18 h et 20 h 30) et 5.5 (18 h et 20 h 30), 19.5 (18 h et 20 h 30), 2.6 (18 h et 20 h 30), 16.6 (18 h et 20 h 30) et 17.6 (19 h 30), 30.6 (18 h et 20 h 30), 25.8 (de 18 h à 20 h), 8.9 (18 h et 20 h 30), 22.9 (18 h et 20 h 30), 6.10 (18 h et 20 h 30), 27.10 (18 h et 20 h 30), 10.11 (18 h et 20 h 30), 24.11 (18 h et 20 h 30), 8.12 (18 h et 20 h 30) et 9.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.6.14 Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/43 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières ». Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ». (TRX). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 28.10.14 Rapport-préavis N° 2014/53 : Interventions municipales en faveur de l'économie locale. Réponse à quatre initiatives (Fabrice Ghelfi ; Élisabeth Müller ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Julien Sansonnens) et une pétition (Conseil des jeunes). (AGC). ALAIN HUBLER.
- 28.10.14 Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (TRX, LSP). YVAN SALZMANN.
- 28.10.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (GILLES MEYSTRE).

- 28.10.14 Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique ». (LSP). ROLAND PHILIPPOZ.
- 11.11.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! » (LSP). DENIS CORBOZ.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/67 : Métamorphose. Dissolution du groupe consultatif et de suivi du projet Métamorphose (GCAS) et création d'un groupe de concertation. (SiL, TRX). DAVID PAYOT.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD, VICE-PRESIDENT).
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/72 : Intentions municipales en matière de politique régionale. Réponse à deux motions (Fabrice Ghelfi ; Axel Marion). (AGC, TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY, PRESIDENTE).
- 9.12.14 Postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/75 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP). DENIS CORBOZ
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/76 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc. Modification de la zone de restructuration ». Réponse à la pétition de M. Dominique Gabella « Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc–Montblesson–Chalet-à-Gobet) ». (TRX). ANDRE GEBHARDT.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/77 : Réponse au postulat de M. Julien Sansonnens « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 20.1.15 Pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement ». (TRX, LSP). THERESE DE MEURON.
- 17.2.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques ». Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 17.2.15 Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges. (AGC). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2014/82 : Développement du réseau TL. Réponse à quatre initiatives (Yves-André Cavin ; Évelyne Knecht ; Élisabeth Müller ; Denis Corboz) et deux pétitions (Jean-Pierre Marti ; Marie Morier-Genoud). (AGC). GIAMPIERO TREZZINI.

- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2014/83 : Politique de sécurité publique. Réponses à neuf initiatives (Fabrice Ghelfi ; Natacha Litzistorf Spina ; Pierre Oberson ; Jean-Luc Laurent ; Mathieu Blanc ; Rebecca Ruiz ; Nkiko Nsengimana) et cinq pétitions (habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon ; habitants et usagers du quartier de St-Roch ; Éric Oberti ; UDC section Lausanne ; Andreia Barata). (LSP, AGC, SIPP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). BENOIT GAILLARD.
- 17.2.15 Préavis N° 2014/84 : Chemin du Chasseron 6. Levée de la servitude « Genre et hauteur des constructions ID 007-2000/001332 » grevant la parcelle 1012 du chemin du Chasseron 6 en faveur des parcelles 16 et 17 du chemin de la Vallombreuse 10, propriétés de la Commune de Lausanne. (LSP). FABRICE MOSCHENI.
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions ». Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel ». Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut ». Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC). Rapport-préavis N° 2015/1 : Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses à onze initiatives (Grégoire Junod ; Gilles Meystre ; Claire Attinger ; Françoise Longchamp ; Évelyne Knecht ; Rebecca Ruiz ; Myriam Tétaz ; Philippe Clivaz ; Pierre-Antoine Hildbrand), deux interpellations (Françoise Longchamp ; Yves Adam) et une pétition (POP Jeunesses populistes). (AGC, EJCS). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/2 : Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/3 : La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne. Réponse au postulat de M. Axel Marion. (EJCS). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/4 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). ANDRE MACH.
- 17.2.15 Préavis N° 2015/5 : Centre sportif de Praz-Séchaud. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Remplacement de l'éclairage. (SIPP). PHILIPPE MIVELAZ.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre b LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? ». (TRX, SiL, FIPAV, LSP). DANIEL DUBAS.
- 17.2.15 Préavis N° 2015/7 : Modification du règlement de la taxe de séjour. (AGC). GILLES MEYSTRE.
- 17.2.15 Préavis N° 2015/9 : Fondation Pro Habitat Lausanne. Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis au chemin de Montelly 34 à 44. Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (LSP). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 17.2.15 Motion de M^{me} Natacha Litzistorf : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town ». (AGC, FIPAV). PHILIPP STAUBER.

- 17.2.15 Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois ». (FIPAV). VALÉRY BEAUD.
- 3.3.15 Préavis N° 2015/10 : Tour de Sauvabelin. Travaux d'entretien et amélioration de la structure. (FIPAV, TRX). THANH-MY TRAN-NHU.
- 3.3.15 Préavis N° 2015/11 : Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police. (LSP). DAVID PAYOT.
- 17.3.15 Préavis N° 2015/12 : Augmentation de CHF 32'500'000.– du capital-actions de la SILL – Société Immobilière Lausannoise pour le Logement SA. (LSP). LAURENT REBEAUD.
- 17.3.15 Préavis N° 2015/13 : Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM). Modifications concernant les horaires de ventes et de livraisons d'alcool. (SIPP). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 31.3.15 Postulat de M. Yves Ferrari : « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). JEAN MEYLAN.
- 31.3.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche. » (LSP). ALBERT GRAF.
- 31.3.15 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LSP, EJCS, TRX, FIPAV). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 31.3.15 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.-C. publics ». (TRX). MARIA VELASCO.
- 31.3.15 Préavis N° 2015/14 : Projet de construction de 2 bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 70 logements subventionnés, une résidence hôtelière pour étudiants de 90 chambres, des locaux d'activités et un parking souterrain de 39 places, sis avenue de Sévelin 10, 12, 14a, 14b et 16. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant 4424 m² de la parcelle N° 885, en faveur d'une propriété par étages constituée de deux lots appartenant à la Coopérative Le Logement Idéal (LI) et à la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL). Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Coopérative Le Logement Idéal. (LSP, EJCS). ALAIN HUBLER.
- 31.3.15 Préavis N° 2015/15 : Métamorphose. Plaines-du-Loup. Demande de crédit pour les études des plans partiels d'affectation (PPA) 2,3 et 4. (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- 31.3.15 Préavis N° 2015/16 : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « Chalet-à-Matthey » concernant le terrain compris entre la route du Jorat et les parcelles N^{os} 15131 et 15642. Abrogation partielle du plan d'extension N° 603 du 28 novembre 1980. (TRX). JEAN-LUC CHOLLET.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Quelles mesures après le refus de la tour de Beaulieu ? » (14^e/6.5.14) [AGC, TRX, FIPAV, LSP]. DISCUSSION.
- 9.12.14 Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Parcelles CFF à Lausanne : une valorisation maximale ? » (9^e/9.12.14) [LSP, TRX]. DISCUSSION.
- 9.12.14 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? » (9^e/9.12.14) [SIPP]. DISCUSSION.

- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « AFJD – Association pour la formation des jeunes danseurs : culture ou formation ? » (11^e/20.1.15) [AGC]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Un pas en avant, deux pas en arrière ; le besoin de sécurité concerne également la police lausannoise ». (11^e/20.1.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M^{me} Myrèle Knecht : « La Fondation City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu’il se pose actuellement ? » (11^e/20.1.15) [AGC, LSP]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d’un plan B pour le grand stade d’athlétisme ? » (11^e/20.1.15) [SIPP, TRX]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j’en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! » (14^e/17.2.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron sur la réorganisation du Service des assurances sociales (SAS). (14^e/17.2.15) [SIPP]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) (SIPP, LSP). DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon ». (14^e/17.2.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d’un carré musulman oui mais ? » (14^e/17.2.15) [SIPP]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « ‘Libérer l’espace public’ lausannois de la pollution visuelle de l’affichage publicitaire ». (14^e/17.2.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Comment va la maison de paille ? » (14^e/17.2.15) [FIPAV, TRX]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L’Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? » (15^e/3.3.15) [LSP, AGC]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Le dégel de la géothermie à Lavey ? » (15^e/3.3.15) [SiL]. DISCUSSION.
- 17.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « De l’énergie pour la biométhanisation lausannoise ». (16^e/17.3.15). DISCUSSION.
- 17.3.15 Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « Un chèque de CHF 20 millions avant juin 2015 : sauvetage ou naufrage annoncé du théâtre de Beaulieu ? » (16^e/17.3.15). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Caroline Alvarez Henry, Laurianne Bovet, Matthieu Carrel, Romain Felli, Yves Ferrari, Anne-Lise Ichters, Sébastien Kessler, André Mach, Janine Resplendino, Francisco Ruiz Vazquez, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild.

Membres présents	87
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Comme c'est bientôt Pâques, je me suis permis de vous offrir un petit lapin en chocolat. Vous le trouvez à votre place. Il y en a un pour chacun. (*Applaudissements.*) Pâques, c'est des lapins en chocolat, mais ce n'est pas que cela.

J'ouvre la séance avec une petite phrase, comme d'habitude : « En vérité, le chemin importe peu. La volonté d'arriver suffit à tout. » C'est une citation d'Albert Camus dans *Le Mythe de Sisyphe*.

Communication

Rencontre conviviale du 3 juin 2015 auprès du Service de protection et sauvetage (SPSL)

Lausanne, le 17 mars 2015

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le président souhaite partager un moment de convivialité hors les murs, tout en discutant, un temps, de la thématique de la protection de la population. A cette fin, il vous convie à le rejoindre le 3 juin 2015 pour le programme suivant :

- Dès 17 h 45 : accueil sur le site de la Vigie (caserne des sapeurs-pompiers) ;
- 18 h 15 : présentation du SPSL : structure et organisation, défis futurs ;
- 18 h 45 : démonstration (par les sapeurs-pompiers, les ambulanciers et la protection civile) ;
- 19h 30 : verrée, apéritif dînatoire, durant lequel le musée des sapeurs-pompiers, la caserne et divers moyens d'intervention présents sur site pourront être visités librement.

Le président serait honoré de la présence de des membres du Conseil à tout ou partie de la soirée.

Afin de pouvoir estimer le nombre de personnes présentes, nous vous prions de bien vouloir compléter le sondage doodle ci-après <http://doodle.com/fgfr24b77hrh4y6> d'ici au 30 avril pour indiquer si vous participez :

- a) A la visite et à la présentation ;
- b) A l'apéritif et à la soirée.

Nous vous remercions par avance de votre réponse, et vous adressons, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos plus cordiales salutations.

Conseil communal de Lausanne :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2014/81 et 2014/74

Lausanne, le 9 mars 2015

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal du 31 mars 2015.

R.72 Préavis N° 2014/81 : Transformation du collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places.

Motif : Le quartier d'habitation des Fiches va assez rapidement se développer, les constructions sont en cours. Les travaux pour la transformation de l'école en garderie devraient prendre environ 15 mois. L'urgence est demandée pour deux raisons : garantir une ouverture en 2016 ; le compte d'attente étant épuisé, les travaux de soumission sont actuellement stoppés en attente du crédit de construction.

R.77 Préavis N° 2014/74 : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'ouvrage.

Motif : Une demande d'urgence du vote du crédit d'ouvrage est sollicitée au vu du calendrier établi des travaux, prévoyant notamment la réfection de la toiture du bâtiment durant l'automne 2015 encore, ceci dans le but de ne pas garder le musée fermé au-delà de la fin de l'année 2016. Parallèlement, l'ouverture du chantier étant prévue courant juillet 2015, les premiers travaux de démontage et de déménagement des collections doivent être effectués au préalable. Ces travaux faisant partie du préavis, il est impératif qu'ils soient donc adjugés dès que possible, de manière à pouvoir procéder à des engagements auprès des entreprises concernées avant le début des travaux. Enfin, le MHL, s'agissant de son programme d'expositions et de la fermeture temporaire, doit pouvoir planifier et communiquer au plus vite le calendrier, le but étant de rouvrir les portes du musée en 2017, à temps pour préparer et célébrer dignement le centième anniversaire de l'institution en 2018.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Commission permanente des finances
Organisation du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
Modification

Lausanne, le 10 mars 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 26 janvier 2015, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit :

Président :	M. Georges-André Clerc, UDC
1 ^{er} vice-président :	M. Pierre-Yves Oppikofer, La Gauche
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Sylvianne Bergmann, Les Verts
Secrétaire :	M. Emmanuel Bourquin
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M ^{me} Anne-Françoise Decollogny, socialiste M. Valentin Christe, UDC
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	M ^{me} Françoise Longchamp, libérale-radical M. Benoît Gaillard, socialiste
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Giampiero Trezzini, Les Verts
TRAVAUX	M. Claude Bonnard, Les Verts M. André Mach, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M. Philippe Clivaz, socialiste M. David Payot, La Gauche
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M ^{me} Sylvianne Bergmann, Les Verts M. Pierre-Yves Oppikofer, La Gauche
SERVICES INDUSTRIELS	M. Pierre-Antoine Hildbrand, libéral-radical M. Philippe Mivelaz, socialiste

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Jean-François Cachin, Philippe Mivelaz et Giampiero Trezzini.

Conseil communal de Lausanne :

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Question écrite N° 33 de M. Romain Felli « Rendements de la Caisse de pensions, franc fort et bulle de carbone » déposée le 17 février 2015
Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 16 mars 2015

Monsieur Felli regroupe dans cette question écrite deux sujets différents, mais qui touchent tous deux aux rendements de la caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL). Il pose trois questions à la Municipalité.

Rappel de la question

Si les objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre devaient effectivement être tenus, il faudrait pour cela renoncer à l'exploitation des réserves actuelles d'énergies fossiles (pétrole, charbon, etc.). Dès lors, de nombreuses caisses de pensions dans le monde, secondées par des sociétés de conseil en investissement, s'inquiètent d'une possible « bulle de carbone » (Carbon Bubble) qui serait due à la dépréciation des actifs engagés dans les entreprises actives dans ce secteur des énergies fossiles, ou dans d'autres secteurs très exposés à une explosion de cette dite « bulle de carbone ». Elles conseillent d'opérer un désinvestissement de ce secteur (voir par exemple NZZ, « CO2-Blase » rückt stärker in den Anlegerfokus, 07/02/2015, p. 32).

Par ailleurs, la récente décision de la Banque nationale suisse de renoncer à défendre un taux plancher pour le franc suisse a des répercussions sur les actifs détenus par les caisses de pensions et donc sur leurs rendements.

Réponse de la Municipalité

- 1) *La CPCL détient-elle directement, ou à travers de fonds de placement, des actifs dans le secteur des énergies fossiles, et si oui, de quelle ampleur sont ces placements ?*

La gestion des placements mobiliers de la CPCL s'effectue au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds institutionnel » créé et géré par le mandataire mobilier Retraites Populaires. L'allocation en matières premières de la CPCL est de 1.0 % au 28.02.2015, soit CHF 19 millions. La part des « énergies fossiles » (au sens large) du compartiment matières premières de « RP-Fonds institutionnel » était de 24.5 % au 28.02.2015, soit 0.24 % de l'allocation globale de la Caisse. A titre de comparaison, la part des « énergies fossiles » dans l'indice de référence était de 32.0 % à la même date.

La CPCL a décidé d'investir une partie de sa fortune en matières premières, car elles offrent une protection contre l'inflation, une diversification du risque et un potentiel d'appréciation du capital sur le long-terme.

- 2) *La CPCL prend-t-elle en compte le problème de la « bulle carbone » dans sa politique de placement ?*

La construction de portefeuille mise en place dans le compartiment de « RP-Fonds institutionnel » met l'accent sur la récolte des primes de risque offertes dans le marché et tend à ne pas prendre de vue actives en sur ou sous-pondérant l'un ou l'autre des différents secteurs. Les « énergies fossiles » étant l'une des principales composantes des indices de référence de la classe d'actifs, elles font partie intégrante d'un investissement en matières premières. Cependant, en raison d'une construction de portefeuille cherchant à diversifier sa composition, la part dévolue à ces énergies est inférieure à celle des indices. Cette approche est possible dans le cadre d'un véhicule de placement partagé entre diverses institutions de prévoyance, ce qui permet une plus large diversification.

- 3) *Quels impacts la décision de la BNS a-t-elle sur les actifs détenus par la CPCL, et subsidiairement, sur son rendement ?*

La performance globale 2015 estimée de la CPCL au 28 février est de +0.10 %. Une grande partie des pertes non réalisées constatées au plus fort de la baisse ont été effacées par la reprise du marché des actions suisses et des monnaies. A noter également que la performance estimée pour l'année 2014 est de +6.2 %, qui vient s'ajouter à une performance de +7.2 % (2013) et de +6.8 % (2012). Ces performances supérieures aux attentes ont permis de renforcer les réserves et d'améliorer le degré de couverture.

Ce changement de politique monétaire n'impacte pas les prestations de prévoyance. Aucune perte n'est effective à ce jour : c'est la Caisse, grâce à ses réserves, qui absorberait ces mouvements s'ils devenaient négatifs.

Le nouveau contexte de taux bas voire négatif, crée cependant de nouveaux défis pour les caisses de pensions. A court terme, il s'agit de trouver des solutions pour éviter que la liquidité (nécessaire au fonctionnement de la Caisse) ne soit grevée d'intérêts négatifs. A moyen terme, la faiblesse historique des taux rend plus difficile la réalisation des objectifs de rendement.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Question N° 35 de M^{me} Elisabeth Müller déposée le 3 mars 2015 : « Quel coût pour le barreau Vigie-Gonin ? »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 23 mars 2015

Rappel

Le projet de tram Renens-Gare - Lausanne-Flon et de BHNS Prélaz-les-Roses - St-François comprend, comme mesure d'accompagnement, la construction d'un viaduc dans le cordon des Côtes-de-Montbenon.

Je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes.

- 1) *A combien sont estimés les frais liés à cette mesure, plus particulièrement les frais :*
 - *de la construction du viaduc lui-même ;*
 - *des adaptations de voirie de part et d'autre du viaduc ;*
 - *du défrichement ;*
 - *du reboisement (sur et hors site) ;*
 - *des mesures antibruit dans le voisinage du viaduc.*
- 2) *Comment ces frais seront-ils répartis entre la Confédération, le Canton de Vaud et la Commune de Lausanne ?*

Préambule

Le tramway et les mesures d'accompagnement nécessaires à sa réalisation font partie du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour lequel la Confédération participe au financement à hauteur de 40% (montant plafonné sur la base du devis d'avant-projet sommaire soumis au PALM 2007A et indexé selon le cours de 2005). Le solde des travaux nécessaires à la réalisation du tramway est à la charge de l'Etat de Vaud. La Ville de Lausanne sera cependant amenée à contribuer pour toutes les interventions qui ne sont pas nécessaires au projet (requalification de certains segments de rue, développement des réseaux, etc.), ainsi que pour les parts amorties de ses installations qui seront impactées par les différents chantiers.

Réponse de la Municipalité

Sur la base de ces quelques lignes, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *A combien sont estimés les frais liés à cette mesure, plus précisément, les frais*

a) de la construction du viaduc lui-même

Le devis pour cet ouvrage, qui comprend également les mesures de soutènement provisoires nécessaires à sa réalisation, ainsi que la dépollution du site, s'élève à CHF 9'600'000.-.

b) des adaptations de voirie de part et d'autre du viaduc

Les coûts des aménagements de la voirie (chaussée et adaptation des réseaux multi-fluides) sont devisés à CHF 1'700'000.-.

c) du défrichement

Une estimation globale a été faite sur l'ensemble des opérations liées aux aspects forestiers, soit pour un montant global de CHF 1'300'000.-.

d) du reboisement sur et hors site

Ces coûts sont compris dans ceux indiqués au point c) ci-dessus.

e) des mesures antibruit dans le voisinage du viaduc

La mise en œuvre d'un revêtement de type phono-absorbant sur l'ouvrage, ainsi que la paroi antibruit, font partie du concept de base. Par conséquent, cette mesure est déjà comptabilisée dans le coût de l'ouvrage. La part imputable aux mesures antibruit est d'environ CHF 250'000.-.

Au total, le coût de l'ensemble des travaux liés à la réalisation de la rampe Vigie-Gonin se monte à quelque CHF 12'650'000.-.

Question 2 : *Comment ces frais seront-ils répartis entre la Confédération, le Canton de Vaud et la Commune de Lausanne ?*

Le montant de la participation de la Confédération est plafonné à un peu plus de CHF 80 millions (montant indexé), sur l'ensemble du projet du tramway. Ainsi, la part de la subvention attribuable à cette partie d'ouvrage est évaluée à un peu plus de CHF 3'000'000.-.

La Ville de Lausanne ne finance que la part amortie de la sous-station électrique qu'elle est obligée de déplacer, ainsi que les éventuelles extensions des divers réseaux multi-fluides. Ces travaux sont devisés à un montant total de CHF 350'000.-. Le solde des travaux à charge du Canton de Vaud est par conséquent de CHF 9'250'000.-.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Réponses de la Municipalité aux résolutions du Conseil communal suite à l'interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts : « Tram ? métro ? ouest ? est ? nord ? : quelle boussole pour le Conseil communal ? » et l'interpellation de M. Alain Hubler : « Un tram, deux trams, une tour, ne jouons pas au bonneteau avec les Axes forts »

Lausanne, le 24 mars 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 12 décembre 2007, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Roland Rapaz et consorts « Tram ? métro ? ouest ? est ? nord ? quelle boussole pour le Conseil communal ? », le Conseil communal a adopté la résolution ci-après :

Résolution 1 de M. Alain Hubler

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :

a) informe régulièrement le Conseil communal de l'avancement du dossier « axes forts de transports publics ;

b) prenne en compte les intérêts de toute l'agglomération dans ce dossier ;

c) privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville. »

Lors de sa séance du 11 novembre 2008, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler « Un tram, deux trams, une tour : ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts » le Conseil communal a adopté la résolution ci-après :

Résolution 2 de M. Alain Hubler

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse systématiquement part à toutes les instances, et notamment à la délégation politique, concernées par le PALM de la préférence actuelle de la majorité du Conseil communal de Lausanne pour la variante en surface passant par Saint-Martin / Tunnel/Borde de la deuxième étape des Axes forts »

La présente communication a pour but de répondre aux vœux du Conseil communal et de l'informer des démarches entreprises depuis le vote desdites résolutions.

Réponse de la Municipalité à la résolution 1 de M. Alain Hubler :

En 2007, date de l'interpellation, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) devait déposer son premier projet, en vue d'obtenir un cofinancement de la Confédération. Les délais imposés par la Confédération ont imposé un rythme de travail très soutenu pour le dépôt d'un premier projet. Il n'a alors pas été possible d'informer régulièrement les conseils communaux de l'avancement des projets et des différentes options envisagées, d'où le dépôt d'une interpellation et la résolution traitée ici. Depuis, le contexte a évolué et permet de répondre sereinement aux différents souhaits du Conseil communal.

a) *Informé régulièrement le Conseil communal de l'avancement du dossier Axes forts de transports publics* : à l'échelle de l'agglomération, la Conférence d'agglomération rassemble une fois par année l'ensemble des membres des Conseils communaux des communes de l'agglomération pour faire un point de situation sur l'avancement des projets. La dernière séance a eu lieu le 8 octobre 2014 à Beaulieu. Les schémas directeurs organisent régulièrement des manifestations publiques où ils présentent les différentes réalisations prévues sur leur territoire.

Dans le cadre du Conseil communal de Lausanne, la Commission permanente de politique régionale, créée en 2008, examine toutes les propositions de la Municipalité au Conseil ayant une portée régionale. Elle se tient informée de l'état de la politique menée par la Municipalité en matière régionale et rapporte annuellement au Conseil

sur cette question. Elle est régulièrement informée de l'avancement des projets à l'échelle régionale.

- b) *Prendre en compte des intérêts de toute l'agglomération dans ce dossier* : depuis 2007 de nombreuses avancées ont été réalisées. Les processus de mise en œuvre à l'échelon communal et intercommunal ont progressé, en capitalisant les méthodes innovantes mises en place pour débloquer des situations et fédérer les acteurs. Les modes de coopération horizontale (entre domaines sectoriels) et verticale (entre structures d'échelles différents) se sont approfondis, évoluant vers une intégration toujours plus forte des enjeux d'agglomération dans les différents volets de l'action publique.
- c) *Privilégier des solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville* : le PALM dont le concept et les méthodes ont été intégrés et généralisés dans le Plan directeur cantonal définit dans son orientation 5 une vision de la mobilité qui favorise les modes de transport durables en lien avec l'urbanisation.

Le volet mobilité du Plan directeur communal (PDCoM) s'inscrit dans les objectifs du PALM. Le PDCoM 2015-2030 donne la priorité aux piétons, aux vélos et aux transports publics dans le centre-ville, et limite les nuisances dues au trafic motorisé. Il vise à maîtriser les flux pendulaires et à adapter la politique du stationnement.

En conclusion, la Municipalité se réjouit des progrès réalisés depuis les débuts du PALM sur l'information des membres du législatif, notamment via la Commission permanente de politique régionale et constate que les orientations déterminées à l'échelle de l'agglomération font dorénavant partie intégrante des politiques menées au niveau communal.

Réponse de la Municipalité à la résolution 2 de M. Alain Hubler :

En 2008, date de l'interpellation, la desserte nord faisait l'objet d'études de variantes dans le cadre du projet d'agglomération. Il s'agissait alors de déterminer le tracé et le mode de transport optimal pour relier la place de l'Europe à la Blécherette. Lors de la même séance, M. Giampiero Trezzini déposait une motion « Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et la rue de la Borde ». Le 25 novembre 2014, votre Conseil adoptait le rapport-préavis N° 2013/53 traitant cette motion. De larges extraits du rapport-préavis sont reproduits ci-après.

Dans un premier temps, deux variantes de desserte par tram ont été étudiées: la variante NI passant en surface par St-Martin, place du Tunnel, Borde, Caserne, Pontaise, Blécherette, et la variante N5, souterraine, passant par Beaulieu, Casernes, Pontaise, Blécherette. C'est de cette étape que date la résolution par laquelle le Conseil communal soutient la variante NI.

Dans un second temps, une variante supplémentaire a été élaborée avec une liaison par métro (m3) reliant la gare CFF, la place de l'Europe, Chauderon, Beaulieu et la Blécherette.

Les études ont montré que la variante N5 (tram par Beaulieu) devait être abandonnée, car son tracé était trop difficile et conduisant à des stations trop profondes, en raison de la limitation technologique de franchissement de pentes à 7 % d'un tram.

Une étude multicritères des variantes de tracé vers le nord a souligné une qualité de desserte nettement en faveur du m3 (vitesse, capacité de transport, soulagement du m2) par rapport à la variante NI (tram par la rue de la Borde). La Municipalité a présenté sa vision Axes forts nord au Conseil communal le 28 septembre 2010. Lors de cette séance, les tracés étudiés du métro et du tram, ainsi que les conséquences de ces variantes sur les plans de la politique des transports et de l'urbanisme ont été évoqués. C'est sur la base de ces études, que la Municipalité a soutenu la variante m3.

En juin 2012, le Conseil d'Etat s'est rallié à l'avis de la Municipalité de Lausanne en inscrivant le métro m3 dans les mesures A du PALM 2012, dont la réalisation est planifiée à l'horizon 2015-2018. Il convient de rappeler qu'un bus à haut niveau de service est envisagé en direction de Bellevaux par le même tracé que la variante NI du tram jusqu'en haut de la Borde.

La Confédération a intégré la première étape de la réalisation du m3 entre la gare et le Flon dans les projets cofinancés dans la prochaine étape du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, ce qui permettra un début de réalisation du projet avant 2018. Elle a bon espoir de voir la deuxième partie du tronçon Flon-Blécherette cofinancée lors de l'étape ultérieure pour un début de réalisation avant 2022. Le prolongement des axes forts est-ouest et en direction de Bellevaux sont prévus dans les prochaines étapes du projet d'agglomération.

Pour conclure, la Municipalité se réjouit d'avoir fédéré l'ensemble des partenaires autour du m3. La desserte du quartier de la Blécherette est urgente et ouvre des perspectives à terme sur un axe Blécherette-Cheseaux. Elle permettra d'accélérer la réalisation du projet Métamorphose et de faciliter la densification urbaine dans cette zone, tout en modernisant efficacement ses transports publics.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Annexe : brochure « Vision du réseau des Axes forts de transports publics urbains »





Les Axes forts, c'est quoi?

Les Axes forts constituent les mesures majeures du Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Il s'agit des nouvelles lignes structurantes du réseau de transports publics. Elles complètent celles déjà existantes que sont les métros m1, m2 et le LEB. Il est ainsi prévu de réaliser:

- Un tram, le t1, entre Lausanne-Flon et Villars-Ste-Croix, passant par la gare de Renens et Bussigny Desservant des quartiers denses habités et des zones appelées à se développer, il se construit en deux étapes: de Lausanne à Renens, puis de Renens à Villars-Ste-Croix
- Un métro, le m3, entre Duchy et la Blécherette. Cette nouvelle ligne reliera le futur quartier des Plaines-du-Loup et le stade de la Tuilière à la gare, mais contribuera aussi à augmenter la capacité du m2, sur son tronçon le plus chargé entre Grancy et Lausanne-Flon
- Des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), qui circulent principalement sur des voies en site propre et bénéficient de la priorité aux carrefours, entre Lutry et Crissier/Bussigny, Vail-Viert et Malley, Bellevaux et St-François. Ces lignes améliorent la capacité et la fiabilité des transports publics en direction de nombreux quartiers.

Quels sont les avantages des Axes forts?

- Les différents types d'Axes forts ont en commun d'offrir:
- de meilleures fréquences, une capacité plus importante et un temps de parcours conforme à l'horaire, les véhicules circulant en grande partie sur des voies réservées
 - un accès facilité, avec notamment des quais au niveau du plancher des véhicules
 - la prise en considération des piétons et des cyclistes avec des espaces dédiés aux mobilités douces.

Le tram, le métro et les bus à haut niveau de service accélèrent le transport, stimulent l'attractivité des zones qu'ils desservent et permettent ainsi d'améliorer la qualité de vie en ville. L'agglomération Lausanne-Morges accueille la moitié de la population vaudoise et 60% des emplois. Il est essentiel d'assurer l'accessibilité rapide et l'absence de congestion dans ce pôle économique, social et culturel vaudois.

Comment les lignes des Axes forts ont-elles été dessinées?

- Les lignes ont été définies en tenant compte de plusieurs critères:
- la demande et la saturation actuelles des lignes existantes, ainsi que le potentiel de croissance de la demande selon les projets de développement urbanistique en cours
 - la complémentarité avec les autres offres de transport public que sont les lignes CFV nationales et régionales, le LEB, les lignes de bus urbaines, le m1 et le m2
 - les conditions de circulation actuelles pour les lignes de bus, souvent prises dans la circulation ce qui les rend peu attractives face au trafic individuel.

Qui réalise les Axes forts?

Les Axes forts sont portés par le Canton, les communes concernées du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et les Schémas directeurs qui les regroupent. Leur efficacité a été reconnue par un soutien financier fédéral. Les II assurent la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'exploitation future du réseau.

Axes Forts
 ch du Clozel 15 - 1020 Renens
 tél +41 21 631 01 11
 www.lausanne-morges.ch/axes-forts
 info axes-forts@lcm

Vision du réseau des
Axes forts
 de transports publics urbains

De meilleures fréquences, des connexions efficaces, des déplacements plus rapides et une régularité du temps de parcours assurés. Moins d'embouteillages, un accès facile aux pôles d'emplois, d'activités et d'habitat; une contribution forte à l'attractivité de l'agglomération.

Avec un tram, des bus à haut niveau de service (BHNS) et un nouveau métro, les Axes forts constituent les nouvelles lignes structurantes du réseau de transports publics de la région lausannoise. Elles répondent à une demande croissante de déplacements et renforcent l'offre actuelle dans l'agglomération.

Communication

Production de biocombustible pour le chauffage à distance : ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 26 mars 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les raccordements au chauffage à distance augmentent rapidement depuis plusieurs années grâce au développement du réseau au sud de la ville et aux actions de densification. La création de la société CADOUEST S.A. avec les communes de Renens et de Prilly permet également d'étendre le réseau à l'ouest de l'agglomération. Ce succès est réjouissant mais pose un problème d'approvisionnement pour maintenir la qualité de la chaleur distribuée.

En 2013, le chauffage à distance a été alimenté à 53 % par la chaleur de récupération de TRIDEL, à 3 % par la chaleur récupérée de la combustion des boues d'épuration et à 44 % par les chaudières à gaz de Pierre-de-Plan. La part considérée comme renouvelable (chaleur de récupération) se montait donc à 56 %.

La chaleur de TRIDEL est utilisée dans son intégralité en hiver (ce qui n'est pas le cas en été) et chaque nouveau client est donc désormais alimenté durant cette saison par de la chaleur issue de la combustion du gaz. Si le chauffage à distance n'était plus alimenté majoritairement par des sources renouvelables ou des rejets de chaleur, il perdrait un avantage économique important accordé par la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) pour les nouvelles constructions et les constructions rénovées (pas besoin de panneaux solaires thermiques pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire). La diminution de la qualité de la chaleur du chauffage à distance irait également à l'encontre des engagements politiques de

la Ville en matière de réduction des émissions de CO₂.

En tenant compte de l'augmentation actuelle des clients, le seuil de moins de 50 % de chaleur renouvelable sera atteint, en année de températures moyennes, vers 2020 (et avant cette date pour une année très froide, ce qui suppose de brûler plus de gaz pour répondre à la demande de chaleur).

De la chaleur renouvelable pour le chauffage à distance peut être produite à partir de bois ou à partir de géothermie profonde. La deuxième option est envisagée à long terme. Dans l'immédiat, l'option du bois est celle qui peut être le plus rapidement mise en œuvre. La solution d'une chaudière à bois a été écartée après l'expérience de celle de la Tuilière (mise hors service en 2010), qui n'avait pas la taille critique pour être exploitée de manière optimale. D'autre part, ce type d'installation doit fonctionner en bande pour être rentable, ce qui n'est pas adapté à la situation lausannoise, la chaleur provenant de TRIDEL étant déjà largement excédentaire en été.

La transformation du bois en bio-huile par pyrolyse présente l'avantage de pouvoir concentrer dans un volume restreint la valeur énergétique du bois, dès lors facilement stockable et transportable. En outre, les émissions de poussières fines sont divisées par deux par rapport à la combustion directe du bois. Ce biocombustible pourra être valorisé lors de la saison froide, en remplacement d'une partie du gaz utilisé à Pierre-de-Plan.

Une étude sur l'état de la technologie, avec une revue des fournisseurs, a été réalisée. Elle montre que la valorisation énergétique du bois par pyrolyse (décomposition chimique sous l'action de la chaleur dans un milieu sans oxygène) a atteint sa maturité industrielle. La pyrolyse permet la transformation suivante :

Copeaux de bois secs → huile (env. 70 %) + charbon végétal (env. 15 %) + gaz (env. 15 %)

Le charbon végétal et le gaz sont réutilisés pour les processus internes de l'usine (production de chaleur et d'électricité).

Deux usines transformant le bois par pyrolyse sont déjà en service en Europe (Hollande et Finlande) et feront l'objet de visite par l'équipe de projet cette année.

En termes d'approvisionnement de bois, 100'000 m³ peuvent être garantis (concept logistique et prix encore à analyser), dont un quart localement, le solde en Suisse principalement et à l'étranger pour une petite partie (à terme un approvisionnement majoritairement en bois local devrait être possible). Ce volume permet d'envisager une taille d'usine optimale et d'assurer la production de 200 GWh de biocombustible, dont environ 100 GWh seraient immédiatement utilisés à Pierre-de-Plan (un peu moins du tiers des besoins d'approvisionnement d'une année de température moyenne). Des débouchés devront être trouvés pour le solde de production (autres chauffages urbains) ou l'usine dimensionnée en fonction des besoins du chauffage urbain lausannois uniquement.

En termes de recherche de site, le Service cantonal de la promotion économique et du commerce (SPECo) a été contacté et plusieurs zones industrielles pourraient être évaluées au nord du Canton. Cet aspect nécessite encore une étude couplée avec celle de transport du bois (camions pour le bois local et train pour le solde) et de biocombustible. Le cahier des charges pour la recherche de site doit également prendre en compte le respect de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM), qui fera l'objet d'une première étude succincte pour définir d'éventuels critères d'exclusion.

Le Conseil communal a déjà été informé de l'existence du projet de production de biocombustible. Dans sa séance du 17 juin 2014, il a adopté le préavis N° 2014/11 « Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan », en cours de mise en œuvre par les SiL. Ce préavis précisait dans son objet que « la nouvelle installation sera prévue dès la conception pour pouvoir être complétée par un système permettant de brûler du combustible liquide produit à partir du bois, solution d'avenir dans le cadre des

projets d'énergie renouvelable pour le chauffage à distance » (p. 1). La nouvelle chaufferie disposera donc d'une chaudière tri-combustible (gaz, mazout, biocombustible), dès 2016.

Au travers de la réponse à la question n°2014/29 de M. Romain Felli sur les certificats CO₂, le Conseil communal a également été informé de la création par la Municipalité d'un Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance (Fonds CO₂), alimenté par les montants remboursés au titre de la taxe CO₂ pour les chaudières à alimentation fossile du chauffage à distance qui participent au système d'échange de quota d'émissions (2013-2020).

Afin de pouvoir entreprendre les études préliminaires nécessaires à la présentation d'un préavis d'étude, la Municipalité a sollicité l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 345'000.- auprès de la Commission des finances, conformément à l'article 106 du règlement de votre Conseil.

Dans sa séance du 13 mars 2015, la Commission des finances a approuvé cette demande. Le montant du compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'étude qui sera ultérieurement soumis à votre Conseil. Le projet sera entièrement financé par le Fonds CO₂.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétons-pendulaires à la place de la gare »

Lausanne, le 31 mars 2015

(Signé) *Gaëlle Lapique et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. David Payot et consorts : « La Poste Suisse : moins d'offices, plus de bénéfices »

Lausanne, le 30 mars 2015

(Signé) *David Payot et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je crois que je vais commettre un impair réglementaire, mais vous me le pardonnerez ; on ne s'adresse pas au président dans les petites questions. Je voulais juste vous remercier pour le petit lapin, tout en regrettant qu'il provienne d'un

géant du commerce de détail. Il eût été préférable qu'il soit acheté chez un petit commerçant. (*Réactions dans l'assemblée.*)

Le président : – J'ai pris note de votre remarque, mais il fallait trouver rapidement 100 lapins en chocolat identiques.

Question

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Ma question est adressée à M. le syndic. Je commence par déclarer mes intérêts : j'ai appris et vu beaucoup de choses sur les scènes du Festival de la Cité, mais, lorsque j'étais adolescent, j'y ai surtout beaucoup appris dans la rue, devant les bars du Festival de la Cité ; c'est dire si j'y suis attaché. On a appris, il y a quelques jours que M. Kinzer démissionnait. Apparemment, cette démission a surpris tout le monde. On a pu lire dans la presse les propos de M. Kinzer : tout va bien, je pars au sommet et non au creux de la vague.

En réalité, la vie du Festival de la Cité est un peu différente depuis 2008. Il y a quand même une érosion progressive, mais pas massive, des spectateurs. On est passé de 128 000 spectateurs en 2008 à 105 000 en 2013. Et puis, on sait que le festival vit une période difficile, avec la nécessité de s'excentrer à cause des travaux du Parlement. L'année passée, on est arrivé à environ 50 000 spectateurs. Au niveau culturel et des habitudes sociales, les choses s'acquièrent, mais se perdent vite aussi, et je crains cet effritement de l'attachement ou de la participation des Lausannois à une manifestation qui est vraiment très importante, à mon sens, pour l'identité lausannoise.

Est-ce que la Municipalité envisage une stratégie avec le nouveau directeur en vue de lutter contre cet effritement de la fréquentation ? Le cas échéant, est-ce qu'un léger recentrage, même partiel, sur la Cité pendant les deux années que dureront encore les travaux du Parlement, est possible et envisagé par la Municipalité ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme cela vient d'être dit, la très mauvaise fréquentation de l'année qui vient de s'écouler est due au fait qu'on a complètement changé la formule à cause des travaux évoqués, mais également à cause d'une météo très mauvaise – plus mauvaise que la moyenne – même s'il y a eu d'autres années où elle n'était pas excellente. Ce sont donc les deux principaux motifs d'une chute aussi brutale.

Cela dit, on a pu provisionner, du point de vue financier, le fait qu'on aurait deux années problématiques avec ces déplacements. Pour finir, ce seront trois ans, d'après ce que nous dit l'Etat. On devrait pouvoir tenir financièrement cette année et l'année prochaine sans nouvelles interventions, en admettant que le trend aille dans cette direction.

Pour cette année, on a prévu quelques changements de place, mais c'est encore en examen partiel ; je ne les connais hélas pas par cœur, je suis désolé. Et puis, il y aura les mêmes emplacements. Pour l'année prochaine, la Municipalité a demandé que l'on essaye de ménager l'emplacement le plus difficile concernant le bruit, celui qui nous avait valu le plus de nuisances et de réclamations. Dans cette optique, des études de réappropriations partielles seront certainement possibles ; mais jusqu'où ? Cela dépendra aussi des chantiers et des travaux. Je pense que la première année non perturbée sera l'année 2017. D'ici là, il y aura un nouveau directeur, et il lui faudra clairement se réapproprier la Cité, et peut-être un ou deux endroits qui se seraient montrés particulièrement adéquats pendant ces expériences, mais probablement pas trop éloignés de la Cité. Voilà la stratégie.

Nous sommes préoccupés, comme vous, par le départ de M. Kinzer. Il ne faut pas interpréter sa phrase comme étant « je pars au mieux de ma forme, parce que je sais que, juste après, la catastrophe est garantie », ce que vous avez laissé presque sous-entendre. Le Festival de la Cité a vu d'autres épisodes, mais c'est vrai que cette phase de travaux est une épreuve difficile, et on fait le mieux possible pendant cette période. Il y aura peut-être une redynamisation à faire juste après, mais, vu le nombre d'années d'existence du festival, il

ne devrait pas être impossible de faire revenir certains clients, surtout ceux qui ont été déçus par la pluie.

Question

M. Denis Corboz (Soc.) : – Monsieur Brélaz, il y a deux ans, le Théâtre Boulimie a eu une succession : vos services ont décidé de remettre ce poste au concours durant la saison 2014-2015. J'aimerais savoir si cette mise au concours est toujours d'actualité. Est-ce que cette mise au concours se fera avant l'été, après l'été, ou plutôt avant Noël ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La décision qui a été prise à l'époque n'a pas été rapportée pour le moment par la Municipalité. Il se trouve que, cette année, on a plusieurs successions. On vient d'en évoquer une, celle du Festival de la Cité. On a aussi une autre qui se profile ; je ne sais pas si elle est déjà publique, donc je ne vais pas en parler. Mais il y a deux successions d'importance, ce qui implique une réflexion pour la Municipalité sur combien de successions on fait en même temps. Il faut qu'on décide ces prochaines semaines, et pas à la fin de l'année, si l'on maintient la décision prise à l'époque, ou si l'on donne un supplément d'un certain nombre d'années, à déterminer avant de faire une mise au concours formelle. La Municipalité va en débattre avant la fin du mois d'avril et, bien sûr, si l'on décide de prolonger d'un certain nombre d'années, les successeurs de M. Golovtchiner le sauront dès que ce sera décidé. Si l'on devait décider d'une mise au concours, elle serait lancée avant l'été, mais pour aboutir d'ici la fin de l'année. Je vous rappelle qu'à l'époque, il a été clairement dit que ce n'était pas une mise au concours pour se passer de ceux qui y étaient, mais que c'était une mise au concours ouverte, y compris pour ceux qui avaient repris le Boulimie.

Question

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Nous avons trouvé à notre poste de travail, si je puis dire, un dépliant d'information sur les Axes forts que nous découvrons à l'instant. Sur la page de couverture, il y a une photo de la place de l'Europe, avec un tram à l'arrivée et un au départ, j'imagine. J'ai un souvenir récent de négociations qui avaient eu lieu quant à l'emplacement du terminus de ce tram. Est-ce que la photo reflète l'endroit où sera situé ce terminus ? Ou, comme j'avais compris suite aux négociations, ce terminus sera-t-il déplacé plus en amont de la place ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je suis incapable de vous répondre. J'ai découvert le document comme vous. C'est une vue en perspective, qui donne l'impression qu'elle est presque comme à l'époque, mais, quand je vois les abris de bus, cela correspond très exactement à ce qui a été mis à l'enquête – les éléments en vert que vous avez à droite du tram. Je pense que c'est fortement inspiré, mais il y a peut-être un souci de perspective.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Le 19 mars dernier, la Ville de Lausanne présentait le projet lauréat du concours d'architecture pour l'enveloppe de la STEP de Vidy. Une photo était particulièrement reprise dans les médias : il s'agit d'une vue nocturne, où l'ensemble de l'enveloppe est éclairé ; c'est une mise en valeur qui paraît surprenante, sachant que le site borde une réserve naturelle qui se passerait bien de cette pollution lumineuse, sans même parler du gaspillage énergétique de cet éclairage, qui semble inutile. Le jury du concours d'architecture ne s'est d'ailleurs pas trompé. Je cite une phrase du rapport du jury : « Il s'est interrogé sur la priorité donnée dans les planches à une vue nocturne, où le projet fonctionne effectivement comme un lampion, mais avec une intensité qui relève de la pollution visuelle. » Cela dit, je souhaite simplement poser la question suivante à la Municipalité : est-ce que la Municipalité a vraiment l'intention d'éclairer l'enveloppe de la future STEP de Vidy, alors qu'elle est située en bordure d'une réserve naturelle ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Pour nous, il est important que le jury donne ses recommandations et fasse des remarques. Dans le jury, il y avait un représentant de la Municipalité, ainsi que des fonctionnaires. Nous entendons appliquer cette remarque. Donc, si je répondais simplement, je dirais que la Municipalité n'a pas l'intention de faire un éclairage nocturne sur cette partie d'ouvrage.

Question

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Très récemment, la Municipalité a donné une conférence de presse pour annoncer les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration, une nouvelle STEP, annonçant également que cette nouvelle STEP serait créée dans le cadre d'une entité extérieure à la Ville de Lausanne, d'une société en mains de la Ville, mais extérieure à la Ville de Lausanne, pour des raisons de gestion financière et pour éviter que le plafond d'endettement ne soit dépassé. Ma question est la suivante : est-ce que le personnel de la STEP sera toujours au bénéfice du statut de fonctionnaire, soumis au Règlement du personnel de l'administration communale ? Cette question est, je suppose, pour M. Français ou M. Brélaz.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je répondrai au nom de la Municipalité : oui, bien sûr. Vous pouvez poser beaucoup de questions sur la STEP dans les petites questions ; il peut y en avoir beaucoup, car le préavis fait une huitantaine de pages. Mais, pour cette question fondamentale, la réponse est claire ; c'est d'ailleurs inscrit dans le préavis que le personnel sera du personnel communal lausannois.

Question

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Ma question est pour M. Olivier Français. Lors d'une manifestation à Beaulieu, je me suis rendu au parking du vélodrome pour aller y déposer mes déchets, puisque la déchetterie se trouve là-bas. J'ai eu quelques difficultés à m'y rendre, puisque, à chaque entrée, il y avait un Securitas, qui me disait qu'il ne fallait pas passer par là ; bref, c'était quand même un peu compliqué. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager, lors de ces manifestations, d'avoir une signalétique spécifique pour que tout citoyen qui aurait besoin de le faire puisse se rendre facilement à la déchetterie ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je prends connaissance que, lors de grandes manifestations, si j'ai bien compris, il y a une difficulté à accéder à la déchetterie. Je prends note de la remarque. Il est vrai que l'on doit garantir une accessibilité à la déchetterie, même pendant ces grandes manifestations. On donnera les instructions nécessaires aux gens qui gèrent le parc pendant ces grandes manifestations. Je vous remercie de votre remarque.

Question

M. Maurice Calame (PLR) : – Ma question porte sur la Box TV+ de notre service multimédia Citycable. Elle s'adresse donc à M. le municipal Pidoux. Pour une fois, c'est mon expérience personnelle avec l'utilisation de la Box TV+ qui me pousse à poser cette question qui intéresse l'ensemble des utilisateurs d'un tel système. La Box ne fonctionne pas bien. Les responsables du système font tout leur possible pour régler ces problèmes. Certaines personnes, comme moi, ont décidé de passer à la concurrence, soit Swisscom ; les autres attendent. Mes questions sont simples. Va-t-on trouver la solution, et nous dire bientôt quand le service fournira une box fiable et utilisable ? Jusqu'à quand abusera-t-on de notre patience ? Un petit service multimédia comme celui de Lausanne a-t-il les moyens de rivaliser avec les grands que sont Swisscom et Cablecom ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Le *20 Minutes* d'aujourd'hui, pour ceux qui l'ont lu, a été dans le sens des questions de M. Calame. En effet, on peut dire que le Service multimédia rencontre des difficultés avec cette box. Si vous allez sur les forums internet, vous vous rendez compte que les clients de Swisscom ont des difficultés avec la box de Swisscom, que les clients de Netplus ont des difficultés avec la boîte NetPlus, etc. Ce sont des appareils un peu délicats et difficiles à mettre en place dans un réseau qui est lui-même complexe.

Cela dit, il ne faut pas nier que nous avons des problèmes avec la box que nous avons choisie. Ces problèmes nous ont amenés à octroyer la gratuité de cette box, puisque nous n'avons pas résolu certains problèmes techniques et que nous n'avons toujours pas pu mettre en place la fameuse VOD, la vidéo à la demande. Je vous avoue que notre patience, comme celle de nos clients, est en train de diminuer fortement et qu'il n'est pas exclu que nous cherchions une autre possibilité, puisqu'il est évidemment très important pour nous que les clients ne fassent pas ce qu'a fait M. Calame, c'est-à-dire passer à la concurrence. Quand ils passent à la concurrence, ils le font non seulement pour la box, mais aussi pour l'ensemble des prestations actuellement fournies par le télé réseau. Nous risquons des dommages assez importants liés à la box sur l'entier de notre offre multipack. Cette question est en cours, et nous pourrions certainement annoncer notre décision finale d'ici quelques semaines au plus tard.

Pour la deuxième et importante question de M. Calame, au moment de l'investissement dans la société Lausanne Fibre Optique, ce Conseil a largement eu l'occasion de discuter de l'opportunité d'être un petit acteur local dans un contexte où la concurrence est effectivement très vive, en tout cas sur les produits. L'investissement dans le réseau de fibres optiques pose déjà des difficultés de modèle économique. Nous pensons que ces difficultés sont contrebalancées par le fait que nous pouvons proposer des produits commerciaux sur le réseau en question. Mais, évidemment, la position d'un petit service, d'un petit acteur comme Lausanne doit être associée à une logique de proximité, que nous avons bien tenue jusqu'à maintenant. Et je pense que les Lausannois savent que, dans le rapport qualité-prix, la box mise à part, les prestations fournies par le Service multimédia sont vraiment excellentes. Les comparaisons sur les forums montrent qu'on est très certainement parmi les meilleurs de Suisse.

Effectivement, la question des petits acteurs se pose à Lausanne. Elle se pose d'ailleurs aussi avec la société NetPlus, qui essaye de fédérer un certain nombre d'acteurs romands, et avec laquelle des convergences peuvent être recherchées et trouvées. La situation lausannoise est très bonne, puisque nous possédons la fameuse station de tête de Boisy, qui nous rend incontournables dans l'ensemble de dispositifs des télé réseaux du Canton de Vaud, et probablement un peu au-delà. Je peux donc confirmer à M. Calame que la position est difficile, mais je peux aussi confirmer à ce Conseil qu'il a bien fait d'investir dans le réseau de fibres optiques et de faire confiance à notre réseau multimédia.

Transformation du collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places

Préavis N° 2014/81 du 27 novembre 2014

Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Travaux, Logement et sécurité publique

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'880'000.- pour rénover et transformer le collège historique de Petit-Vennes sis à la route de Berne 50. Ces travaux permettent la création d'une nursery-garderie municipale de 44 places.

2. Introduction historique¹

Le collège historique de Petit-Vennes fait partie des cinq collèges forains construits entre 1831 et 1842 :

- collège du Chalet-à-Gobet en 1831
- collège de Montheron en 1835
- collège de Montblesson en 1838
- collège de Vennes en 1839
- collège de Vers-chez-les Blanc en 1842

Leur construction précède celle des grands collèges historiques de Lausanne : Saint Roch (1874) ; Villamont- dessus, actuellement Mon-Repos (1887) ; école supérieure de jeunes filles de Villamont (1888) ; Croix d'Ouchy (1894) ; La Barre (1902).

Pendant près de 150 ans le collège de Petit-Vennes a accueilli une ou deux classes primaires. De 1987 à 1995, des classes de pédagogie compensatoire s'y sont installées et de 1995 jusqu'en 2010, des cours de français intensif y furent donnés. Aujourd'hui, ce collège n'est plus utilisé par l'établissement primaire de la Sallaz. Le manque de places en structures d'accueil préscolaire dans le quartier, l'imminence du développement locatif du quartier des Fiches et la disponibilité de ce bâtiment historique ont naturellement amené la Municipalité à étudier sa transformation tout en maintenant l'aspect originel du collège.

3. Le quartier de la Sallaz-Vennes et le développement des Fiches

Le quartier n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud est divisé en huit secteurs : La Sallaz, Vennes, la Route de Berne, Valmont, La Grangette, Praz-Séchaud, le chemin des Roches et Grand-Vennes. Dans l'analyse du besoin en places d'accueil, le secteur des Boveresses (Praz-Séchaud et La Grangette), desservi par le centre de vie enfantine (CVE) de la Grangette et qui forme presque un quartier à lui tout seul, a été écarté. En 2013, le quartier n° 12, sans le secteur Boveresses, comptait 9'561 habitants dont 474 enfants de moins de 5 ans.

Le quartier va vivre ces prochaines années une importante densification en logements. Il est prévu :

- la construction de plus de 500 logements au quartier des Fiches à l'est de la Route de Berne et du M2. Un premier lot de huit bâtiments et de 133 logements est actuellement en construction (préavis N°2013/38) ;
- la construction de 28 logements sur le plateau de la Sallaz (préavis N° 2013/37) ;
- la construction de 80 logements à la Route de Berne (légalisation du PPA prévue en 2015).

¹Nous joignons en annexe de ce préavis un article de M. Gilles Brodard, paru dans le livre « Architecture de poche. Lausanne, les écoles », édité en 2013 par la Société d'histoire de l'art en Suisse qui retrace l'histoire de ces maisons d'école qui ont remplacé les chambres d'école du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} siècle.

La volonté de la Municipalité est de doter tout nouveau quartier d'équipements publics, crèches, garderies, accueil parascolaire et écoles. Dans le cas du futur quartier des Fiches, il est prévu, en plus de cette nursery-garderie, la construction d'un collège primaire, d'une salle de gymnastique et d'un lieu d'accueil parascolaire sur un terrain communal jouxtant le collège de Petit-Vennes. Un concours d'architecture est en cours. De plus, un projet de nursery-garderie est également étudié à l'extrémité nord-est du quartier des Fiches.

4. Situation de l'accueil préscolaire dans le quartier

Plusieurs structures d'accueil préscolaire existent dans le quartier :

- le CVE subventionné de quartier du Centre de la petite enfance à Boissonnet qui propose 86 places d'accueil préscolaire et parascolaire (1 et 2P) pour le secteur de Vennes (ouest de la Route de Berne) ;
- le CVE municipal de la Sallaz (ex Gardoche) qui propose 44 places d'accueil préscolaire et parascolaire (1 et 2P) ;
- les CVE subventionnés en partenariat avec le CHUV de Beaumont I et II avec 132 places d'accueil préscolaire et parascolaire (1 et 2P). Ces deux structures sont géographiquement dans le quartier Vallon/Béthusy mais accueillent des enfants du quartier n° 12.

Outre le projet présenté dans le présent préavis, il est également prévu une nouvelle structure d'accueil de 22 places dans un des deux immeubles en construction sur le plateau de la Sallaz (préavis N° 2013/37) qui sera gérée par le CVE de la Sallaz. Son ouverture est planifiée au début de l'année 2016.

A fin août 2014, on dénombre 113 enfants de moins de quatre ans inscrits sur la liste d'attente centralisée du Bureau d'information aux parents (BIP), dont 89 sont à naître ou ont moins de deux ans. Si ce projet est prioritairement destiné aux enfants du nouveau quartier des Fiches, il est également nécessaire pour diminuer la liste d'attente actuelle.

5. Description du projet

5.1 Concours

Le 6 octobre 2010, la Municipalité ouvrait un compte d'attente de CHF 350'000.- en vue d'une première étude et de l'organisation d'un concours de projets d'architecture à un degré pour la transformation du collège de Petit-Vennes en structure d'accueil de jour préscolaire. Le 19 novembre 2010, elle en informait votre Conseil par une communication. Le jugement du concours a eu lieu les 15 et 16 mars 2012 et la Municipalité validait le choix du jury en avril 2012. Les objectifs du concours visaient principalement la transformation du collège en centre de vie enfantine, l'amélioration énergétique du bâtiment, ainsi que le respect de sa valeur patrimoniale.

5.2 Programme

Le concours prévoit la transformation de l'école en une nursery-garderie de 44 places proposant :

- 10 places pour des bébés de 4 mois à 18/24 mois
- 14 places pour des enfants de 18/24 mois à 30/36 mois
- 20 places pour des enfants de 30/36 mois à 4-5ans

ainsi que tous les locaux nécessaires à cette nouvelle activité, bureaux, WC, salles de sieste, etc.

5.3 Concept architectural et constructif

Le projet lauréat du concours d'architecture répond de manière simple et pragmatique à la mise en place des espaces nécessaires à la nouvelle affectation du bâtiment et aux

différentes lacunes de ce dernier, qu'elles soient d'ordre énergétique ou liées à la dégradation de certains éléments de construction.

La qualité de la typologie du bâtiment est reconnue et renforcée par la création de noyaux de service comprenant les escaliers, ainsi que les locaux sanitaires au centre du bâtiment. Cette solution élégante permet de respecter la structure d'origine du plan avec son couloir distributif traversant et de préserver la qualité des façades « historiques ». L'intégration de l'extension du bâtiment des années 1940 évite de donner à cette adjonction malvenue un caractère trop emblématique. Par un jeu sur l'épaisseur de l'isolation en façade ouest, le projet banalise son raccord au bâtiment original. Le nouveau couvert d'entrée au nord, résolument contemporain, est le contre-point de l'ancienne extension et rééquilibre la volumétrie originale du projet.

5.4 Aspects énergétiques

Ne comportant aucune isolation actuellement, le bilan thermique du bâtiment n'est pas satisfaisant. Quelques mesures simples permettent de l'améliorer nettement:

- isolation des combles au niveau de la toiture, entre chevrons ;
- améliorations des performances des fenêtres par la pose de vitrages isolants sur les cadres existants ;
- isolation des plafonds de la cave et sous-radier pour les parties non-excavées ;
- amélioration du bilan des façades par l'utilisation d'un crépi isolant fin afin de conserver les embrasures de fenêtres en molasse ;
- ventilation par double-flux avec récupération de chaleur afin d'éviter les problèmes de condensation.

Ces mesures permettent d'atteindre les objectifs énergétiques fixés lors du concours. Cependant, l'intérêt patrimonial du bâtiment limite les interventions possibles sur les façades et ne permet pas de viser le label Minergie. De plus, le remplacement récent de la chaudière (2006) empêche d'envisager une installation de production de chaleur plus efficace dans l'immédiat. Par contre, le chauffage à distance étant en cours d'installation pour le quartier des Fiches, il est prévu que le collège puisse s'y raccorder en temps voulu.

5.5 Bâtiment recensé et matérialisation

Le bâtiment est au bénéfice d'une note *3*, cela signifie qu'il a été désigné comme un objet d'importance locale lors du recensement architectural du canton de Vaud. Il est un témoin de ces premières écoles qui ont été édifiées sur le territoire de la commune de Lausanne afin de scolariser les enfants demeurant dans les zones foraines. Le bâtiment présente différents éléments qui soulignent son caractère institutionnel, tels que le petit perron d'entrée, le clocheton et l'usage systématique de la symétrie. Il est important que les composants qui ont justifié sa note ne soient pas altérés. C'est le cas notamment des encadrements de fenêtre en molasse qui présentent une substance historique conséquente. En effet, ces encadrements sont d'origine et sont issus d'une carrière lausannoise aujourd'hui fermée. Il a été décidé de réparer ponctuellement ces éléments, car ils sont encore en bon état et qu'il aurait fallu faire appel à une molasse d'une provenance hors canton.

Le projet s'inscrivant davantage dans une vision d'assainissement que dans une rénovation lourde, il est prévu de conserver dans toute la mesure du possible les revêtements de sol existants en bois ainsi que les menuiseries intérieures et autre éléments qui ont motivé le recensement du bâtiment.

5.6 Intérêts énergétiques et patrimoniaux divergents

Le projet de transformation du collège de Petit-Vennes a été mis à l'enquête publique durant le mois de juillet 2013. La Direction cantonale de l'énergie a bloqué le projet en

refusant d'accorder une dérogation à la norme énergétique en vigueur. Dans le cas présent, comme souvent pour les bâtiments inscrit en note *3*, les exigences énergétiques entrent en contradiction avec le respect du patrimoine bâti. L'élément qui cristallise le plus ces intérêts divergents est la façade. En effet, le collège de Petit-Vennes présente des encadrements de fenêtre qui sont en légère saillie par rapport au nu de la façade. La prise en compte de la valeur patrimoniale commanderait de conserver la lecture des encadrements en pierre et de se tenir en retrait de ces derniers avec le crépi. Le standard des valeurs énergétiques en vigueur préconiserait quant à lui d'isoler la façade avec des épaisseurs telles que l'isolation recouvrira les encadrements en pierre. Finalement, la Direction cantonale de l'énergie a admis que soit utilisé le crépi isolant le plus performant actuellement disponible sur le marché afin de rester en retrait des encadrements en pierre tout en atteignant la meilleure efficacité possible dans ce type d'intervention.

6. Coût des travaux

6.1 Coût des travaux

Selon le devis produit par le bureau d'architecture mandaté et contrôlé par le service d'architecture de la Ville, le coût total des travaux est de CHF 2'880'000.- TTC. Pour la transformation du collège et son aménagement en nursery-garderie, le détail des coûts se présente comme suit :

CFC 1	Travaux préparatoires		
11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF	2'000.-
	Désamiantage	CHF	60'000.-
13	Installations de chantier en commun	CHF	14'000.-
14	Adaptation du réseau de conduites existant	CHF	<u>7'000.-</u>
		CHF	83'000.-
CFC 2	Bâtiment		
20	Excavation	CHF	33'000.-
21	Gros œuvre 1	CHF	251'900.-
22	Gros œuvre 2	CHF	552'300.-
23	Installations électriques	CHF	138'000.-
24	Chauffage, ventilation (installations)	CHF	80'000.-
25	Installations sanitaires (yc cuis. semi-pro)	CHF	145'000.-
27	Aménagements intérieurs 1	CHF	350'300.-
28	Aménagements intérieurs 2	CHF	111'000.-
29	<u>Honoraires</u>	CHF	<u>522'000.-</u>
		CHF	2'183'500.-
CFC 4	Aménagements extérieurs		
42	Jardins	CHF	36'000.-
46	Petits tracés	CHF	<u>35'000.-</u>
		CHF	71'000.-
CFC 5	Frais secondaires et comptes d'attente		
50	Frais de concours	CHF	122'000.-
51	Autorisations, taxes	CHF	36'500.-
52	Echantillons, maquettes, reproduction documents	CHF	18'000.-
53	Assurances	CHF	5'000.-
55	Déchets, électricité et eau de chantier	CHF	16'000.-
56	Panneau de chantier, bouquet, inauguration	CHF	<u>12'000.-</u>
		CHF	209'500.-
CFC 6	Divers & imprévus		CHF 182'000.-
CFC 9	Ameublement, décoration		
91	Ameublement, décoration (sans honoraires)	CHF	130'000.-
98	œuvres d'art	CHF	<u>21'000.-</u>
		CHF	151'000.-
TOTAL TTC			CHF 2'880'000.-

Ce devis est indexé à 102.3 points de l'indice zurichois des coûts de construction du 1^{er} avril 2014 (base 100 au 1^{er} avril 2010). Il inclut le compte d'attente de CHF 350'000.- (5900.581.592). Au 1^{er} novembre 2014, CHF 335'031.- ont été soit dépensés ou engagés. Ces dépenses d'investissement seront ventilées de la manière suivante :

- CHF 2'729'000.- au Service du logement et des gérances
- CHF 151'000.- au Service d'accueil de jour de l'enfance

6.2 Calendrier

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 28 juin au 29 juillet 2013 et n'a pas fait l'objet d'oppositions. Suite à l'accord trouvé avec la Direction de l'énergie, le permis de construire sera délivré avant la fin de l'année 2014. Les travaux sont prévus sur 15 mois et la structure pourrait ouvrir à l'été 2016.

7. Exploitation

7.1 Principe général d'exploitation

Comme mentionné au point 4, il est prévu une structure d'accueil de 22 places qui sera créée dans un des deux immeubles en construction sur le plateau de la Sallaz (préavis N° 2013/37). Elle sera gérée par le CVE de la Sallaz. Son ouverture est planifiée au début de l'année 2016.

La nursery-garderie de Petit-Vennes de 44 places sera une nouvelle structure municipale et à terme gèrera également la structure en construction au ch. de Bérée (44 places), ainsi qu'une partie de l'accueil parascolaire prévu au futur collège des Fiches.

7.2 Le CVE de la Sallaz aujourd'hui

Le 1^{er} août 2013, « La Gardoche », association qui gèrait la garderie depuis 1978 a été municipalisée à sa demande² et est devenue le CVE municipal de la Sallaz. Cette structure propose actuellement 44 places réparties comme suit :

- 12 places en nursery, enfants de moins de 30/36 mois au ch. de Boissonnet 1 dans les locaux loués à la paroisse de La Sallaz depuis 2005 ;
- 20 places en garderie, enfants de 30/36 mois jusqu'à l'entrée à l'école et 12 places pour les écoliers 1 et 2P, à la route de Berne 21.

Pour 2014, la Municipalité a intégré cette nouvelle structure dans le budget des CVE municipaux (5900).

7.3 Le CVE de la Sallaz demain

L'Association de la Gardoche était propriétaire du bâtiment de la route de Berne 21 et des parcelles 7046 et 7047. L'assemblée générale de dissolution de cette association a remis à la Ville de Lausanne la totalité de ses actifs. La Commune de Lausanne, dans le cadre du crédit voté par votre Conseil pour la législature, a repris l'immeuble en juillet 2014 pour le montant du solde du crédit hypothécaire, soit CHF 422'361.-.

Une pré-analyse montre un potentiel constructif très intéressant sur les deux parcelles. Il est théoriquement possible d'utiliser 187 m² au sol (au lieu de 111 m² actuellement) et de construire un bâtiment de 5 niveaux et deux attiques (3 actuellement). Le projet de densifier le secteur en logements tout en conservant deux étages pour l'accueil collectif démarrera en 2015.

² Communication au Conseil communal du 24 juin 2013.

7.4 Le CVE de la Sallaz et la nursery-garderie de Petit-Vennes

Afin de rationaliser l'exploitation du CVE de la Sallaz et de tenir compte des 22 places nouvelles sur le plateau de la Sallaz, il est prévu de résilier le bail à loyer de la nursery du ch. de Boissonnet 1 et de transférer les 12 places dans la nursery-garderie de Petit-Vennes dès sa mise en exploitation.

8. Aspects financiers, charges financières

En tenant compte de l'abandon de la nursery de Boissonnet 1, les charges annuelles supplémentaires de cette structure peuvent être évaluées comme suit :

Charges

Charges de personnel :

▪ Direction	0.8 EPT	CHF	100'000.-
▪ Secrétariat – comptabilité	0.2 EPT	CHF	18'000.-
▪ Personnel éducatif ³	6.0 EPT	CHF	522'000.-
▪ Remplacements		CHF	30'000.-
▪ Logistique, nettoyages, aide de cuisine ⁴	1.7 EPT	CHF	130'000.-
▪ Total	8.7 EPT	CHF	800'000.-

Charges de biens, services et marchandises 2'800.-/place CHF 90'000.-

Total des charges CHF 890'000.-

Produits

▪ Parents	27 à 28 % du coût	CHF	240'000.-
▪ FAJE	22% sur salaires éducatifs ⁵	CHF	143'000.-

Total des Produits CHF 383'000.-

Effet net CHF 507'000.-

Les charges nettes à combler par la Ville sont donc de CHF 507'000.- par année sans les charges d'intérêts et d'amortissements. Le programme d'impulsion à la création de places d'accueil de la Confédération se termine le 31 janvier 2015. Les Chambres fédérales l'ont renouvelé en automne 2014. Le règlement d'application de cette ordonnance fédérale n'est pas connu à ce jour. On peut estimer, en reprenant les anciennes règles, à CHF 60'000.- en 2016 (sur 6 mois), CHF 120'000.- en 2017 et à nouveau CHF 60'000.- en 2018 (sur 6 mois). Par contre, l'acceptation par le Grand Conseil, le 27 août 2013, d'une substantielle augmentation de la part du Canton au financement de l'accueil de jour permet de planifier une aide au démarrage de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants de l'ordre de CHF 160'000.-.

9. Charges d'investissement et coût d'exploitation

Le montant du présent crédit figure au plan des investissements pour les années 2015-2018 à hauteur de CHF 2'750'000.-. Le compromis qui a été trouvé avec le Canton (cf : pt. 5.6) en utilisant un crépi isolant plus performant actuellement disponible sur le marché a augmenté le devis général de CHF 130'000.-. L'aide cantonale au démarrage de CHF 160'000.- permet de compenser la différence entre le coût réactualisé et la somme prévue au plan des investissements.

L'estimation de l'échelonnement des dépenses est la suivante :

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	2016	Total
Dépenses d'investissements	250.0	100.0	2'000.0	530.0	2'880.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	0.0	-160.0	-160.0
Total net	250.0	100.0	2'000.0	370.0	2'720.0

³ A la place de 9 EPT car 3 EPT sont transférés de la NU de 12 places de Boissonnet 1

⁴ A la place de 2 EPT car 0.3EPT sont transférés de la NU de 12 places de Boissonnet 1

⁵ Situation validée par la FAJE pour 2014 et 2015. Le subventionnement 2016 n'est pas encore connu.

9.1 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Charges d'intérêt : calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 43'600.- par année à compter de l'année 2016.

Charges d'amortissement : en fonction de la durée d'amortissement retenue (10 ans), les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 288'000.- par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2016.

Au terme des travaux, l'immeuble sera rattaché à la division du patrimoine administratif du Service du logement et des gérances qui en assumera son entretien. A cet effet, les charges y relatives, notamment les contrats liés à la maintenance de l'immeuble, figureront à son budget de fonctionnement. Les charges d'exploitation annuelles peuvent être estimées à CHF 40'000.- par année. Dans le détail :

3306.312	Frais de chauffage, eau, énergie						
	Frais de chauffage	CHF	6'000.-				
	Eau, énergie	CHF	3'000.-		CHF		9'000.-
3306.314	Entretien des biens immobiliers						
	Contrats de maintenance	CHF	10'000.-				
	Entretien courant	CHF	15'000.-				
	Entretien des espaces verts	CHF	5'000.-		CHF		30'000.-
3306.314	Taxe au m ³				CHF		1'000.-

Le loyer facturé, en imputations internes, par le Service du logement et des gérances au Service d'accueil de jour de l'enfance, est fixé à CHF 220.- le m²/an pour les surfaces administratives et à CHF 110.- le m²/an pour les surfaces de dépôt, ce qui représente un montant annuel d'environ CHF 88'000.-. Ce loyer sera précisé avec les surfaces utiles à la fin de la construction et sera réajusté annuellement en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation.

Les coûts d'exploitation ainsi que les recettes engendrées par cette nouvelle structure sont intégrés dans le tableau ci-dessous en fonction d'une mise en exploitation progressive dès juin 2016 :

(en milliers de CHF)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7
Charges de personnel	0	0	400.0	800.0	800.0	800.0	2800.0
Charges d'exploitation	0	0	65.0	130.0	130.0	130.0	455.0
Charges d'intérêt	0	0	43.6	43.6	43.6	43.6	174.4
Charges d'amortissement	0	0	288.0	288.0	288.0	288.0	1152.0
Total charges suppl.	0	0	796.6	1261.6	1261.6	1261.6	4581.4
Diminution des charges (FAJE, OFAS, parents)	0	0	- 260.0	- 503.0	- 443.0	- 383.0	- 1589.0
Résiliation loyer (Boissonnet 1)			- 20.0	- 40.0	- 40.0	- 40.0	- 140.0
Total net	0	0	516.6	718.6	778.6	838.6	2852.4

10 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2014/81 de la Municipalité du 27 novembre 2014;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'880'000.- afin de transformer le collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places ;
2. de balancer le compte d'attente 5900.581.592 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
3. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus sur une durée de 10 ans sous les rubriques 5900.331 et 3306.331 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs au bâtiment et sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs à l'ameublement des dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
6. d'autoriser la Municipalité à porter au budget le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation pour l'utilisation de cette nouvelle structure.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jacquenoud*

Annexe : article de M. G. Brodard : « 1830-1850, les écoles foraines »

Annexe au préavis N° 2014/81 du 27 novembre 2014

1830 – 1850 Les écoles foraines

Article de M. Gilles Brodard, paru dans le livre « Architecture de poche. Lausanne, les écoles », édité en 2013 par la Société d'histoire de l'art en Suisse qui retrace l'histoire de ces maisons d'école qui ont remplacé les chambres d'école du XVIIIème et du début du XIXème siècle.

Durant les deux premières décennies du XIXe siècle, l'école primaire lausannoise est encore tenue dans de simples chambres situées à l'intérieur de bâtiments publics ou privés et dépourvues de qualité architecturales spécifiques. Les établissements construits pour remplir des fonctions essentiellement scolaires et désignés sous le terme de « maisons d'école » apparaissent à Lausanne au cours du deuxième quart du siècle. Ces premiers témoignages d'architecture scolaire, édifiés en grande majorité à l'extérieur du centre urbain, forment un ensemble homogène et relativement bien conservé :

Les chambres d'école de la région foraine

Au XIXème siècle, la partie de la région foraine située au nord-ouest du territoire communal est formée de nombreux hameaux, à la fois éloignés de la ville et isolés les uns des autres, tant par la distance qui les sépare que par la difficulté des déplacements, le

terrain y étant accidenté et le climat particulièrement rigoureux durant l'hiver. Au début du siècle, les pères de famille étant peu enclins à ce que leurs enfants parcourent de longs trajets pour se rendre à l'école, l'établissement d'un lieu d'enseignement unique n'est par conséquent pas envisagé. Les autorités privilégient ainsi la proximité au détriment de la centralisation pour ne pas faire baisser davantage le niveau de fréquentation des écoles, déjà moins élevé dans la région foraine qu'au centre de la ville. A la fin des années 1820, l'organisation scolaire de cette partie de la campagne lausannoise n'a alors que peu évolué depuis la fin de l'Ancien Régime : sept hameaux – Vennes, Montblesson, Montverney, La Vuilletaz, Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blancs et Montheron – possèdent chacun leur petite chambre d'école, autant de « stations » fréquentées en moyenne par une vingtaine d'enfants.

La première loi vaudoise sur l'instruction publique, en vigueur depuis 1806, charge chaque commune de fournir au régent une chambre pour tenir l'école et le bois nécessaire pour la chauffer, ainsi qu'un logement avec jardin ou leur valeur en argent. Dans la région foraine, les immeubles de la commune sont peu nombreux et rarement disponibles. Les autorités doivent ainsi souvent renoncer à placer les enfants dans des bâtiments publics à fonctions multiples, comme il en est d'usage dans le canton de Vaud, et faire appel à des particuliers acceptant de louer une chambre de leur maison pour accueillir l'école, une seconde, parfois, pour loger le régent.

Des chambres d'école aux maisons d'école : de l'idée à la réalisation

L'idée de construire des bâtiments destinés essentiellement à l'institution primaire est parfois évoquée dans la région pour résoudre les cas les plus problématiques, sans toutefois aboutir. En 1799 déjà, le régent de Montheron, sans local pour tenir l'école, et par conséquent, contraint de donner ses leçons de maison en maison, déclare aux autorités de l'Helvétique qu' « il est très urgent de construire un bâtiment destiné à cet usage ». En 1828, l'idée est reprise par l'influent pasteur des Croisettes, lequel rédige deux rapports pour la Commission exposant l'état des six écoles lausannoises relevant de sa paroisse. Le ministre Marquis y dénonce vigoureusement la « profonde ignorance » des enfants de la région foraine, les qualifiant notamment de « mauvais écoliers, c'est-à-dire [...] des catéchumènes mal disposés, des citoyens peu dignes, et des Chrétiens sans foi, sans pitié, ou remplis de superstitions grossières ». Selon lui, cet état de choses aurait pour origine une instruction de mauvaise qualité, relevant en partie, des lieux dans lesquels se tient l'école.

« Comme [les chambres d'écoles de la région foraine relevant de la paroisse des Croisettes] elles appartiennent toutes à des particuliers, il en résulte qu'elles sont en même temps des chambres de ménage. Aussi trouve-t-on dans toutes, excepté dans celle de Vennes, ou des personnes malades, ou des enfants au berceau ou d'autres menacés de la petite vérole, ou des cordonniers, des tailleurs, des gens exerçant quelque industrie, partout les fileuses, jusqu'au nombre de quatre. Ajoutez à cela qu'on bat à la grange à côté de chacune, qu'elles sont trop petites, que les enfants n'ayant pas de place pour s'asseoir sont obligés de se tenir debout, enfin qu'elles sont bien éloignées d'être suffisamment éclairées ».

En conclusion, le pasteur demande de « changer complètement les chambres d'école » et surtout, de renoncer à les placer dans de simples maisons d'habitations. De même, il propose de construire un premier bâtiment scolaire, dans lequel il souhaite regrouper les quatre petites écoles de La Vuilletaz, de Montverney, de Vers-chez-les-Blancs et de Chalet-à-Gobet. Au vu du grand nombre d'enfants alors réunis – environ quatre-vingts -, il propose d'opter pour l'enseignement mutuel, méthode d'instruction nouvelle pour la région présentant l'avantage de ne demander qu'un seul régent, et par conséquent, de préserver la caisse publique, la Commune ne devant alors verser, pour le même nombre d'enfants, qu'une seule pension au lieu de deux. De même, l'instituteur n'étant affecté qu'à une seule école (jusqu'à trois auparavant), il pourrait donner deux leçons quotidiennes (une

seule par « station » en 1828). Le pasteur prévoit également, à l'intérieur même du bâtiment, un logement pour le régent ainsi qu'une salle chauffée dans laquelle les enfants trop éloignés de leur domicile pourraient prendre repas de midi.

Ces propositions sont approuvées par les autorités et aboutissent à la construction de la maison d'école des Râpes, située à Chalet-à-Gobet et ouverte en mai 1831. Au mois d'octobre, les habitants de Montheron, sans doute inspirés par cette première construction, présentent une pétition demandant la réalisation d'un même établissement. Dès 1832, les autorités projettent d'établir une nouvelle maison d'école, cette fois-ci à Montblesson, dans le but notamment de loger le régent à proximité du lieu d'enseignement. Les deux bâtiments sont finalement achevés respectivement en 1835 et 1838. Entre temps, le canton de Vaud se dote d'une nouvelle législation et surtout d'un règlement plus contraignant en matière de locaux scolaires, favorisant ainsi le remplacement des chambres de Vennes et de Vers-chez-les-Blancs par des maisons d'école : la première est bâtie en 1838 et 1839, la seconde en 1841 et 1842.

Deux architectes dessinent les plans des cinq bâtiments, en tenant compte des conseils de la Commission : la première maison d'école est conçue par Henri Perregaux (1785-1850), les quatre suivantes par Fridolin Simon (1790-1850) alors inspecteur des travaux de la Ville (1830-1850). Les artisans proviennent généralement de Lausanne ou de ses alentours, les matériaux sont régionaux et souvent acquis à moindre coût⁶.

Les maisons d'école : élévation et organisation intérieure

Ces premiers bâtiments scolaires frappent par leurs dimensions restreintes et la simplicité des volumes. Ils présentent tous un étage sur rez-de-chaussée et un niveau de combles coiffé d'une toiture à deux pans ou en pavillon-coupe. Sur les deux premiers niveaux, les façades sont rythmées par le percement de baies rectangulaires, soulignées par un simple encadrement.

L'aspect extérieur de ces maisons d'école s'apparente généralement à celui de simples maisons d'habitations, dans une certaine continuité de celles accueillant auparavant les chambres d'école. Seul le clocheton, présent à l'origine sur les cinq bâtiments, indique la fonction scolaire des établissements. Cette construction qui chevauche le faîte du toit est le plus souvent modeste, même si celle de Vennes – la plus soignée du corpus – est ajourée en plein cintre sur ses quatre faces et protège la cloche par un toit à quatre pans. Cette dernière est d'ailleurs exigée par le *Règlement pour les Ecoles* de 1834 pour permettre la réunion des enfants avant le début de la leçon.

A l'intérieur, une grande salle de classe réunissant garçons et filles, occupe généralement près de la moitié d'un niveau. Son étendue se veut proportionnée au nombre d'élèves en offrant un peu plus d'un mètre carré par enfant. En 1834, sa superficie est pour la première fois réglementée de manière relativement précise : la surface du mobilier qu'elle accueille doit offrir à chaque élève une surface minimum d'un demi-mètre carré. De même, la hauteur minimale des plafonds est fixée à 2,88 mètres.

Le nouveau mobilier scolaire des années 1830 participe également à l'amélioration générale des conditions d'enseignement. D'une part, les simples « tablars » sont remplacés par une nouvelle génération de mobilier devenant proprement scolaire, à savoir des tables « en forme de pupitre, à un seul plan incliné, et garnies d'encriers » attachées aux bancs. De plus, on peut plus aisément les fixer au sol, les salles étant neuves et destinées essentiellement à l'instruction. D'autre part, la disposition du mobilier est précisément réglementée : les bancs et les tables des enfants doivent former des couloirs « assez larges

⁶ Le bois de chêne provient des forêts communales, la molasse est souvent extraite sur des terrains appartenant à la ville, parfois les pierres se trouvant sur le terrain même de la construction sont utilisées pour la construction du bâtiment. Afin de favoriser l'établissement d'une maison d'école dans leur hameau, les particuliers de Montheron proposent même des « charrois et des journées ». Enfin, la Section des travaux envisage pour construire la maison d'école de Vers-chez-les-Blancs de réutiliser « divers matériaux [...] tels que des parties de menuiserie et de serrurerie, peut être même la toiture » de bâtiments qu'elle projette de détruire prochainement.

pour que le maître puisse [...] circuler autour de la salle sans déranger les écoliers ». L'ensemble doit être en face du pupitre du maître, lui-même « assez élevé pour que le régent, assis puisse voir toute l'école ».

Si le régent enseigne les objets communs aux deux sexes, une maîtresse donne aux filles des leçons particulières, dites « ouvrages de sexe » (couture et économie domestique). Cet enseignement, obligatoire dès 1834 pour une école accueillant plus de soixante élèves, demande un espace séparé de la classe mixte. Dans la région foraine, il s'agit de chambres environ trois fois moins vastes que la salle principale, situées initialement à l'étage et bénéficiant ainsi d'un éclairage de meilleure qualité, sans doute nécessaire aux travaux à l'aiguille.

Enfin, chacune des constructions est dotée d'appartements pour les instituteurs (régent, régente ou/ et maîtresse de couture). Ces logements sont généralement composés d'une chambre, d'une cuisine et d'un cabinet. Outre les combles utilisés comme bûcher et le jardin prévu par la loi, le régent a parfois à sa disposition une « étable à porcs », installation située à proximité de la maison d'école et jugée par les autorités lausannoises comme « indispensable à la Campagne ».

Apports et spécificités architecturales

Encouragé par une législation pour la première fois contraignante en matière de locaux scolaires, le déplacement de l'école, de la chambre – salle aménagée le plus souvent chez des particuliers – à la maison – bâtiment public destiné essentiellement à l'instruction –, représente une avancée décisive des lieux d'enseignement, participant à l'amélioration générale du statut de l'école, et par conséquent, à l'augmentation de sa fréquentation. Dans la région foraine, la précocité et la rapidité de cette transition s'expliquent en partie par les difficultés particulières rencontrées par les autorités à fournir, dans chacun des hameaux, un local adapté aux besoins scolaires et un logement proche de l'école pour le régent, et par la proximité du chef-lieu vaudois, dont l'état des lieux d'enseignement semble avoir fortement contrasté avec celui des chambres foraines. L'ouverture de maisons d'école dans cette région quelque peu délaissée dans le passé permet ainsi de revaloriser ses régences et d'y attirer de nouveaux instituteurs. Ces mêmes écoles, habituées aux situations provisoires et aux solutions de fortune, et plusieurs fois déplacées de foyer en foyer, sont dès lors définitivement fixées dans des bâtiments publics.

Si l'institution est stabilisée, les édifices qui l'accueillent présentent en revanche une architecture particulièrement sobre, n'indiquant que discrètement leurs fonctions publiques et scolaire. Le caractère fonctionnel qui prédomine dans l'aspect général de ces écoles s'explique en premier lieu par le choix des autorités de préserver la caisse publique, décision sans laquelle de telles constructions n'auraient probablement pas été possibles. En effet, les frais engendrés par la construction d'un bâtiment d'école, aussi modeste soit-il, représentent un effort financier conséquent, d'autant plus que ce type d'investissement, nouveau pour la commune, est répété à cinq reprises au cours d'une dizaine d'années seulement, pour desservir de surcroît une région faiblement peuplée. En outre, la volonté de construire des maisons d'école « dans un genre simple et économique » s'accorde bien avec le souhait de réaliser des bâtiments « assorti[s] à la localité », dans un souci d'intégration des constructions dans leur environnement agreste et de respect d'une certaine convenance entre ville et campagne. Il faudra attendre une quarantaine d'années pour voir apparaître une nouvelle génération d'écoles à Lausanne, située cette fois-ci dans la région périurbaine de la ville et présentant une architecture plus représentative, marquant davantage la destination des édifices, à l'image du collège de Chailly (1874) et de l'école de Cour (1883).

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Maria Velasco (Les Verts), rapportrice, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Florence Bettschart-Narbel (PLR), Yves Ferrari (Les Verts), Anne-Lise Ichters (PLR), Sarah Neumann (Soc.), Yvan Salzmann (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M^{me} Maria Velasco (Les Verts.), rapportrice

Membres présents : Caroline Alvarez Henry, Sarah Neumann, Florence Bettschart-Narbel, Anne-Lise Ichters, Eddy-Louis Ansermet, Yves Ferrari, Yvan Salzmann, Maria Velasco (rapportrice)

Membres excusés : Sandrine Schlienger, Magali Crausaz Mottier

Membres de l'administration : Oscar Tosato, Jean-Claude Seiler, Laurent Marquis (accompagné de Monsieur Jeker, lauréat du concours d'architecture), Nadine Pittet (que je remercie pour la prise de notes)

Lieu : route de Berne 50

Date : 12 janvier 10h-12h

Monsieur Tosato précise l'objet du préavis et souligne la volonté de la Municipalité de sauvegarder ce bâtiment historique tout en remerciant le bureau d'architecte représenté par Monsieur Jeker du remarquable travail effectué.

Les commissaires se déplacent dans la salle attenante où Monsieur Jeker a présenté son excellent projet : clarification de la volumétrie du bâtiment, mise en valeur de l'enveloppe et de l'espace distributif, assainissement thermique (toit et crépi isolant extérieur). Quelques questions lui sont posées sur les fenêtres, sur les encadrements en molasse, sur les issues de secours. Une visite du bâtiment s'en suit.

Monsieur Seiler présente un bref historique du collège et souligne la nécessité de la transformation de ce bâtiment en structure d'accueil suite au développement du quartier des Fiches ; cela permettra également de diminuer le nombre d'enfants en attente d'être placés.

L'étude du préavis suscite quelques interrogations : faible montant des aménagements extérieurs, estimation des coûts, part payée par les parents. Il nous est répondu que le but est de maintenir le jardin et le verger avec une zone de potager ; que les appels d'offres sont en cours et que la part payée par les parents est en moyenne de 26 % du coût global de l'accueil de jour (ce montant pouvant varier selon les quartiers).

Monsieur Tosato rajoute que la FAJE subventionne 22 % des salaires du personnel éducatif, ce qui représente environ 15 % du coût global ; ce subventionnement est actuellement remis en question.

Discussion

M^{me} Maria Velasco (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Vu la qualité des aménagements architecturaux envisagés pour la très souhaitable transformation de ce lieu en structure d'accueil de la petite enfance, avec 44 places supplémentaires dans un quartier en développement, c'est avec enthousiasme que l'ensemble du groupe socialiste soutiendra pleinement les conclusions de ce préavis et vous demande d'en faire de même.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Ma collègue Florence Bettschart aurait dû intervenir sur ce point. Je me permets d'y suppléer dans l'urgence, simplement pour dire qu'à l'exemple, j'imagine, des autres groupes, le PLR soutiendra ce préavis. Il est

particulièrement heureux du travail de la Direction des travaux, qui a permis la préservation de ce bâtiment emblématique de plusieurs époques consacré à l'instruction publique dans ce canton.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'aimerais d'abord faire une remarque qui me gêne un peu. J'ai ici, devant moi, le rapport de la commission sur cette affaire, où nous investissons plusieurs millions. Le rapport, qui fait une demi-page, ne nous renseigne pas vraiment sur la discussion en commission. C'est naturellement une possibilité que cette commission n'ait duré que cinq ou dix minutes ; je l'ignore. Il est pourtant indiqué qu'elle a eu lieu de 10 h à midi, donc deux heures. Sans vouloir émettre nécessairement une critique, il est quand même utile d'avoir des rapports de commission qui nous donnent des idées de ce qui a été discuté. Je crois que vous êtes d'accord avec moi, ici, on n'a pas beaucoup de renseignements.

Maintenant, sur le préavis, après l'étude et la discussion, nous étions un peu entre le oui et l'abstention sur la question, pas parce que ce n'est pas utile de créer ces places d'accueil, mais parce qu'on avait l'impression qu'il nous manquait un certain nombre d'informations. Je me suis donc permis d'adresser un certain nombre de questions complémentaires à M. Tosato, et je dois dire que j'ai reçu une note de service absolument excellente, au-delà de mes espérances, qui m'a donné toutes les informations demandées, et même plus. J'ai malheureusement commis la bêtise de la laisser au bureau aujourd'hui et ne pourrai donc pas vous lire des extraits. Cela aurait été l'occasion d'en sortir quelques éléments. Je parle donc de mémoire, sous contrôle de M. Tosato.

Les questions que nous avons posées étaient liées aux coûts qu'une telle infrastructure nécessite. On était intéressés notamment de savoir combien peut coûter une place, d'abord du point de vue de la création de l'infrastructure, et puis, au niveau de l'exploitation. Le préavis nous donne les coûts complémentaires, ou les charges complémentaires de cette structure et ne mentionne pas le coût total. Pour ce qui est de l'infrastructure, on apprend par la note de service, et aussi sur l'expérience de la Municipalité par rapport à ce type d'infrastructure, que, pour la très petite enfance, donc la nurserie, on est dans des coûts de l'ordre de 45 000 à 55 000 francs ; c'est un indice de comment envisager l'avenir à Lausanne, où nous prévoyons une croissance.

Pour l'accueil parascolaire, donc pour les enfants plus grands, ce coût est en général inférieur : on parle d'environ 30 000 à 40 000 francs, sauf erreur ; c'est également un bon complément d'information. Finalement, au niveau des charges d'exploitation, une place coûte environ 30 000 francs par année. Ce n'est pas un chiffre nouveau, il confirme simplement ce que nous savions déjà sur le sujet. Cela vaudrait certainement la peine de se demander une fois si nous ne pouvons pas ouvrir des places *light*, où le coût d'exploitation serait sensiblement inférieur, en invitant notamment les parents à participer en partie à la garde des enfants. Somme toute, le groupe soutient ce préavis. Je suis désolé de ne pas vous donner des chiffres plus précis, c'est un oubli de ma part.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai quelques questions par rapport à la préservation de ce bâtiment. On peut se demander si la note architecturale 3 justifiait que l'on conserve ce collège dans un milieu urbain en plein développement. C'est vrai qu'on est dans une zone qui se construit et, à mon sens, il aurait dû être démoli pour reconstruction en utilisant l'entier des droits à bâtir.

Si on veut absolument conserver ce genre de collège, je pense qu'on a des témoignages d'antan à Montheron, à Montblesson et au Chalet-à-Gobet. Vu leurs situations géographiques, je pensais que c'était tout à fait approprié de les conserver, mais celui-ci aurait peut-être dû faire l'objet d'une autre réflexion.

Mon intervention est étayée par les coûts de construction. Mon collègue Stauber l'a souligné, il faut 2 880 000 francs pour rénover ce bâtiment, alors que les critères d'efficacité énergétique ne seront pas respectés. On constate également que sur ces 2 880 000 francs, on a plus de 522 000 francs d'honoraires divers et 209 000 francs de frais

secondaires ou du compte d'attente, ce qui représente un quart du montant du crédit demandé ; ce n'est pas rien, cela fait quand même pas mal.

Une nouvelle construction aurait très certainement permis d'intégrer un bâtiment avec des volumes et des surfaces plus conséquentes que la rénovation de celui-ci. C'est dommage de se réfugier régulièrement derrière le classement d'un bâtiment pour ne pas avoir d'autres ambitions et ne pas faire de démolition pour reconstruction. On en aura très prochainement la preuve quand les différents collèges lausannois devront être rénovés. Cela nous posera également problème, parce que certains sont dans des états vraiment déplorables, et je ne vois pas d'autre possibilité pour les rénover à des coûts abordables que de les démolir pour les reconstruire. Je remercie M. le directeur de ses réponses et, bien sûr, je suivrai la décision du groupe d'accepter ce préavis.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Juste un mot pour contredire notre collègue Stauber à propos du rapport de M^{me} Velasco. J'aimerais la féliciter pour la brièveté de son rapport. Je crois que si nous nous donnions tous la peine de rédiger les rapports de commission de manière synthétique pour éviter de doubler simplement les notes de séances, qui, par ailleurs, sont disponibles, on se donnerait de meilleures chances que nos rapports soient lus.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Je ne vais pas revenir sur la prise de position de mon collègue Yvan Salzmänn. Je voulais juste manifester l'intérêt à garder un bâtiment à caractère historique dans un quartier qui en est vraiment peu doté. Par ailleurs, j'aurais aussi souhaité répondre brièvement à M. Stauber quant au rapport, qui est, certes, laconique, mais les membres présents en commission ont eu la possibilité d'avoir des réponses à toutes les questions posées. On peut juste regretter que tous les partis n'aient pas jugé bon d'envoyer un représentant en commission pour poser des questions.

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts) : – Les Verts soutiendront le préavis pour la transformation du collège de Petit-Vennes.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'aimerais revenir sur ce qu'a dit M. Rebeaud au sujet des notes de séance. A ma connaissance, les notes de séance sont soumises au secret de la commission. En tout cas, au sein du groupe UDC, nous nous tenons à cela, on ne révèle pas ce qui a été dit en détail dans les commissions. On peut peut-être poser une question, mais le commissaire ne nous dit pas ce qui a été dit en commission, ni qui l'a dit. Maintenant, peut-être qu'on n'a pas la bonne pratique, alors je vous écoute volontiers. Mais, jusqu'à présent, à ma connaissance, les notes de séance sont soumises au secret de la commission.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La Municipalité a effectivement opéré un choix clair en décidant de préserver un certain nombre de bâtiments de notre patrimoine. Les cinq bâtiments indiqués dans le préavis et le collège de Petit-Vennes en font partie.

Je comprends la position de M. Gaudard. Elle est identique depuis le début de la législature : il préfère les démolitions-reconstructions. Concernant les écoles, il y a quinze jours, je lui ai indiqué que nous allions procéder de cette manière pour le bâtiment de l'Arzillier. Concernant les lieux socioculturels, nous réfléchissons actuellement à une opération de démolition-reconstruction sur le Centre paroissial d'Ouchy en concertation avec ses occupants actuels. Donc, ce n'est pas dogmatique, il y a des endroits où nous décidons de préserver le patrimoine et d'autres où nous faisons des opérations de construction-démolition.

Concernant les propos de M. Stauber, il est clair que pour un bâtiment qu'on préserve, qu'on doit conserver, et sur lequel on doit faire des transformations parfois un peu plus délicates, le coût s'en trouve augmenté ; c'est certainement le prix de la conservation. Comme je l'ai indiqué dans la longue lettre aux nombreuses questions de M. Stauber, ici, pour un bâtiment de 425 m², on a un coût d'investissement qui correspond aux loyers que

l'on paie dans des bâtiments neufs. On a pris l'exemple d'une garderie de 402 m² qu'on a louée, et pour laquelle on paie un loyer de 110 000 francs par année, ce qui correspond, avec les calculs d'intérêt, d'amortissement et de plus-value à un investissement de 2 440 000 francs. On est donc parfaitement dans la cible. Et, je le rappelle encore une fois, ici, il s'agit bien d'un campus, puisque nous aurons le centre de vie enfantine, l'APEMS, la salle de gymnastique et l'école.

La discussion est close.

M^{me} Maria Velasco (Les Verts) : – Toutes les conclusions ont été votées à l'unanimité et en bloc.

Les conclusions sont adoptées avec 1 avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/81 de la Municipalité, du 27 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'880'000.– afin de transformer le collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places ;
2. de balancer le compte d'attente 5900.581.592 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
3. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus sur une durée de 10 ans sous les rubriques 5900.331 et 3306.331 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs au bâtiment et sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs à l'ameublement des dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
6. d'autoriser la Municipalité à porter au budget le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation pour l'utilisation de cette nouvelle structure.

Musée historique de Lausanne

Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2014/74 du 6 novembre 2014

Administration générale et culture, Logement et sécurité publique, Travaux

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 7'020'000 francs destiné à la rénovation et à la transformation de l'exposition permanente du Musée historique de Lausanne (MHL).

La Municipalité a ouvert, le 7 octobre 2009, un compte d'attente de 350'000 francs⁷ dans le but de financer un concours de projets de scénographie et d'architecture organisé en

⁷ BCC 2009, séance no 6/1 du 24 novembre 2009, p. 496.

procédure sélective. Un crédit d'étude de 1'300'000 francs a été accordé par votre Conseil le 8 mai 2012⁸.

Ce préavis concrétise les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008⁹ sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne adopté par le Conseil communal le 24 février 2009.

2 Table des matières

[Supprimée]

3 Préambule et historique

L'exposition permanente actuelle du MHL trouve son origine dans un préavis daté du 8 octobre 1985¹⁰ portant sur la transformation et le réaménagement du Musée historique de l'Ancien-Evêché (actuel Musée historique de Lausanne). Située dans le bâtiment de l'Ancien Evêché, classé en note 1, soit bâtiment d'importance nationale, elle occupe le rez-inférieur de la bâtisse, les niveaux 1 et 2 (galeries d'argenterie et de musique), ainsi que les combles (salle de musique).

L'exposition permanente inaugurée en 1990 avait pour ambition de raconter l'histoire de Lausanne des origines à nos jours, quelle que soit la quantité et la nature des œuvres et documents conservés. Or ceux-ci sont, pour certaines périodes pourtant capitales (comme le Moyen Âge ou la Réforme), extrêmement rares. Le recours aux reproductions fut en conséquence largement pratiqué et quantité de textes ont été rédigés pour pallier les manques d'objets.

L'exposition permanente a en outre subi de nombreuses modifications sectorielles, entraînant une perte significative de cohérence du discours et occultant totalement le fil conducteur imaginé à la fin des années 1980. Ainsi, le secteur consacré au XX^e siècle a disparu en 1998 déjà ; un ensemble disparate d'instruments de musique est venu se greffer à la galerie d'argenterie ; le début du parcours a été amputé d'environ 40m² et la salle du XVIII^e siècle a perdu un quart de sa surface et autant d'objets au profit de l'administration. Le parcours actuel n'est non seulement pas représentatif de la qualité des collections du MHL mais il est loin de rendre justice à la richesse de l'histoire lausannoise.

A cela s'ajoute des éléments matériels tels que l'usure des moquettes, des peintures défraîchies, un éclairage inadapté, des audiovisuels et audioguides inévitablement obsolètes voire hors d'usage, un système de climatisation/ventilation défaillant ne permettant pas de respecter les exigences de base en matière de conservation d'œuvres, etc.

Enfin, l'absence de l'histoire du XX^e siècle dans le parcours permanent rend l'exposition incomplète quant à la mission du musée.

Partant de ce constat, la Municipalité a proposé dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008¹¹ sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne de créer un nouveau parcours permanent.

4 Etat du bâtiment et des installations

Un rapport d'analyse EPIQR (Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit) a été réalisé pour le compte du Service du logement et des gérances (SLG) en avril 2011. Il en ressort que les installations techniques sont obsolètes et la toiture est à rénover entièrement.

⁸ BCC 2012, Préavis N° 2011/61 du 14 décembre 2011, Musée historique de Lausanne, Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment, Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente), pp. 685-693.

⁹ BCC 2009, Rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008, Politique culturelle de la Ville de Lausanne, Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise, Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma », pp. 172-215.

¹⁰ BCC 1985, Préavis N° 207bis du 8 octobre 1985, Musée historique de Lausanne, Transformations et réaménagement, Demande de crédit, pp. 1959 ss, 2027 ss.

¹¹ Voir supra note 9.

Les analyses détaillées menées par les architectes et les mandataires spécialisés ont révélé que des travaux importants d'entretien doivent effectivement être réalisés parallèlement. Ces travaux concernent essentiellement la toiture, qui n'est plus étanche, la mise aux normes selon l'ECA et les installations techniques générales du musée (centrale de ventilation, centrale de climatisation, raccord sur chauffage à distance, mise aux normes électriques).

Il convient de rappeler que ce bâtiment, propriété communale, n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien important depuis près de 25 ans, hormis des interventions ponctuelles pour garantir le bon fonctionnement du musée (réparation de fuites, ajouts d'éléments de climatisation/ventilation, d'éclairage, etc.).

Un montant de 2'360'000 francs (TTC) est d'ores et déjà réservé pour ces travaux d'entretien dans le crédit-cadre, 4^{ème} étape, du SLG¹².

5 Projet de rénovation et de transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment

5.1 Concours de projets de scénographie et d'architecture

A la suite de l'ouverture d'un compte d'attente de 350'000 francs¹³, le Service d'architecture a organisé, en procédure sélective, pour le compte du Service de la culture, un concours de projets de scénographie et d'architecture. Lancée le 8 décembre 2009, ce sont 21 groupements de mandataires qui ont participé à la procédure en déposant un dossier.

Conformément au cahier des charges, dix groupements de mandataires ont été retenus pour la 2^{ème} phase de sélection par le jury, présidé par le chef du Service de la culture et comprenant des membres représentant le monde des musées mais aussi de l'architecture, de la conservation du patrimoine bâti et du gestionnaire du bâtiment (représentant du propriétaire).

Au terme de la 2^{ème} phase du concours, c'est le projet « Lausanne existe » du groupement Brauen & Waelchli Architectes + Soumaswork qui a été choisi. Au printemps 2013, l'atelier Oi a remplacé Soumaswork et repris en main le volet scénographique du projet.

5.2 Contenu de la nouvelle exposition permanente

Le contenu de la nouvelle exposition permanente a été conçu et élaboré sur la base des principes suivants :

- proposer un parcours à thèmes suivant un « fil rouge »,
- y inclure le XXe siècle dans son ensemble,
- éviter l'exhaustivité chronologique et thématique,
- privilégier la présentation d'originaux issus des collections,
- remettre en valeur certains décors et éléments d'origine du bâtiment,
- renforcer le lien entre les Lausannois-es et leur ville.

Du point de vue scénographique, le projet fait débiter le parcours permanent dans les combles pour ensuite amener le visiteur dans les étages inférieurs en effectuant une boucle. Cette disposition permet d'éviter les allers-retours et les montées-descentes au sein d'un bâtiment particulièrement complexe. Elle offre en outre l'avantage de placer sur un même niveau intermédiaire les activités temporaires, événementielles et l'accueil, les salles d'expositions temporaires et la salle de musique/conférences se trouvant désormais à la hauteur de l'entrée.

¹² BCC à paraître, Préavis N° 2012/34 du 12 juillet 2012, Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif, Demande de crédit-cadre, Quatrième étape (2013-2017).

¹³Voir supra note 7.

Les deux premiers espaces ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Le but est d'immerger dès le départ le visiteur dans l'histoire de la ville et la réalité physique du site. A ce titre, une « chronologie lausannoise » occupera la première salle : elle déclinera une série de 120 dates-repères, auxquelles seront associés une trentaine d'objets-témoins, du IIe au XXIe siècles. Figureront aussi quelques figures majeures de l'histoire de la ville.

Après avoir reçu les clés chronologiques d'une histoire de la ville, le visiteur arrivera devant la fameuse maquette de Lausanne. Restaurée, elle aura une place de choix au centre de la pièce et sera agrémentée d'un dispositif multimédia de pointe, offrant en alternance des éclairages d'ambiance, des données statistiques et un commentaire multilingue enrichi d'éléments projetés sur la maquette. En contrepoint contemporain, sur une paroi adjacente, une monumentale vue aérienne en haute définition sera présentée, tandis qu'un « contact visuel » avec la ville réelle sera possible via des webcams. Ainsi sera mis en place de façon inédite un lien physique entre la cité d'hier et la métropole d'aujourd'hui.

L'« assiette physique » lausannoise est suffisamment complexe pour en faire l'une de ses spécificités : collines, vallons, déclivités, dénivellation ont largement influencé son développement et façonné l'image de la ville. Ajouté à cela qu'elle a connu différentes métamorphoses majeures (aux XIIIe, XIXe, XXe et XXIe siècles notamment). Les transformations urbaines constitueront donc le fil conducteur du parcours. Initié par la maquette, il se déroulera sur le même étage avec des secteurs consacrés à l'urbanisation (1500-1800 / 1800-2010), au logement et à l'eau. Les aspects sociaux, politiques, sanitaires et économiques de ces thèmes seront privilégiés.

Traversant vers l'aile « noble » de l'Ancien Evêché (dite aile de Prangins), le visiteur arrivera dans un espace traitant des transports : de l'épineuse « traversée de Lausanne » avec chars, charrettes et diligences, aux défis contemporains de la mobilité en passant par la révolution des transports du début du XXe siècle et une évocation de l'aviation lausannoise dans la plus élevée des salles du musée.

Il pourra en redescendant découvrir la « salle bernoise », aménagée en salle de musique, débarrassée de tout dispositif pour mieux faire ressortir les peintures murales, le plafond du XVIe siècle et autres éléments architecturaux. Les parties les plus notables de l'Ancien Evêché feront à cet effet l'objet d'un niveau de visite supplémentaire. Dès l'entrée, muni de tablettes numériques et se repérant grâce à une signalétique ad hoc, le visiteur pourra en effet découvrir les particularités et l'histoire de cette résidence médiévale profondément remaniée au cours des siècles.

Dans cette même aile, mais au rez inférieur, la section suivante sera celle des religions. Le XIIIe siècle – époque phare de l'histoire de la ville – et la Cathédrale y occuperont une place importante, avec une maquette inédite au 1:50 montrant l'édifice dans son état de 1235, reconstitué grâce aux traces laissées par l'incendie qui eut lieu cette année-là. La Réforme, l'Epoque cantonale et les autres confessions seront présentées par le biais d'œuvres iconographiques, d'objets et de documents audio.

Une autre époque pendant laquelle Lausanne connut un rayonnement extraordinaire fut la seconde moitié du XVIIIe siècle. Grandes familles, vie de salon, effervescence intellectuelle font entre autres se croiser le Dr Tissot, Gibbon, Voltaire, Isabelle de Charrière, Benjamin Constant, des lettrés et intellectuels de toute l'Europe. Les Lumières sont à Lausanne et leurs traces dans la ville encore bien visibles avec, notamment, les demeures de la rue de Bourg.

Dans un registre plus matériel, les secteurs suivants parleront de l'économie (commerce, construction, immigration, artisanat et industrie) et du tourisme (paysage, atouts sociaux, médecine, formation, sites). Et le territoire sera toujours bien présent, puisque le Flon sera au centre du premier sujet, le Léman et Sauvabelin au cœur du second.

Le dernier espace offrira une fin de parcours en forme d'ouverture, donnant la parole à des Lausannoises et des Lausannois, imaginant ce que pourront être les objets d'aujourd'hui conservés dans le MHL de demain.

5.3 *Supports didactiques, interactivité*

Les textes de l'exposition seront traduits en anglais, au vu du nombre sans cesse croissant de visiteurs étrangers.

La visite pourra se faire avec un audioguide en français, anglais, allemand, espagnol ou mandarin.

Des tablettes (ipad) seront à disposition des visiteurs souhaitant effectuer le parcours dédié au bâtiment.

Des fascicules consacrés à des thèmes spécifiques de l'exposition seront disponibles.

Des écrans multimédia permettront régulièrement au visiteur d'approfondir un sujet, de consulter des ensembles d'œuvres et des documents spécifiques, de visualiser des diaporamas.

Des postes audio diffuseront dans certaines salles, via des écouteurs, des enregistrements de textes et des témoignages historiques ou contemporains.

5.4 *Muséographie*

Musée de ville et musée d'histoire, le MHL a pour mission de transmettre un savoir complexe. Il ne peut présenter des œuvres et objets pour eux-mêmes, ceux-ci étant les éléments et les supports d'un récit dont la rédaction fait appel à des savoirs et des compétences aussi divers que l'histoire, l'histoire de l'art, la sociologie, l'architecture, la théologie, l'ethnographie ou l'urbanisme. La cohérence de l'« histoire sans mots » racontée au visiteur est assurée par un fil rouge, qui le guide tout au long du parcours, rythme sa visite, en facilite la compréhension et augmente son attractivité.

Pour que l'appréhension de ce contenu soit aisée, agréable et fructueuse pour le visiteur, sa mise en scène requiert un équilibre subtil entre les œuvres, les dispositifs didactiques (textes, supports informatiques, cartels, etc.) et les éléments scénographiques proprement dits (mobilier, éclairage, signalétique). La mise en place du récit et des éléments qui le constituent (objets, œuvres, explications) est en effet essentielle pour l'agrément du visiteur. A ce titre, le contenant-scénographie participe intégralement de l'acquisition du contenu-savoir.

Afin de structurer le parcours et de lui conférer une expression unitaire aisément identifiable par le public, il est essentiel qu'elle se différencie du bâti. Dans cette optique, les scénographes proposent un dénominateur commun comme marqueur du projet muséographique, à savoir un matériau déployé dans tout le parcours, qui fonctionnera comme médiateur entre les espaces et le contenu.

Assimilée à du mobilier, la scénographie de l'exposition se différencie matériellement du bâti. Elle permettra ainsi au public de rester dans une continuité, en dépit des nombreuses ruptures spatiales.

Ce concept garantit aussi une évolutivité de l'exposition, autorisant la modification ou l'échange ponctuels de composants. Il assure un accès aisé à l'ensemble des composants techniques, indispensable à des interventions liées notamment à la conservation des œuvres.

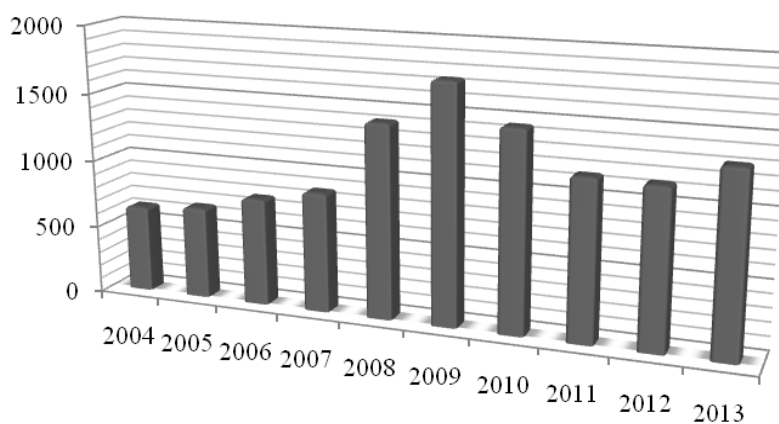
5.5 Médiation culturelle

Le MHL organise depuis de nombreuses années des activités pédagogiques en lien avec les expositions permanentes et temporaires. Indissociables aujourd'hui de l'offre muséale, elles visent à une meilleure compréhension par le public des thématiques des expositions et à mieux communiquer la nature des missions de l'institution, soit la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine lausannois. Elles favorisent en outre l'accès au musée dès le plus jeune âge.

Destinés en effet en premier lieu au jeune public, dans le cadre scolaire ou en groupes indépendants, les ateliers, dont la palette s'est remarquablement étoffée, permettent plusieurs niveaux d'approches : historique, géographique, artistique, pratique, tout en offrant une lecture diversifiée de l'histoire lausannoise, lointaine comme récente. Les animations comprennent généralement une introduction théorique, avec visite ciblée du musée, puis une activité pratique : fabrication d'objets, création d'œuvres, photographie, etc. Ces ateliers sont organisés toute l'année, à certaines dates préprogrammées, mais également (et surtout) sur demande. Ils enregistrent plus de mille participants annuels pour plus de cent ateliers.

La transformation et rénovation intégrale de l'exposition permanente suscitera un engouement renouvelé et soutenu du public, lausannois d'abord, mais aussi vaudois et romand, auquel il faudra répondre notamment en élargissant l'offre de médiation. Il est certain que la disponibilité des deux médiatrices externes (auxiliaire et mandataire), assurant actuellement toutes les activités pédagogiques et qui interviennent à la demande, ne sera pas suffisante avec l'orientation que le MHL souhaite donner au développement des activités pour adultes mais également une meilleure offre scolaire, par la mise à disposition systématique de dossiers pédagogiques.

Tableau 1 Fréquentation des ateliers



5.6 Entretien du bâtiment

En parallèle aux travaux mentionnés précédemment et profitant de cette aubaine, d'importants travaux d'entretien seront réalisés et financés exclusivement par le préavis N° 2012/34 du 12 juillet 2012¹⁴.

Ces travaux d'entretien d'un montant de 2'360'000 francs consistent en la réfection totale de la toiture, mise en conformité des équipements incendie, remplacement partiel des installations techniques telles que chauffage, ventilation, froid, sanitaires et régulation.

¹⁴ Voir supra note 12.

6 Déménagement des collections du MHL

Les œuvres de l'exposition permanente actuelle seront déménagées comme suit :

- les objets et documents d'autres institutions seront restitués,
- une partie des œuvres du MHL sera rapatriée dans le dépôt du musée (abris en sous-sol),
- le reste sera transporté au dépôt de Sébeillon.

Le contenu – peintures, dessins et estampes – du dépôt situé au niveau de l'administration sera entièrement déplacé à Sébeillon. Les interventions sur le bâtiment engendreront en effet quantité de poussière et il ne sera pas possible de garantir l'étanchéité des accès – sinon au prix d'interventions lourdes et onéreuses. Ce choix se fonde aussi sur l'expérience faite récemment au Musée olympique, où une partie des collections graphiques a dû, après les travaux de rénovation du musée, être confiée deux mois durant à une restauratrice.

Le protocole élaboré pour le déménagement sera le suivant :

- constat d'état avec documentation photographique,
- intervention de conservation/restauration si nécessaire,
- emballage par le personnel du musée et/ou l'entreprise chargée du déménagement de l'Ancien Evêché à Sébeillon,
- déballage,
- examen visuel pour dégâts éventuellement causés au cours du transport,
- conditionnement et rangement dans les secteurs appropriés,
- rédaction et visa du rapport.

Une dizaine de pierres sculptées – dont l'original de la statue de la Justice provenant de la Palud –, des pianos ainsi qu'un squelette seront manutentionnées et transportées par des spécialistes.

Une partie du matériel d'emballage (papiers spéciaux, papier-bulle, mousses de protection, cartons, caisses, mallette...) sera pour partie acquise par le musée, pour partie fournie par les transporteurs.

Les œuvres qui devront être décastrées le seront à l'arrivée au dépôt de Sébeillon.

Six semaines au moins seront nécessaires pour effectuer le déménagement du contenu du musée.

Un montant de 126'000 francs, inscrit sous le CFC 7¹⁵, a été prévu pour le déménagement.

¹⁵ Voir infra chapitre 7.

7 Descriptif des travaux et devis estimatif

CFC	LIBELLE	CHF	TOTAL
1	Travaux préparatoires	CHF	212'000
2	Bâtiment	CHF	2'969'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente	CHF	318'000
6	Divers et imprévus	CHF	615'000
7	Frais de déménagement	CHF	126'000
9	Ameublement et décoration	CHF	2'780'000
	TOTAL intermédiaire	CHF	7'020'000
	Donateurs Maquette	CHF	-270'000
	TOTAL TTC	CHF	6'750'000

Indice suisse des prix de la construction, région lémanique, avril 2014 : 102.6, base octobre 2010 : 100.0

8 Aspects énergétiques

Le bâtiment est classé en note 1, il est un monument d'importance nationale et est répertorié comme monument historique. Partant de ce constat, les mandataires ont concentré leurs efforts en matière d'isolation thermique par la réfection complète de la toiture du musée. Les façades, qui sont en bon état, sont conservées. Les installations de ventilation et de climatisation, actuellement obsolètes, disparates et très gourmandes en énergie seront entièrement remises à neuf. Les éclairages actuels (halogènes) seront remplacés par une lustrerie LED dans la nouvelle scénographie. Le bâtiment est déjà raccordé au chauffage à distance.

9 Exploitation du musée durant les travaux

9.1 Activités du MHL

Certaines des missions du musée qui ne pourront être poursuivies pendant la fermeture concernent avant tout les activités de médiation : ateliers, animations, visites guidées, concerts, conférences et expositions. Des exceptions sont prévues, qui concerneront les séances d'information à propos du projet et les visites de chantier.

D'autres missions ne seront que partiellement assurées. Les demandes de consultations et de reproductions pour des articles, publications, recherches, seront honorées avec cependant des horaires restreints. Les personnes seront d'abord redirigées vers la base de données en ligne Museris. En principe, ne devraient pouvoir être fournies que des reproductions d'œuvres déjà effectuées par l'atelier de numérisation.

Les tâches scientifiques et de conservation seront, elles, poursuivies sans restrictions.

9.2 Personnel

Le personnel fixe du MHL est réparti en différentes équipes :

- scientifique : le directeur, les conservateurs et une des documentalistes sont chargés de l'élaboration du contenu du nouveau parcours. A ce titre, ils se consacreront prioritairement à cette tâche dès la fermeture du musée. Les autres documentalistes seront en appui ; elles poursuivront par ailleurs le travail d'inventaire et se chargeront du suivi des demandes de consultation. Par ailleurs, le personnel scientifique pourra être appelé à collaborer à différents projets en lien avec d'autres institutions, par exemple ;

- administratif : l'adjointe administrative et les secrétaires œuvreront en soutien pour tout le projet (gestion et suivi administratif, comptable et logistique). Elles assumeront, en collaboration avec les autres services communaux concernés, la préparation de la réouverture, notamment en termes de communications et de relations publiques. Elles participeront aussi avec le directeur à la réflexion sur les nouvelles orientations de la médiation. La gestion des visites du chantier sera également de leur ressort et la fermeture du musée sera mise à profit pour effectuer le tri et le rangement des archives administratives ;
- technique : les techniciens seront concernés par l'ensemble du projet, pour les travaux de manutention, transports, élimination/débarras, pour les tâches de conservation préventive (emballage, constats, surveillance du climat), pour la gestion des dépôts (en particulier celui de Sébeillon) et les aspects inhérents au bâtiment (nouvelles installations, sécurité, électricité, CVC) ;
- d'accueil : une à deux personnes devront gérer l'entrée du musée : surveillance, gestion des flux, renseignements, mandataires, livraisons, etc. au quotidien.

A relever que le personnel technique et d'accueil du musée sera mis à disposition des autres musées communaux en fonction des besoins.

Toutes les équipes seront chargées d'aider au démontage de l'exposition, à l'élimination de l'ancien mobilier, au déménagement des œuvres puis au remontage. Ces collaboratrices et collaborateurs se verront par ailleurs confier des travaux de tri de rangement et d'inventaire au sein des trois départements (collections photographiques, d'objets, de peintures et d'arts graphiques) ainsi qu'aux archives et à la bibliothèque.

Quant au personnel fixe de nettoyage du Service du logement et des gérances, les parties non concernées par les travaux continueront d'être nettoyées. Dès lors, une partie du personnel sera réaffectée transitoirement sur d'autres sites et/ou effectueront des remplacements.

10 Calendrier des opérations

Ouverture du compte d'attente de 350'000 francs	octobre 2009
Lancement du concours d'architecture	octobre 2009
Jugement du concours d'architecture	juillet 2010
Crédit d'étude - Augmentation du compte d'attente à 1'300'000 francs	mai 2012
Dépose dossier d'enquête	janvier 2014
Devis général	août 2014
Préavis pour crédit d'ouvrage	octobre 2014 - avril 2015
Ouverture du chantier	juillet 2015
Fin du chantier	septembre 2016

11 Jardin du musée

L'ouverture au public du jardin du musée avec l'aménagement d'une buvette a fait l'objet d'une étude préalable par le Service d'architecture.

Deux variantes sont ressorties de cette étude :

- Ouverture au public depuis l'esplanade de la cathédrale,
- Accès uniquement depuis le musée pour les visiteurs.

La simultanéité des deux accès au jardin n'est pas envisageable, car il faudrait aménager un contrôle d'accès à l'entrée du musée depuis le jardin. Ce contrôle n'est pas possible en termes d'espace à disposition, ni en termes de personnel pour le contrôle d'accès.

Les deux variantes représentent des travaux importants : installation d'eau courante, monte-charge pour personnes à mobilité réduite, installations de sanitaires, système antieffraction.

12 Incidences sur le budget

12.1 Conséquences sur le budget d'investissement

12.1.1 Plan des investissements

Ce projet figure au plan des investissements pour les années 2015-2018 avec un montant de 7'020'000 francs.

12.1.2 Crédit d'étude

Lors de sa séance du 8 mai 2012¹⁶, le Conseil communal a accepté d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de 1'300'000 francs. A ce jour, ce dernier accuse une dépense de 659'209.05 francs. Les dépenses déjà effectuées dans le cadre du crédit d'étude seront balancées, pour une partie, en fonction des dépenses effectives mais au maximum 950'000 francs, par prélèvement sur le présent crédit d'ouvrage et pour l'autre partie, en fonction des dépenses effectives mais au maximum 350'000 francs, sur le Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif de SLG¹⁷.

12.1.3 Recettes d'investissements

La nouvelle installation et le dispositif multimédia de la maquette de Lausanne d'après le plan Buttet bénéficient du soutien de la Fondation BCV (120'000 francs) et de la Loterie Romande (150'000 francs).

12.1.4 Tableau

Le tableau ci-dessous synthétise la planification des dépenses d'investissement actuellement retenue. Elle est conforme au plan des investissements 2015-2018, excepté la tranche annuelle 2016 qui est supérieure de 1'000'000 francs en regard de l'avancement des travaux.

(en milliers de CHF)	2009-2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	800.0	2'000.0	2'500.0	1'720.0	0.0	0.0	7'020.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	0.0	270.0	0.0	0.0	270.0
Total net	800.0	2'000.0	2'500.0	1'450.0	0.0	0.0	6'750.0

12.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

12.2.1 Charges de personnel

Les surfaces d'exploitation du musée n'ayant pas changé après les travaux, il n'y a pas de besoin complémentaire pour les nettoyages.

12.2.2 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 106'000 francs par an à compter de l'année 2015.

¹⁶ Voir supra note 7.

¹⁷ Voir supra note 12.

12.2.3 Charges d'amortissement

La durée d'amortissement retenue est de dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à 702'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

12.2.4 Charges d'exploitation

Il n'y a aucune charge d'exploitation supplémentaire.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2015-2019 sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	106.2	106.2	106.2	106.2	106.2	531.0
Amortissement	702.0	702.0	702.0	702.0	702.0	3'510.0
Total charges suppl.	808.2	808.2	808.2	808.2	808.2	4'041.0
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	808.2	808.2	808.2	808.2	808.2	4'041.0

13 Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/74 de la Municipalité, du 6 novembre 2014;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment du Musée historique de Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 7'020'000 francs ;
3. de balancer le compte du crédit d'étude 3302.582.346, en fonction des dépenses effectives, mais au maximum 950'000 francs par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 ci-dessus, et 350'000 francs sur le Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif de SLG – 4^{ème} étape ;
4. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2, sur dix ans, par la rubrique 3306.331 du budget du Service du logement et des gérances ;

5. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionnés sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions, donations ou recettes de sponsoring qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur, Claude Bonnard (Les Verts), Matthieu Carrel (PLR), Anne-Lise Ichters (PLR), Sarah Neumann (Soc.), Bertrand Picard (PLR), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Philipp Stauber (UDC), Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents : Mme Sarah NEUMANN (remplaçant M. Jean MEYLAN), Mme Thanh-My TRAN-NHU, Mme Anne-Lise ICHTERS, Mme Maria VELASCO, M. Jacques-Etienne RASTORFER, M. Matthieu CARREL, M. Bertrand PICARD, M. Claude BONNARD (remplaçant Mme Claude GRIN), M. Philipp STAUBER.

Représentants de la Municipalité et de l'Administration : M. Daniel BRÉLAZ, syndic et directeur d'Administration générale et culture (AGC), M. Fabien RUF, chef du Service de la culture (AGC), M. Laurent GOLAY, directeur du Musée historique de Lausanne, Service de la culture (AGC), M. Ahmet SALYADOR, responsable du patrimoine administratif, Service du logement et des gérances (LSP), M. Harold WAGNER, adjoint à la cheffe du Service d'architecture (TRX), M. David FROMAGET, architecte, Service d'architecture (TRX).

Invitée : Mme Doris WÄLCHLI, architecte du bureau B+W architecture SA

Notes de séance : Mme Liliane GENOLET, juriste, Service de la culture (AGC)

Lieu : salle de musique du Musée historique de Lausanne, place de la Cathédrale 4, Lausanne.

Date : vendredi 16 janvier 2015 de 16h00 à 17h25

Présentation du préavis

Après les présentations d'usage, le syndic donne la parole à Mme Wälchli, architecte du bureau B+W architecture SA, lauréat du concours, qui enchaîne avec la présentation des travaux projetés. Après avoir précisé que l'enveloppe extérieure du bâtiment ne serait pas touchée, elle détaille le nouveau parcours muséal. Il débutera désormais dans les combles et non plus au rez-de-chaussée qui sera consacré aux expositions temporaires. Des combles, le parcours se poursuivra dans la tour qui sera traversée de haut en bas par le visiteur pour s'achever au sous-sol, la sortie se trouvant au rez. La mezzanine du rez-de-chaussée sera supprimée afin de créer des espaces plus généreux pour les expositions temporaires.

Le parcours de la nouvelle exposition débutera par une chronologie basée sur des dates-clés de l'histoire lausannoise. Lui succédera la maquette de la ville qui sera restaurée et accessible des quatre côtés. Puis la visite se poursuivra au gré des différentes thématiques choisies : l'urbanisation, l'eau, le logement, la religion avec une maquette inédite de la cathédrale de Lausanne, les Lumières, l'économie, le tourisme et l'avenir.

Suite à une question d'une commissaire, Mme Wälchli précise que la véranda extérieure est conservée en l'état, sauf éventuellement un rafraîchissement de la peinture.

En réponse à un autre commissaire, M. Golay indique que seules 5% des pièces de l'exposition actuelle retrouveront le chemin du musée. Le reste proviendra des dépôts du Musée historique de Lausanne (MHL). Il précise que la plupart des œuvres du musée sont documentées et accessibles via internet¹⁸. On apprend également que l'exposition permanente actuelle fait l'objet d'une documentation avant sa transformation.

M. Golay informe également de l'existence d'un dépôt de biens culturels sur le site du MHL et d'un dépôt dans le quartier de Sébeillon pour les œuvres les moins fragiles. La maquette de la cathédrale mentionnée plus tôt par Mme Wälchli, s'inscrira dans la thématique des religions et présentera un état totalement inédit de l'édifice au XIII^e siècle. M. Golay souhaite aussi un agrandissement du musée relevant que l'espace actuel, d'environ 900 m², est relativement modeste. Enfin, il précise que la durée de vie d'une exposition permanente est en principe de 10 ans, mais qu'en réalité elle se situe entre 20 et 25 ans.

Examen du préavis point par point

La parole n'étant plus demandée, la Commission passe à l'examen des différents chapitres du préavis. Seul les points ayant suscité une discussion sont mentionnés dans le présent rapport.

5.1 Concours de projets de scénographie et d'architecture

Un commissaire demande pourquoi Soumaswork a été remplacé par l'Atelier Oi. Mme Wälchli répond que la collaboration avec Soumaswork n'a pas donné satisfaction et que, par conséquent, en sa qualité de responsable du projet, elle a dû se résoudre à changer de scénographe.

5.2 Contenu de la nouvelle exposition permanente

M. Golay explique que la mention « éviter l'exhaustivité chronologique et thématique » dans le préavis se réfère à la volonté de ne pas raconter toute l'histoire lausannoise de A à Z mais d'être sélectif et pertinent. Il précise que la première salle de la nouvelle exposition permanente, occupée par la « chronologie lausannoise » et qui présente des dates-clés de l'histoire de la ville, n'est pas essentielle au visiteur pour aborder la suite du parcours permanent.

Un commissaire demande quels éléments historiques du bâtiment resteront visibles après la transformation de l'exposition permanente. Mme Wälchli répond que la tour constitue la partie historique du MHL, ses murs seront donc laissés apparents et les besoins muséographiques seront satisfaits grâce à des îlots installés au centre des pièces. M. Golay ajoute que des tablettes permettront un niveau de visite centré uniquement sur les aspects architecturaux du bâtiment.

5.3 Supports didactiques, interactivité

Un commissaire s'interroge sur la nécessité de traduire les textes de légende de l'exposition en allemand (en plus de l'anglais et du français) compte tenu du débat ayant lieu en Suisse. Une discussion qui ne semble pas tenir compte du fait que les légendes n'ont pas pour vocation d'être de taille excessive s'engage ...

M. Golay indique que le matériel technique a été choisi sur conseil des scénographes. Il s'agit de matériel simple dont la durée de vie devrait être assez longue. Le remplacement de ces éléments se fera ensuite par le biais du budget de fonctionnement du musée.

¹⁸ musees.lausanne.ch

5.5 Médiation culturelle

Suite à une question, M. Ruf précise que les postes de médiatrices culturelles, qui sont des auxiliaires, existent et que le principe d'un poste fixe à 80% a été demandé par le service de la culture dans le cadre du préavis, sans succès auprès de la Municipalité, compte tenu de sa politique en matière d'engagement du personnel.

5.6 Entretien du bâtiment

M. Salyador informe que les travaux d'entretien du MHL de Fr. 2'360'000.- votés dans le cadre du préavis N° 2012/34 du 12 juillet 2012 ne sont pas compris dans le montant total de Fr. 6'750'000.-.

7. Descriptif des travaux et devis estimatif

Un commissaire s'interroge sur les raisons de l'évolution dans le temps des coûts du projet, soit entre les demandes de crédit d'étude et d'ouvrage. M. Fromaget rappelle à ce propos que le montant annoncé en 2011 était de Fr. 6'000'000 contre Fr. 6'700'000 en 2014. Cette augmentation s'explique par l'évolution du projet et les choix opérés en matière de scénographie, son, ventilation, chauffage, entre autres. Il précise que les coûts étaient estimés en 2011 à plus ou moins 15%. Par conséquent, le montant de Fr. 6'700'000 se trouve dans la cible.

M. Salyador détaille le contenu des travaux d'entretien, à savoir la toiture, les installations en lien avec les mises aux normes ECA, les changements d'installations techniques (distribution de chaleur, ventilation, climatisation, mises aux normes électriques) et confirme que les coûts du déménagement sont compris dans le préavis.

Un commissaire estime que le devis estimatif n'est pas assez détaillé. Le syndic s'engage à ce que le CFC à deux chiffres soit fourni avec les notes de séance, ce qui fut fait. M. Fromaget précise que les entreprises n'ont pas encore été choisies, les appels d'offres étant en cours.

8. Aspects énergétiques

M. Salyador indique que les éventuelles subventions cantonales et fédérales auxquelles la Ville aurait droit seront demandées le moment venu.

Par contre, M. Brélaz explique qu'il n'y a rien à espérer au niveau financier des deux nouvelles lois cantonales sur la culture. M. Ruf ajoute que le Canton n'intervient pas pour les bâtiments communaux et cite à titre d'exemple le Musée romain de Lausanne-Vidy.

10. Calendrier

Un commissaire demande si une fin de chantier avant la saison touristique de l'été 2016, est envisageable. Mme Wälchli répond par la négative, le calendrier étant très serré. Elle ajoute que le dossier a été mis à l'enquête et le permis de construire délivré.

11. Jardin du musée

M. Brélaz précise que la Municipalité a envisagé l'ouverture du jardin du musée. Une étude préalable a été réalisée faisant ressortir deux variantes possibles. Toutefois la Municipalité, devant faire des choix, notamment financiers, a décidé pour le moment de ne pas poursuivre plus loin avec cette idée.

Mme Neumann demande quelle variante remporte les faveurs de la direction du musée. M. Golay avoue préférer la variante limitant l'accès du jardin aux visiteurs du musée, pour des questions de sécurité.

12.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

M. Golay indique que l'accroissement des éléments multimédia, dont la technologie est simple, n'engendrera en principe pas de coûts supplémentaires à charge du budget de fonctionnement du musée.

12.2.2 Charges d'intérêts

En réponse à une question M. Brélaz explique que le taux de 2,75 % correspond à la moyenne des taux au niveau de l'ensemble de la Commune.

Conclusions de la commission

La parole n'étant plus demandée et les commissaires acceptant de voter les 6 conclusions regroupées, la commission passe au vote.

Les **conclusions 1 à 6** sont soumises au vote de manière **groupée** et sont **acceptées à l'unanimité**.

Discussion

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Même situation, même intervention. Je souligne que le groupe PLR soutiendra ce préavis. Néanmoins, s'il est possible de faire quelque chose pour améliorer les verrues que constituent les vérandas actuelles, nous serions fort aise. Pour le reste, nous soutenons ce préavis de rénovation et transformation.

M^{me} Maria Velasco (Les Verts) : – Le groupe des Verts soutiendra ce préavis. Cette mise en valeur des trésors du musée est indispensable. Comme l'a dit mon préopinant, on regrette juste que la véranda de l'entrée ne soit pas rendue un peu moins lourde.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – En 1990, on commence à entendre parler d'un outil d'information à Lausanne : *le World Wide Web*. L'année d'avant, on organise l'Eurovision au Palais de Beaulieu ; elle est gagnée par la Yougoslavie. On élit pour la première fois une femme à la syndiculture, et le chantier du TSOL bat son plein. Voilà pour 1990.

En 1990, il y a l'inauguration de l'actuelle exposition du Musée historique ; c'était donc il y a vingt-cinq ans. On sait que la durée idéale d'une exposition est de dix ans, mais on sait que, dans les faits, le plus souvent, on les maintient une vingtaine d'années. Au-delà de toutes ces évolutions, il est vraiment indispensable de rénover le Musée historique, en raison des progrès de la muséographie, et surtout des questions d'accessibilité au bâtiment et à la culture. Ainsi, le groupe socialiste vous invite à suivre l'avis de la commission, avec toutefois un bémol, qui n'est pas la véranda : nous regrettons que l'ouverture du jardin au public n'ait fait l'objet que d'une étude préalable dans le cadre de ce rapport-préavis. Ainsi, nous formulons le vœu que la réflexion sur l'accès à ce jardin soit poursuivie en intégrant des possibilités d'accueil de type buvette, afin de rendre accessible l'ensemble de la propriété au public lausannois.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Il y a peu de choses à ajouter. Le groupe UDC soutiendra ce préavis. Pour la petite histoire, lors de la dernière rénovation du musée, il était déjà question de la véranda ; ce n'est donc pas nouveau. Techniquement, il y a la question de comment on amène ou l'on enlève certaines pièces, qui doivent entrer ; cette véranda a été utilisée en partie pour cela. Il y a donc un certain nombre de contraintes techniques qui y sont liées. On ne le voit pas si on entre dans le Musée, donc côté véranda, mais on pourra toujours ouvrir une trappe au milieu. En tout cas, le sol n'est pas homogène partout à cet endroit. C'est bien caché, mais cette fonctionnalité est toujours requise. On n'est donc pas complètement libre par rapport à la conception de cette place. Quant au jardin, la commission en a discuté et on a tous pris connaissance des raisons qui font que ce jardin n'est pas ouvert au public. On peut, bien sûr, remettre cela sur les rails, mais je pense que la conclusion sera la même.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je remercie d'abord l'ensemble de ce Conseil pour l'accueil positif fait à ce préavis. Effectivement, il y a des options assez diversifiées autour de la véranda, y compris certaines contraintes techniques. On verra ce que l'on peut faire, mais il n'est pas prévu de la changer. On peut éventuellement faire quelques aménagements de

peinture, ou autres, si quelque chose de raisonnable se présente. Quant à la situation du jardin, c'est un vœu que l'on peut comprendre, mais ce sera pour les réflexions futures.

La discussion est close.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – La commission a décidé de voter les six conclusions regroupées et les a acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/74 de la Municipalité, du 6 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment du Musée historique de Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 7'020'000 francs ;
3. de balancer le compte du crédit d'étude 3302.582.346, en fonction des dépenses effectives, mais au maximum 950'000 francs par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 ci-dessus, et 350'000 francs sur le Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif de SLG – 4^e étape ;
4. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2, sur dix ans, par la rubrique 3306.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
5. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions, donations ou recettes de sponsoring qui pourraient être accordées.

Postulat de M. Gilles Meystre : « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Denis Corboz (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Gilles Meystre (PLR), Pierre Oberson (UDC), Jacques Pernet (PLR), Janine Resplendino (La Gauche), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport polycopié de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur

Présidence : M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Membres présents : Mmes Nicole Graber, Janine Resplendino, Maria Velasco, MM. Eddy Ansermet (en remplacement de Mme Florence Bettschart), Denis Corboz (en remplacement de Mme Magali Zürcher), Gilles Meystre, Pierre Oberson, Jacques Pernet, Francisco Ruiz.

Représentants de la Municipalité : Mme Florence Germond, directrice de Finances et patrimoine vert ; M. Denis Décosterd, chef de service, Devcom, M. Yann Jeannin, chef de la division logistique, SPADOM ; Mme Tania Gfeller, responsable des vignobles, SPADOM.

Notes de séances : Mme Marianne Marendaz, secrétaire administrative, SPADOM.

Lieu : salle des Commissions, Hôtel de ville.

Date : mercredi 28 mai 2014, de 16h00 à 17h20.

Pour présenter son postulat, l'initiant pose quelques questions montrant l'activisme des producteurs extérieurs au canton et l'attentisme du monde viticole vaudois. Il plaide pour des décloisonnements entre les filières comme l'hôtellerie, la restauration et le monde touristique en général, et plus de coordination. Il ne s'agit pas seulement d'exporter les vins vaudois, mais également de faire venir des touristes pour les découvrir sur place, et faire profiter l'hôtellerie d'une clientèle de connaisseurs. Il sait que la Ville est déjà très active, mais il estime que Lausanne a un rôle à jouer pour la promotion des vins vaudois comme pour ses propres vins, non seulement comme grand propriétaire, mais aussi par la notoriété de son nom.

Il distribue divers documents, notamment ceux relatifs à un crédit de 2,5 millions de francs voté par le Grand Conseil vaudois pour une promotion de 2013 à 2017. Mme la directrice de Finances et patrimoine vert remercie l'initiant et souligne l'important travail entrepris ces dernières années, en particulier depuis l'arrivée de la nouvelle responsable des vignobles, avec la mise en place d'une nouvelle gamme destinée à reconquérir la clientèle des 30 à 50 ans. Elle relève qu'actuellement tout est vendu et qu'il n'y a plus de stock.

Au niveau des promotions, un grand travail a été fait, comme le récent partenariat avec le Festival de la Cité par exemple, la participation à de nombreuses manifestations organisées par la Ville ou des privés, ainsi que la présence à Lavaux Vinorama et aux journées caves ouvertes. Un montant de 50'000 francs a été consacré à ces promotions, et il est évident que la Ville ne va pas investir un million pour faire de la promotion alors que tous ses vins sont vendus !

Dans la discussion générale, les points suivants sont à relever :

- Une commissaire rappelle des décisions du Conseil communal relatives à la promotion des produits du terroir, notamment sur les tables lausannoises, et souhaite la mise en avant de la biodynamie. Il est répondu qu'il n'y a actuellement que 4 hectares sur 30 en biodynamie, dépendant des conditions des vignobles.
- La question de la vente en Suisse alémanique, ainsi qu'aux touristes, est soulevée. Il est précisé que les 2/3 de la mise part en Suisse alémanique, où nos vins sont très présents et une promotion y est faite. Pour les touristes, seuls les domaines peuvent faire une vente directe.
- Des précisions sont données sur la mise : ouverte à chacun, elle représente les 3/4 de la production d'environ 350'000 bouteilles.
- Un commissaire relève la qualité des vins vaudois et estime le postulat judicieux par la coordination des actions de divers secteurs.
- Il est précisé que par la nouvelle gamme, il s'agissait aussi de valoriser plus le nom de Lausanne que ceux des domaines, ce qui a été une grande réussite, par exemple dans les restaurants lausannois.
- Un commissaire soulève la question d'un message de prévention contre les dégâts de l'alcool, notamment auprès des jeunes. Il est répondu que si le vin est présenté comme un produit de qualité, goûté, une culture du vin peut se développer, en contradiction avec celle de la « biture express » ...

- L’initiant précise que le canton de Vaud ne fera pas la promotion des vins avec ce crédit, mais favorisera une meilleure promotion avec notamment un site web qui puisse proposer une offre à la fois culturelle, touristique et vigneronne pour les amateurs de vins. Il s’agit d’essayer de développer un œnotourisme. Il lui est répondu que la mise en place d’une telle offre touristique est difficile : une offre hôtel-visite de caves-dégustation, début 2013, aurait été vendue moins de 10 fois par l’Office du Tourisme. La notoriété extérieure dépend également de l’importance quantitative du vignoble. Avec quelques chiffres pour alimenter la réflexion : le canton de Vaud compte 3’800 ha de vignes, la Bourgogne 25’000 et le Bordelais 117’000 !
- La question des chambres d’hôtes dans les domaines de la Ville, et de leur développement éventuel, est également abordé
- Un coffret avec bouteilles et verres estampillés Ville de Lausanne pourrait-il être développé ? C’est en cours...

Revenant sur le contenu du postulat, plusieurs commissaires plaident en faveur d’une participation lausannoise à la dynamique que le crédit cantonal devrait favoriser, à essayer de développer un œnotourisme, en utilisant le vin comme levier pour l’activité touristique. De manière générale, la commission considère que la Ville n’a pas à investir de sommes importantes dans cette action, mais doit en être acteur, comme le résumait bien ces propos : « nous n’avons pas à tirer le train, mais à monter dedans... ». Ce que demande le postulat, c’est de faire un bilan des actions lausannoises, ainsi que de définir et mener une stratégie pour l’avenir dans le cadre du projet vaudois.

Détermination de la commission :

Au vote, la Commission recommande, à l’unanimité, la prise en considération du postulat.

Discussion

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Je n’ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Deux millions et demi : c’est le montant que le Canton mettra, sur cinq ans, pour développer l’œnotourisme et positionner le Canton de Vaud comme destination sur la carte œnotouristique européenne, au même titre que des régions qu’on connaît bien, comme le Douro, la Bourgogne et la région de Bordeaux. Le Canton a tout pour bien faire : des vignes, des vins, aujourd’hui reconnus même par Parker, des grandes tables, comme vous l’avez lu sans doute dernièrement, et une offre culturelle majeure. C’est un ensemble d’atouts qu’il s’agit de valoriser. Le train est en marche.

Lausanne a également plusieurs atouts pour valoriser ce projet. Il s’agit de monter dans le train, non pas forcément pour développer les ventes de la Ville, puisque l’ensemble de sa production est aujourd’hui vendu, mais parce que Lausanne est le plus grand propriétaire viticole de Suisse, qu’elle a un statut de ville d’accueil – j’allais presque dire ville de congrès, mais le qualificatif est de plus en plus hypothétique. A ce titre, Lausanne peut valoriser les vins lausannois et vaudois.

Lausanne est une ville culturelle aussi, avec de nombreuses manifestations. Ce sont autant d’atouts qui peuvent être mis au service du projet vaudois, qui peuvent valoriser Lausanne dans la carte œnotouristique du canton. Avec ce postulat, je demande un bilan de ce que la Ville fait dans ce domaine, et également les perspectives de l’inscription lausannoise dans le projet vaudois, dans le cadre de ce projet précis, mené, conduit et financé par le Canton. Je remercie, bien entendu, la commission pour son unanimité et j’invite le Conseil à faire de même.

M. Pierre Oberson (UDC) : – Les séances sont toutes enrichissantes, mais celle-là avait une saveur particulière. Je crois que tous les participants ont apprécié le savoir-faire des professionnels du vin de la Ville, et surtout le fait de savoir que les vins de la Ville n’ont

aucune difficulté à se vendre et à se faire connaître. Le groupe UDC acceptera ce postulat et vous encourage à en faire de même. La Ville de Lausanne étant très généreuse, elle peut l'être également avec ses vins.

La discussion est close.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – C'est à l'unanimité que la commission a décidé de proposer au Conseil de prendre en considération ce postulat.

Le postulat est pris en considération à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Gilles Meystre : « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse au postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud - Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires

Rapport-préavis N° 2014/39 du 10 juillet 2014

Travaux, Services industriels

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité fournit une réponse au postulat de Monsieur Pierre-Yves Cavin « Aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud - Le Taulard et étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires » tendant à inciter la Municipalité à améliorer les chemins communaux du dit quartier ainsi que les infrastructures liées à l'évacuation des eaux, à l'électricité et au gaz, et à réaliser un aménagement de régulation des eaux du cours d'eau de la Pétause.

2. Préambule

Déposé le 20 juin 2011¹⁹, le postulat de Monsieur Pierre-Yves Cavin et consorts a été renvoyé à une Commission après discussion préalable du Conseil communal le 30 août 2011²⁰.

Le 25 octobre 2011, la Commission n° 8 chargée d'examiner le postulat a décidé de le prendre en considération et a invité la Municipalité à y répondre. Au cours de la discussion sur le postulat, le Directeur des travaux a précisé, au sujet de la problématique de la gestion des eaux du cours d'eau de la Pétause, qu'un aménagement de rétention avait déjà été exécuté par la commune de Romanel-sur-Lausanne en amont sur son territoire. Par ailleurs, concernant la création d'un trottoir sécurisé pour les piétons sur le chemin du Bois-Genoud, il a souligné que la réalisation d'un tel aménagement nécessiterait un élargissement de la voie publique et une expropriation sur plusieurs bien-fonds privés.

Lors de sa séance du 22 mai 2012, le Conseil communal a renvoyé le postulat à la Municipalité pour étude et rapport dans un délai fixé à deux ans.

¹⁹ BCC 2010-2011, T. II, p. 1193

²⁰ BCC 2011-2012, T. I, p. 125

3. Rappel du contexte local

L'urbanisation progressive, le long de la ligne du LEB, sur les territoires des communes de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne-Vernand, et la réalisation durant ces cinquante dernières années de zones d'activités mixtes et d'habitats a entraîné la création d'importantes surfaces imperméables. Ainsi, les eaux ruisselées lors de pluies ne sont plus infiltrées dans le terrain, mais récoltées et acheminées directement dans le cours d'eau de la Pétause. Il en résulte une forte augmentation des débits de pointe, provoquant l'érosion progressive des berges et des crues périodiques de la rivière lors d'importants orages. Depuis 2008, une demi-douzaine d'inondations plus ou moins conséquentes a été constatée dans le secteur dit du Taulard, avec des dégâts occasionnés sur les biens fonds riverains, sur le lit et les berges de la rivière, de même que sur le collecteur intercommunal de transport des eaux usées implanté le long de la Pétause. Il a aussi été constaté que le lit du cours d'eau est en partie insuffisant pour absorber les débits de crue actuels issus des bassins versants aménagés de Vernand et Romanel-sur-Lausanne.

Par ailleurs, le développement de ce secteur et l'implantation d'une école à l'extrémité Sud de la route de desserte du quartier du Taulard ont engendré une augmentation du trafic routier, sans que des aménagements adaptés pour la sécurité des piétons empruntant cette voie aient été entrepris, bien qu'une partie du chemin du Bois-Genoud soit en zone 30 et que des blocs soient installés en bordure de chaussée pour ralentir le trafic. La composante agricole de trafic dans ce secteur forain impose de laisser une largeur de chaussée importante pour le passage des tracteurs, réduisant ainsi l'efficacité des aménagements pouvant être mis en place pour ralentir les voitures. Dans ce contexte, il existe un réel souci de vitesse et de sécurité dans le quartier, lié au fait que les enfants ont pris l'habitude d'être sur la voie et ne sont pas toujours assez attentifs au trafic. Il est toutefois à relever que le nombre de véhicules est relativement faible en moyenne journalière et que c'est essentiellement le déplacement pendulaire des habitants du quartier qui génère ce trafic.

Enfin, s'agissant d'une zone à faible densité et décentrée, la mise à niveau des infrastructures multi-fluides (principalement eau, gaz et électricité) du quartier n'a pas été réalisée de manière prioritaire. Ainsi, des tronçons de lignes électriques aériennes subsistent le long du chemin du Bois-Genoud, et le réseau de gaz n'a pas été étendu dans ce secteur, en raison d'une trop faible demande, et du caractère excentré du quartier, rendant les éventuels investissements nécessaires non rentables.

4. Démarches entreprises

Pour donner suite aux sollicitations de plusieurs riverains, et en raison de problèmes récurrents de refoulement d'eaux sur des réseaux privés d'évacuation, le service d'assainissement a entrepris en 2013 l'extension du réseau public séparatif d'évacuation sur une longueur d'environ 60 mètres sur le chemin du Bois-Genoud. Cette intervention, initialement planifiée en coordination avec d'autres travaux de remplacement de conduites et d'aménagement de chaussée, a été avancée afin de répondre rapidement aux dysfonctionnements relevés.

Quant aux problèmes périodiques de débordement des eaux de la Pétause, il est principalement observé que le gabarit du passage du cours d'eau sous le chemin de la Coffette est insuffisant pour le transit de certains débits de crue. Afin de réduire les risques d'inondation de bâtiments riverains et d'améliorer la capacité de cet ouvrage, des grilles de sécurité situées directement à l'amont et l'aval du « voûtage » ont été déposées fin 2011. L'effet d'obstruction devant l'entrée du passage a ainsi été fortement atténué, mais au détriment d'une aggravation de l'érosion des berges de la Pétause en aval, du fait que les débits ne sont plus aussi limités. Les problèmes d'instabilité des berges et les risques structurels sur le collecteur intercommunal des eaux usées situé le long du cours d'eau sont ainsi plus importants.

La gestion des eaux de ruissellement de l'ensemble du bassin versant de la Pétause doit encore être étudiée, dans l'objectif de mettre en place à moyen terme les dispositifs et

aménagements hydrauliques nécessaires pour protéger les zones bâties ou à bâtir des risques d'inondations dus au cours d'eau. Cette étude doit s'inscrire dans une réflexion plus globale, tenant compte par exemple de :

- la finalisation d'une carte des dangers sur l'ensemble du tracé de la Pétause, de sa source au confluent avec la Mèbre,
- la gestion des cours d'eau et notamment de la protection des berges,
- l'urbanisation planifiée dans le secteur Vernand-Camarès, et du projet de décharge pour les matériaux d'excavation (DMEX) de Vernand-Dessous, ainsi que des mesures de gestion des eaux pouvant être réalisées en coordination sur ces périmètres,
- l'intégration des éventuels concepts issus du schéma directeur du Nord Lausannois (SDNL),
- une coordination avec la commune de Romanel-sur-Lausanne, déversant une partie importante de ses eaux claires dans la Pétause.

Un préavis reste à établir dans ce sens, et un montant prévisionnel de CHF 400'000.- est d'ores et déjà inscrit au plan des investissements pour ces travaux d'aménagements.

Enfin, la mise à niveau des équipements collectifs du quartier du Taulard demandée par les signataires fait l'objet d'un projet coordonné entre les services concernés sur le chemin du même nom et planifié en 2016, et comprenant les interventions suivantes :

- mesures de modération du trafic et de sécurisation des piétons, adaptation de la voirie et des écoulements d'eaux de surface ;
- tirage de fibre optique ;
- remplacement d'une conduite d'eau ;
- suppression de la ligne électrique aérienne basse tension le long du chemin du Bois-Genoud ;
- remplacement des candélabres.

Ces travaux répondront ainsi de façon concrète et complète aux préoccupations des riverains au sujet des aménagements du quartier. Le financement de ces travaux devrait être assuré par le crédit cadre 2016.

5. Réponse au postulat

Les postulants demandent la mise à niveau et l'adaptation des équipements collectifs du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard. A ce titre, l'extension du réseau séparatif public d'évacuation des eaux du chemin de Bois-Genoud a été réalisée en 2013. Des travaux coordonnés d'adaptation et renouvellement d'infrastructures souterraines (eau, fibre optique, électricité) et aériennes (enterrement de la ligne électrique basse tension le long du chemin de Bois-Genoud, remplacement des candélabres) sont projetés. Ces interventions seront complétées par un réaménagement de la voirie permettant de sécuriser la zone 30 existante ainsi que la circulation des piétons, et d'adapter les écoulements et la récolte des eaux de chaussée. L'ensemble de ces travaux est planifié et budgété dans l'enveloppe du crédit-cadre annuel de rénovation et d'extension multi-services pour l'année 2016.

Pour ce qui concerne la réalisation de mesures de rétention des eaux de pluie dans le but de limiter le gonflement et les crues du cours d'eau de la Pétause, il est souligné que des mesures provisoires ont déjà été prises, permettant de réduire les problèmes de débordement en amont du passage sous le chemin de la Coffette.

La finalisation en cours de la carte des dangers naturels sur le bassin de la Pétause permettra à terme d'entamer une réflexion globale sur la gestion des eaux de l'ensemble du

bassin versant, avec la commune de Romanel-sur-Lausanne. L'objectif de mettre en place à moyen terme les mesures nécessaires pour protéger les zones bâties ou à bâtir des risques d'inondations nécessite toutefois l'intégration de multiples études en cours, soulignant l'importance de maîtriser au préalable les contraintes et paramètres liés à des projets qui ne sont actuellement pas encore tous développés.

Il est précisé qu'un préavis sera établi dans ce sens, et qu'un objet intitulé « Pétause - Bassin de rétention pour la gestion des eaux du Taulard » est d'ores et déjà inscrit au plan des investissements, pour un montant de CHF 400'000.-.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/39 de la Municipalité, du 10 juillet 2014;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de Pierre-Yves Cavin relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Olivier Faller (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Alix-Olivier Briod (PLR), Jean-François Cachin (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Gianfranco Gazzola (Soc.), André Gebhardt (Les Verts), Johan Pain (La Gauche), Laurent Rebeaud (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport polycopié de M. Olivier Faller (Soc.), rapporteur

Présidence : Olivier Faller PS

Membres présents : MM. Eddy Ansermet, PLR, Alix-Olivier Briod, PLR, Jean-François Cachin, PLR, Jean-Luc Chollet, UDC (en remplacement de M. Cédric Fracheboud), Gianfranco Gazzola, PS, André Gebhardt, Les Verts, Johan Pain, La Gauche, Jean Laurent Rebeaud, Les Verts (en remplacement de Mme Séverine Evéquo),

Membres excusés :

Membres absents : M. Florian Ruf PS (démissionnaire du Conseil communal, non remplacé)

Représentant-e-s
de la Municipalité : M. Olivier Français, directeur de Travaux

Membres de
l'administration
communale :

MM. Patrick Donnet-Descarte, chef de la section électricité aux
SIL en remplacement de M. Jean-Yves Pidoux, Fadi Kadri chef
du Service d'assainissement, Dominique Zürcher, adjoint
technique EPF au service d'assainissement

Notes de séances: M. Mme Katia Chianelli, assistante du chef du service
d'assainissement, que je remercie tant pour la célérité que pour la
qualité du détail de ses notes.

Lieu : Direction des travaux, Port-Franc 18, salle 368

Date : 28 novembre 2014

Début et fin de la séance : 14 h 00 – 14 h 45

Présentation du préavis

Après présentation de ses collaborateurs, **M. Français** présente le rapport-préavis qui a été
établi en réponse aux besoins mentionnés dans le postulat tout en précisant qu'il n'est pas
toujours possible de répondre à tous les besoins, notamment selon les disponibilités de
l'espace public.

La discussion générale amène quelques questions de conseillers communaux :

- Un commissaire constate que ce rapport-préavis peut être interprété comme un rapport
intermédiaire qui indique les actions déjà effectuées et celles encore à effectuer et, fort
du constat que quelques orages d'été entraînent toujours les mêmes problèmes et que
l'érosion du ruisseau risque de continuer et créer de réels dangers si aucune mesure
corrective n'est prise, salue l'initiative prise et la transparence de la Municipalité dans
ce rapport-préavis.
- Des précisions sont demandées sur les rapports avec la Commune de Romanel : est-ce
que les conséquences que les nouvelles constructions pourraient avoir sur le ruisseau
avaient été envisagées, étant donné qu'une partie des dégâts est due aux nouvelles
constructions sur la commune de Romanel ? Est-ce que l'on peut attendre de la
Commune de Romanel qu'elle réduise l'imperméabilisation des sols ?

M. Français informe que des problèmes de pollution ont été identifiés jusqu'à La
Chamberonne et dans le lac. Depuis plusieurs années, une collaboration avec la
Commune de Romanel est en cours autour de la qualité du bassin versant. Des
mesures correctives sont effectuées et la collaboration est très bonne. Il ajoute qu'un
objectif a été donné afin de garantir que les eaux usées soient acheminées sur le réseau
des eaux usées et non dans les ruisseaux. A la deuxième question il précise
qu'effectuer une rétention hydraulique est imposé dans tous les droits à bâtir pour les
nouvelles constructions mais qu'il est très difficile d'atteindre cet objectif pour les
immeubles déjà construits car la base légale est inexistante pour obliger les
propriétaires. Il précise encore qu'en ce qui concerne le réseau routier de Romanel,
celui-ci n'a pas évolué depuis de nombreuses années.

- Un commissaire, résident dans le quartier, informe que les problèmes de tuyaux ont
provoqué des inondations lors de forts orages. Toutefois, la Commune de Lausanne a
réagi et étendu le réseau séparatif. Il tient à remercier la Commune pour les travaux
effectués. Un autre commissaire ajoute que les grosses inondations étaient provoquées
par le passage sous le chemin de la Coffette qui disposait d'une grille où des déchets
s'accumulaient et remontaient en surface lors de fortes pluies. Depuis que la grille a
été retirée, plus aucune inondation n'a été identifiée.
- A ce propos une question est posée sur le montant des dégâts occasionnés par ces
inondations, **M. Français** indique qu'aucun bien matériel n'a été touché. Il s'agissait

principalement de nettoyages de voirie, les propriétaires privés étant assurés en principe pour de tels dégâts. Il annonce encore qu'une carte des dangers « Eaux » est en cours d'établissement pour la problématique des rivières, avec la prise en compte de l'évolution hydraulique. Certaines rivières avec des conduites d'eaux usées représentent un risque majeur de pollution. Un autre thème traite les glissements de terrain. Cette cartographie sera terminée très prochainement par le Canton. Un commissaire informe que le Grand Conseil a adopté le crédit complémentaire pour finaliser cette carte à la rentrée, mais elle sera très probablement prête pour le 1^{er} semestre 2015. Il ajoute que selon les dires du directeur de la DGE, il y aurait 16'000 risques à répertorier.

Suite à cette discussion générale, le préavis est étudié point par point.

1. **Objet du préavis** : pas de commentaire hormis la correction du prénom du postulant, Yves-André Cavin et non pas Pierre-Yves.
2. **Préambule** : pas de commentaire.
3. **Rappel du contexte local** : un commissaire demande, qu'étant donné que la composante agricole n'existe plus, s'il est possible d'installer des gendarmes couchés ; **M. Français** répond par l'affirmative.

Le problème des surfaces imperméables est repris à ce point. Une demande est faite sur les mesures possibles pour restaurer la capacité de perméabilité du sol, considérant qu'il faut agir à la source. **M. Français** explique que la modification d'une zone urbanisée est coûteuse et compliquée. Actuellement, un bassin de rétention dans la zone non urbanisée représente la meilleure solution. Ce projet est en cours et les mesures seront réalisées très prochainement. Devant l'insistance du commissaire sur les mesures à prendre à la source, accompagnée d'incitations à la population pour qu'elle consomme moins d'eau, **M. Français** précise que le problème ne vient pas des eaux des ménages, mais des eaux de pluie. Selon lui, les mesures mises en place devraient suffire. En ce qui concerne les nouvelles constructions, des bassins de rétention doivent être créés d'office. Un commissaire fait un rapide calcul sur la quantité d'eau qui peut tomber lors d'orages importants (20 mm/ha font 1'600 m³ en une demi-heure) et considère que dans ces cas, il est presque impossible d'éviter toute inondation si rien n'est fait pour retenir l'eau.

A propos de l'enfouissement des lignes électriques, suite à une question, M. Français informe que l'enfouissement d'une ligne est très coûteux, mais permet en effet de sécuriser le réseau. C'est pourquoi, en règle générale, on profite d'une opportunité de travaux avec d'autres services pour engager de tels travaux et qu'un partenariat est recherché. Un commissaire précise qu'actuellement, seules les lignes pour l'éclairage public sont aériennes.

Ce dernier demande encore si les propriétaires privés devront participer aux frais des travaux qui seront effectués sur le chemin de Bois-Genoud et M. Français répond par la négative car ce qui touche au domaine public est à la charge de la Commune.

4. **Démarches entreprises** : une demande est faite sur la manière de calculer le montant prévisionnel ; sera-t-il suffisant ? **M. Français** répond que les crédits ont rarement été dépassés à la Direction des travaux. Ce projet figurera dans la liste des crédits à voter. Un commissaire précise encore que les 400'000 francs sont dans la planification des prévisions 2015-2018.

Une dernière demande est exprimée sur l'extension du réseau du gaz et M. Donnet-Descarte informe qu'aucune extension n'est prévue à ce jour en raison du manque de rentabilité. Par contre les conduites d'eau seront changées avec un diamètre supérieur.

5. **Réponse au postulat** : pas de commentaire

- 6. Conclusions :** pas de commentaire hormis la correction du prénom du postulant, Yves-André Cavin et non pas Pierre-Yves.

Conclusion de la commission : suite à ces informations, la commission approuve l'unique conclusion à l'unanimité.

Discussion

M. Olivier Faller (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Bien sûr que la Pétauze n'est pas le fleuve Jaune, et que le quartier de Bois-Genoud n'est pas la ville de Gênes. Quoi qu'il en soit, ces quartiers dits forains, même si très éloignés – il n'y a pas de liaison physique directe avec Lausanne, puisqu'il y a la commune de Romanel entre-deux ; un ancien municipal appelait ces quartiers les Dom-Tom, avec une pointe d'humour amicale –, développeraient peut-être rapidement un sentiment d'abandon en constatant que les berges de leur Pétauze s'érodent et que, lorsqu'il y a de gros orages d'été, ils sont confrontés à des mini-inondations, qui pour se résoudre et se résoudre dans les trois ou quatre heures qui suivent n'en sont pas moins fort inconfortables. Certains habitants de ce quartier le diront certainement mieux que moi, mais l'étranger que je suis à ce quartier a pu constater au travers des réponses qui nous ont été apportées durant les travaux de commission que leurs soucis ont été pris en compte, que des réponses et des correctifs ont été apportés, et ceci en collaboration avec la Commune de Romanel, qui forme le bassin amont. Je crois donc, à défaut de dire que tout est bien qui finit bien, car ce n'est pas encore fini, que tout est en voie de se régler correctement.

La discussion est close.

M. Olivier Faller (Soc.), rapporteur : – La commission a adopté l'unique conclusion à l'unanimité.

La conclusion est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/39 de la Municipalité, du 10 juillet 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de M. Yves-André Cavin relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud–Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires.

Projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Projet de modification du Règlement du Conseil communal : compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice, Sylvianne Bergmann (Les Verts), Claude Bonnard (Les Verts), Thérèse de Meuron (PLR), Albert Graf (UDC), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Pedro Martin (Soc.), Jean Meylan (Soc.), Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice

Présidence : Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY.

Membres présents : Mmes Sylvianne Bergmann, Thérèse de Meuron, MM. Claude Bonnard, Albert Graf, Pierre-Antoine Hildbrand, Pedro Martin (remplace Philippe Mivelaz), Jean Meylan (remplace Jacques-Etienne Rastorfer), Pierre-Yves Oppikofer.

Membre absente : Mme Françoise Longchamp.

Représentant-e-s de la Municipalité : Daniel BRELAZ, syndic.

Représentants de l'administration : M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire municipal, M. Ahmet Salyador (Logement et sécurité publique).

Notes de séances : Mme Maria del Carmen Alegre (secrétariat municipal), que nous remercions pour la qualité de ses notes.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 21 novembre 2014, de 14h00 à 15h00

Présentation du projet de règlement

Après les salutations et présentations d'usage, la présidente donne lecture des arguments à l'appui du postulat, ses auteurs ne pouvant participer à la séance de commission, arguments transmis par les auteurs, soit :

« La COFIN a dû traiter du préavis 2014/13 concernant le déménagement de l'Unité santé et sécurité au travail (USST) à la rue de l'Ale 31 pour un loyer net annuel de CHF 111'400.- (surface de 398 m²). Le loyer des anciens locaux était résilié (Pépinet 1, CHF 74'400.- pour 236 m²).

Ce préavis a dû être traité en urgence, à la fois par la COFIN (afin d'être plus rapide que via une commission ad hoc) et par le Conseil pour respecter l'article 20 lettre j) du RCC qui stipule : Le Conseil communal délibère sur : j) « La conclusion par la Municipalité d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires pour les besoins de l'administration communale, lorsque la valeur annuelle dépasse 50'000 francs. Ce bail ne peut être conclu que lorsque la nouvelle dépense à engager a été expressément approuvée par le Conseil ; »

Plusieurs arguments plaident pour assouplir cette règle :

Le montant de CHF 50'000.- a été fixé relativement bas et ne suit pas l'évolution des loyers sur le marché.

Les délais usuels du Conseil sont souvent trop longs, alors que, lorsque des occasions se présentent, la Municipalité doit agir relativement vite. Il faut rédiger un préavis, convoquer une commission et le faire approuver au Conseil : d'où la nécessité de procéder par des mesures d'urgence.

Selon la lettre f) du même article, le Conseil peut fixer une limite (crédit-cadre) pour les acquisitions d'immeubles. La Municipalité consulte la délégation immobilière et informe le Conseil via le rapport de gestion. Il est donc plus facile d'acquérir un immeuble que de conclure un bail à loyer. On pourrait imaginer un système analogue pour les baux.

Le Conseil conserve ses prérogatives de contrôle par le budget, les comptes, la gestion, mais on évite une procédure trop lourde, qui pourrait être préjudiciable pour la Ville car pouvant être préemptée sur un marché où elle est en concurrence avec les privés. »

Introduction

Le syndic met en évidence qu'il est plus facile pour la Municipalité d'acquérir un immeuble (dans le cadre d'une enveloppe) que de louer des locaux. La limite de

50'000 francs date et il est difficile de louer des locaux sans dépasser cette limite impliquant un passage devant le Conseil.

Le représentant de la Direction du logement et de la sécurité publique donne des informations : en sept ans, il y a eu 6 – 7 locations. Il met en évidence que la procédure est relativement longue dans un environnement où il faut pouvoir décider rapidement. Il relève que s'agissant des locaux libérés à Pépinet par l'USST, il était prévu qu'ils soient repris par la CPCL qui y a renoncé. Finalement c'est une étude d'avocats qui a pu les reprendre. Tout fut bien qui finit bien.

Le syndic met en évidence les variantes possibles :

1. Statu quo
2. Augmentation de la limite de 50'000 francs, ce qui aurait pour effet de diminuer le nombre de situations nécessitant une décision du Conseil
3. Adoption du règlement proposé
4. Symétrie avec l'achat d'immeubles : le Conseil voterait sur une enveloppe par législature pour les locations.

Discussion

Plusieurs constats sont relevés :

- Les commissaires ne sont pas enthousiastes à l'idée d'abandonner toute compétence en matière de baux à loyer, telle que présenté dans le projet de règlement.
- Les urgences ne sont pas fréquentes et ont chaque fois pu être traitées.
- Il faut reconnaître que cela met l'administration en difficulté, la crainte étant qu'elle se voie « souffler » un objet à louer. Dans le cas de la rue de l'Ale, le délai de décision était d'un mois.
- Le rehaussement de la limite ne supprimera pas le problème de l'urgence.
- Les besoins en locaux sont généralement connus à l'avance au sein de l'administration.

En d'autres termes, il faut à la fois accepter l'urgence, conserver les droits des conseillers communaux et ne plus se heurter à la limite de 50'000 francs ou à tout le moins, moins fréquemment.

Proposition et détermination de la commission

Un commissaire fait la proposition suivante :

Compte tenu du fait que les besoins en locaux sont généralement connus à l'avance, un préavis décrivant ces besoins, assorti d'une enveloppe financière, pourrait être soumis au Conseil. L'administration pourrait ensuite lancer sa recherche de locaux. La crainte de la décision en urgence n'aurait plus lieu d'être. La limite de 50'000 serait maintenue. Ce qui veut dire que, lorsque la Municipalité anticiperait un dépassement, elle élaborerait le préavis nécessaire.

Cette disposition rencontre l'adhésion de l'ensemble des conseillers, qui recommandent à la Municipalité d'y donner suite par le biais de la réponse qu'elle fera au projet de règlement.

Vote : Les 9 commissaires votent à l'unanimité le renvoi du projet de règlement à la Municipalité.

Discussion

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – L'idée de notre collègue de changer le règlement sur la compétence des baux à loyer est intéressante, parce qu'elle soulagerait la Municipalité d'un problème assez aigu. Comment arriver à répondre à des demandes d'un service au niveau de logement, en tenant compte de la lenteur de la procédure, telle que celle d'un préavis, d'un rapport-préavis ou d'une discussion au Conseil ? C'est absolument impossible.

Sa suggestion de confier ceci à la Commission des finances est relativement intéressante, mais une autre idée est apparue en commission d'examen du postulat. Personne ne doute que la Municipalité est parfaitement au courant des besoins des services et n'est pas surprise quand, à la dernière minute, il y a de nouveaux besoins de locaux. Ce qui est très difficile, c'est de répondre rapidement à une demande au niveau du marché immobilier. Pourquoi la Municipalité ne nous proposerait-elle pas en avance, par voie de préavis, de faire des changements dans les locaux à louer ? Elle nous demanderait alors une autorisation, le moment venu, pour louer à des montants supérieurs à 50 000 francs ? Ainsi, le Conseil aurait son mot à dire et ne perdrait pas sa prérogative d'engagements financiers à long terme, qui ont une influence sur les finances de la Commune, et la Municipalité aurait les mains libres pour conclure un bail sans passer par une commission du Conseil.

Il est important de renvoyer ce projet de règlement à la Municipalité pour avoir une réponse différente de la proposition originale de notre collègue, en lui demandant de répondre dans le sens que je viens d'évoquer, celui de nous présenter à l'avance les besoins de l'Administration et de nous permettre de nous déterminer là-dessus. Je vous invite donc à renvoyer ce projet de règlement à la Municipalité.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je m'adresse à vous avec deux questions. Elles ne sont pas toutes simples, mais cela décrit le problème qu'on aura peut-être à l'avenir sur un certain nombre d'objets.

Premièrement, si je fais un peu l'historique, un collègue a déposé un projet de règlement. Une commission a traité de ce projet de règlement et a décidé de faire autrement, soit de passer le projet de règlement à la Municipalité, mais en l'invitant à faire autrement que le projet initial et de faire comme la commission le souhaite. L'article 67 de notre Règlement du Conseil communal dit : « Lorsqu'il a été pris en considération, le projet de règlement ou de décision émanant d'un conseiller est transmis à la Municipalité pour qu'elle fasse part de ses déterminations dans les six mois. Il est ensuite soumis à l'examen d'une commission qui conclut en proposant au Conseil d'adopter, de modifier ou de rejeter le projet. Les déterminations de la Municipalité doivent être transmises dans les six mois. Si la Municipalité ne fait pas usage de ce droit ou ne respecte pas le délai précité, une commission est saisie d'office par le Bureau. »

A la lecture de cet article, en regardant ce qui est usuel au Grand Conseil, ou en lisant la Loi sur les communes, mon interprétation est que la Municipalité ne peut pas changer le projet de règlement, même si la commission le souhaite, du moment que le projet est transmis à la Municipalité. Je n'ai peut-être pas bien interprété la situation, il y a peut-être des avocats ou des juristes ici, qui peuvent nous éclairer sur le sujet, mais, en demandant autour de moi, il semble que ce soit effectivement le cas. La Municipalité doit aller dans le sens du projet de règlement transmis.

Deuxièmement, il y a deux semaines, nous avons une séance avec M^{me} la préfète sur le Règlement du Conseil communal. Auparavant, on nous a envoyé une série de postulats, d'interpellations et de motions qui n'étaient, aux yeux de la préfète, pas conformes à la Loi sur les communes. Le projet de Règlement en question faisait partie de ces objets censés

être non conformes. Dans la discussion sur certains de ces éléments, notamment celui-ci, il s'est enclenché un débat entre juristes et avocats sur la question : est-ce que, oui ou non, combien, comment, etc. le règlement sur la question des baux à loyer est conforme à la Loi sur les communes ? J'interprète que, probablement, il n'est pas conforme à la Loi sur les communes, et que la proposition de la commission ne l'est pas non plus. Là encore, je prie les avocats de nous éclairer sur la question. Mais nous n'étions pas capables de nous fixer sur un élément qui apparaît tellement confus.

Notre détermination dépend de comment exactement on doit traiter cet objet dans ce Conseil. Si nos doutes se confirment, on proposera peut-être de le retirer ou de le mettre « au frigo » jusqu'à ce qu'on soit clair sur le sujet. Notre idée n'est pas de nous opposer à ce qu'a fait la commission, mais de pouvoir faire quelque chose que nous devons réviser de nouveau dans quelques semaines ou quelques mois.

Le président : – Sans entrer dans les détails, la préfète disait que si le Conseil renvoie ce projet de règlement à la Municipalité, ce serait à la Municipalité de faire l'étude de recevabilité, soit si elle l'estime recevable ou non. A ce stade, notre règlement est toujours auprès des services de l'Etat pour être validé.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – L'analyse de M. Stauber est juste : on aurait dû renvoyer ce projet de Règlement directement à la Municipalité, qui aurait dû étudier la question ; c'est clair.

Sur l'interprétation de la préfète, si j'ai bien compris le débat qu'on avait eu à l'occasion évoquée par M. Stauber, c'est l'article même du Règlement qui ne serait pas conforme à la Loi sur les communes. Je vous propose donc de ne pas épiloguer sur la question et de renvoyer ce projet à la Municipalité. De toute façon, la modification du Règlement du Conseil communal doit être soumise au Canton. On aura ainsi des éclairages sur ce qui est conforme aux lois supérieures. Le travail de la commission donne une orientation sur la volonté du Conseil, mais on sera de toute façon limité par la Loi sur les communes.

Le président : – Cela me semble être sage.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Il me semble que l'on peut éviter une analyse juridique préalable avant que le Conseil se prononce. Je vous propose donc de renvoyer ce projet à la Municipalité, qui sera assistée de juristes pour trouver une solution conforme au règlement ou au futur règlement, dans le sens des travaux de la commission. Ensuite, on verra par quel processus juridicopolitique on pourra valider ce qui semble être possible du point de vue de la commission, dans le sens des déterminations préalables, pour éviter d'avoir un débat inutile, et de trop, pour savoir ce qu'on peut faire de cette proposition.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Si je comprends bien, nous sommes tous d'accord que le projet de Règlement transmis est celui de la commission et que nous allons voter cela. Si c'est le cas, le groupe UDC sera d'accord avec un renvoi de cette proposition à la Municipalité.

Le président : – Oui, c'est le cas.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il faut tout d'abord rappeler que la préfète conteste le fait que le Conseil communal, même s'il le fait depuis très longtemps, ait le droit de mettre une limite financière à ce genre de chose, partant du principe que la location de surfaces administratives est de la seule compétence de l'exécutif, et qu'il fera suffisamment bien son travail pour faire cela au coût minimal. Evidemment que si l'on va dans le sens d'une telle interprétation, comme le Règlement actuel n'a aucun sens, parce qu'il n'y a pas de compétence, il n'y a pas de raison de changer quoi que ce soit. Si j'ose dire, tout est résolu par la grâce de la préfète et du Canton, puisque nous aurions alors toute compétence de faire ce que nous voulons, et vous n'auriez qu'à voter le budget ou à le refuser en bloc sur ce seul motif.

L'autre interprétation admet que cette manière de voir n'est pas forcément correcte. Je signale qu'à de nombreuses reprises, indépendamment du texte qu'on transmet, la Municipalité, qui a le pouvoir d'initiative et qui écoute, en principe, ce que dit le Conseil communal, même si elle n'en tient pas toujours autant compte que vous le souhaiteriez, a bien sûr le droit de dire qu'on vous suggère de ne pas accepter tel règlement et qu'on vous propose autre chose. Donc, indépendamment de ce qu'a décidé la commission, même si elle avait transmis cet objet avec seulement un commentaire, on pouvait parfaitement proposer un contre-projet ; c'est clair. Le pouvoir d'initiative de l'exécutif existe de toute manière, indépendamment du Conseil communal, mais, suivant ce qu'il touche, il doit en obtenir la ratification : l'acceptation est du ressort de votre Conseil communal. Donc, dans tous les cas de figure, il n'y a aucun problème à transmettre ce texte. Et puis, suivant ce que nous dit le Canton, on en déduira soit qu'on a un pouvoir absolu, soit qu'il faut plutôt aller dans le sens de la commission.

La discussion est close.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La commission a voté à l'unanimité le renvoi du projet de Règlement à la Municipalité, mais l'a assorti, comme M. Bonnard l'a indiqué, d'une recommandation, dont évidemment la Municipalité fera ce qu'elle juge bon et ce que la Loi sur les communes l'autorise à faire. Je lis cette recommandation : « Compte tenu du fait que les besoins en locaux sont en général connus à l'avance, un préavis décrivant ces besoins, assorti d'une enveloppe financière, pourrait être soumis au Conseil. L'Administration pourrait ensuite lancer sa recherche de locaux. La crainte de la décision en urgence n'aurait plus lieu d'être. La limite de 50 000 francs serait maintenue. Ce qui veut dire que, lorsque la Municipalité anticiperait un dépassement, elle élaborerait le préavis nécessaire ».

Le projet de règlement est renvoyé à la Municipalité à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Projet de modification du Règlement du Conseil communal : compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce projet de règlement en considération et de le transmettre à la Municipalité pour qu'elle fasse part de ses déterminations.

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur, Hadrien Buclin (La Gauche), Matthieu Carrel (PLR), Séverine Evéquo (Les Verts), Myrèle Knecht (Soc.), Françoise Longchamp (PLR), Manuela Marti (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur

Présidence : Benoît Gaillard.

Membres présents : H. Buclin, M. Carrel, S. Evéquo, M. Knecht, F. Longchamp, M. Marti, V. Rossi.

Membres excusés : C.-A. Voiblet

Membres absents : N. Gillard

Représentant-e-s de la Municipalité : O. Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

Administration communale : M. Cornut, chef du Service social (EJCS), M. Frutiger, responsable de l'Observatoire de la sécurité (LSP)

Notes de séance : A. Bresolin, assistante administrative (EJCS)

Lieu : salle de conférence de la Direction EJCS, administration communale, pl. Chauderon 9

Date : 21 novembre 2014

Début et fin de la séance : 14h-14h35

En introduction, le postulant rappelle les motifs de son initiative qu'ont cosigné des membres de quatre des cinq groupes du Conseil communal. Son constat est celui d'un double échec de la politique de prohibition des drogues, sur le plan légal, et de la politique de répression qui en découle, sur le plan policier et judiciaire. Le marché de la drogue se développe et prospère en effet en dépit des efforts déployés pour le combattre. Il considère qu'en parallèle du renforcement de la visibilité et de l'action des forces de l'ordre, il s'agit donc de formuler des propositions visant à sortir du marché noir une substance actuellement considérée comme une drogue, le cannabis. Il connaît les limites des compétences communales et souhaite dès lors uniquement que Lausanne rejoigne un mouvement plus large qui vise à fédérer les centres urbains (Genève et son groupe interpartis, mais aussi Bâle, Berne, Zurich ou encore Winterthur) en vue de mener une étude sur la consommation de cannabis – la compatibilité d'une expérimentation de tolérance de la consommation récréative de cannabis, ayant été jugée, par un avis de droit, impossible sous le régime de l'actuelle Loi sur les stupéfiants (LStup).

Dans le courant du débat, différents éléments sont évoqués :

- Répondant récemment à une interpellation d'un conseiller national UDC et prenant position sur un postulat d'une conseillère nationale socialiste, le Conseil fédéral a affirmé, avec une tournure délicieusement alambiquée, qu'« il est plutôt à supposer, en l'état actuel des connaissances, que le projet envisagé [par le groupe interpartis genevois] ne serait pas réalisable sans réviser la Lstup ». Dans la prise de position sur le postulat, en particulier, il rappelle cependant qu'il n'a à ce stade pas été saisi d'une demande formelle de dérogation à la LStup, demande qui serait examinée concrètement.
- Les expériences tentées plus ou moins récemment dans d'autres pays ou régions ont abouti à des résultats divers. Ainsi, la tolérance espagnole pour la culture pour consommation personnelle n'empêche pas des opérations de fermeture de lieux qui font commerce du cannabis cultivé sous couvert de cette tolérance. Dans l'état américain du Colorado, les premiers bilans de la légalisation sont contrastés. Il s'agirait dès lors notamment, par le renvoi de ce postulat, de disposer d'une étude sur ces différents cas.
- Pour d'autres, les dangers inhérents à la consommation de drogue doivent empêcher de ne serait-ce que considérer un assouplissement des règles en question. D'autres membres de la commission contestent cette interprétation des études médicales

existantes. Les différentes sources citées à l'appui des propos défavorables à une forme d'assouplissement tendent toutes à attribuer au cannabis une dangerosité importante.

- L'un des problèmes actuels est celui de l'accessibilité indifférenciée selon l'âge. Certes, la consommation d'alcool démontre que les règles d'âge ne sont pas toujours respectées, mais elles permettent néanmoins de limiter les possibilités d'approvisionnement pour les mineurs. Le marché noir, par définition, n'applique aucune règle de ce type. La prohibition rend également plus difficile la mise en place de campagnes de prévention efficaces.
- Les villes telles que Lausanne, très vivantes la nuit et donc par définition exposées au phénomène des drogues, sont particulièrement légitimées à prendre part à des études et à des projets pilotes. La possibilité d'aboutir reste évidemment incertaine, mais il s'agit à tout le moins de faire partie de ceux qui portent une telle démarche.

M. le Municipal indique que la démarche des villes susmentionnées s'inscrit dans le cadre du groupe des grandes villes au sein de l'Union des villes suisses. Si Lausanne n'a pas pour le moment formellement rejoint ce groupe, la Municipalité étudiera la possibilité de le rejoindre et exposera le résultat des travaux dans un rapport-préavis. Il estime à ce stade qu'il peut être utile que Lausanne participe à ce débat fédéral.

Conclusion de la commission : Au vote, la commission recommande la prise en considération du postulat par 7 voix contre une, sans abstention.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Partant du constat largement documenté par différentes études internationales et nationales selon lequel les politiques de répression de la consommation de cannabis ne réduisent pas les risques de dépendance et les nombreux problèmes sociaux et sanitaires liés au trafic, les villes de Zurich et de Bâle se sont engagées dans la promotion de projets-pilotes en faveur d'une tolérance de la consommation de cannabis. Les autorités zurichoises et bâloises ont été rejointes par celles d'autres grandes villes suisses, lesquelles ont formé un groupe de travail chargé de préparer des propositions alternatives à la politique actuelle de pénalisation de la consommation de cannabis. Ce groupe de travail réunit des professionnels de la prévention, de la santé, des services sociaux et de la police.

L'idée serait de demander aux autorités fédérales une dérogation à la Loi sur les stupéfiants afin de mettre sur pied des expériences-pilotes de diffusion de cannabis de manière légale et contrôlée selon des modalités encore à discuter. A Genève, un groupe de réflexion interpartis réunissant des membres issus d'un large spectre politique – puisqu'on y trouve le PDC, le PLR, le MCG, les Verts et le Parti socialiste – a rejoint cette dynamique et a proposé, lui aussi, d'engager une telle expérience-pilote avec une proposition plus spécifique, celle de tenter l'expérience de *cannabis social clubs*, c'est-à-dire de clubs à but non lucratif, tels qu'ils existent déjà en France ou en Espagne, réunissant petits producteurs et petits consommateurs de manière contrôlée, pour une consommation tolérée de cannabis.

Cette expérience devrait bénéficier d'un accompagnement scientifique indépendant qui en examinerait l'impact sur les consommateurs et sur le marché du cannabis. L'engagement des autorités lausannoises dans cette dynamique permettrait d'accroître le poids des démarches envisagées auprès des Autorités fédérales, sachant qu'en matière de politique de drogue, les propositions de solutions sont toujours venues d'en bas, des grandes villes, qui sont les premières concernées par les problèmes liés au trafic.

On peut rappeler d'ailleurs que le trafic de drogue à Lausanne concerne à 80 %, voire à 90 % le cannabis, selon les chiffres dont on dispose. Il y aurait donc un intérêt prépondérant, dans le but de réduire ce trafic et ce marché noir de la drogue, de s'engager dans des politiques alternatives, sachant que la répression a montré aujourd'hui toutes ses limites.

Plus concrètement, la demande de ce postulat est assez modeste puisqu'en l'état, il s'agirait avant tout, pour la Ville, d'envoyer un délégué dans le groupe de travail qui réunit les grandes villes suisses, afin de suivre les travaux actuellement menés. C'est donc une demande somme toute modeste, et je ne sais pas s'il est nécessaire de s'engager dans une vaste discussion ici, dans ce Conseil, sur la dépénalisation du cannabis. Ce n'est peut-être pas le moment. Enfin je laisse les membres de ce Conseil juges.

Je rappelle enfin que ce postulat jouit d'un consensus assez large, puisqu'il est cosigné par des collègues du groupe La gauche, du groupe socialiste, des Verts, ainsi que du PLR. Je vous remercie donc d'accepter la prise en considération de ce postulat.

M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) : – Le postulat de nos collègues Hadrien Buclin, Denis Corboz et Vincent Rossi est en résonance avec l'actualité, puisqu'il fait écho à un constat de la Commission mondiale pour la politique des drogues, selon laquelle la guerre mondiale contre la drogue s'est soldée par un échec.

Ce postulat demande que la Ville de Lausanne rejoigne une mouvance européenne et suisse de réflexion approfondie sur ce thème, car, au vu de ce constat d'échec, il est temps de prendre la responsabilité de changer de cap. Il est important, et il est même nécessaire que la Ville de Lausanne puisse participer à ce projet et à ces études de modèle alternatif, et rejoigne ainsi les autres villes suisses. Il s'agit d'une démarche sérieuse, en collaboration avec des professionnels de différents bords, et avec un soutien à un projet-pilote concernant des alternatives. Il y a des balises, celles d'un encadrement scientifique.

Les récentes expériences des pays voisins montrent qu'il y a d'autres voies pour qu'un Etat puisse mieux contrôler ce domaine et ce champ. L'expérience espagnole montre notamment que l'on peut déconstruire le rapport de dépendance entre le consommateur et le vendeur-trafiquant. Des voies alternatives doivent donc être impérieusement explorées et étudiées. Le groupe socialiste est convaincu du bien-fondé de cette démarche et de la demande de ce postulat. Il soutient donc la prise en considération de ce postulat et vous invite à faire de même.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – S'il y a quelques années la consommation de cannabis pouvait paraître festive aux usagers, il est à constater aujourd'hui que le cannabis contient un taux de THC vingt fois plus élevé qu'il y a trente ans. C'est dire l'ampleur de ses effets néfastes sur la santé. Dans le cerveau, le THC se fixe sur les récepteurs de différentes structures impliquées dans la perception, la mémoire, les fonctions intellectuelles supérieures, les fonctions motrices et l'humeur. Il n'est donc pas étonnant que la consommation de cannabis ait des effets nocifs sur ces fonctions. On trouve également des récepteurs dans le système immunitaire, le cœur, les poumons, les glandes endocriniennes et les organes de reproduction.

La teneur en goudron d'une cigarette de cannabis est beaucoup plus élevée que celle d'une simple cigarette, ne serait-ce que parce que le consommateur de cannabis n'utilise pas de filtre. La consommation régulière de cannabis peut entraîner des psychoses et la schizophrénie. Il n'est pas rare que les sujets souffrent de séquelles durant toute leur vie. Comme le jugement et l'attention sont atteints, les jeunes ne sont souvent plus en mesure de suivre l'école, d'où abandon précoce de l'école ou de l'apprentissage. On observe également une tendance à l'isolement par rapport à la famille et aux amis.

Beaucoup d'usagers réguliers de cannabis souffrent de toux chronique et de maux de gorge, troubles qui proviennent de la haute teneur en goudron et du temps d'inhalation prolongé. Comme la fumée de marijuana contient beaucoup plus de substances

cancérogènes que celle du tabac, les cancers des voies respiratoires supérieures – cavité buccale, pharynx, larynx – apparaissent déjà chez des usagers de 20 à 40 ans. Plusieurs heures après que l'ivresse procurée par le hachich a disparu, l'attention, la concentration, la coordination des mouvements et les réactions sont amoindries. Ainsi, vingt-quatre heures après avoir fumé une cigarette de cannabis, des pilotes expérimentés n'étaient plus capables d'effectuer un atterrissage correct en simulateur de vol. Des études récentes, de 2014, montrent que le cannabis consommé sur une longue durée peut provoquer non seulement des altérations du fonctionnement du cerveau, mais également de sa structure. En cas de légalisation de la consommation du cannabis, les spécialistes des assurances sociales redoutent une augmentation importante des primes.

En résumé, peut-on donner un signal néfaste à notre jeunesse en légalisant l'usage du cannabis ? Veut-on d'un Etat ou d'une commune dealer ? On nous dit que la politique menée jusqu'ici n'a pas porté ses fruits, mais a-t-on réellement appliqué la loi jusqu'ici ? Je pense qu'il serait nécessaire de le faire avant de franchir un nouveau pas. Et ce n'est qu'utopie de penser qu'en sortant le cannabis du marché noir on diminuerait sa consommation. Les consommateurs actuels ne retrouveraient plus le flash espéré avec un cannabis à taux de THC diminué et se tourneraient vers d'autres drogues plus nocives, ou feraient des mélanges avec d'autres drogues.

Dans le rapport, il est fait mention de diverses expériences faites dans d'autres pays. Pour ma part, je citerai la Suède qui, depuis de nombreuses années, a une politique restrictive sur l'usage de drogues, ce qui a amené une diminution drastique du nombre de consommateurs, tout comme la Grèce, la Finlande et le Luxembourg, qui connaissent un taux de jeunes consommateurs de moins de 10 %, alors que, dans les Etats permissifs comme l'Espagne, la Tchéquie, l'Italie et l'Angleterre, les taux passent de 29 % à 45 %.

Alors que les effets du laxisme face à la drogue sont bien connus, certains voudraient que nous tentions un essai de libéralisation chez nous. Et si l'on arrêta de jouer ? Le gouvernement mexicain, quant à lui, affirmait récemment par la voix d'un de ses porte-paroles que la légalisation du cannabis n'allait pas réduire le pouvoir des cartels de la drogue au Mexique, mais contribuerait, au contraire, à leur offrir de nouvelles opportunités économiques. L'Espagne avait légalisé toutes les drogues en 1983 – on nous le répète d'ailleurs dans tous les sens. Compte tenu de l'explosion de la toxicomanie, notamment chez les plus jeunes, et de la criminalité qui en découle naturellement, ce pays est revenu sur sa décision peu après. Seul le cannabis est encore en vente libre, mais cela ne saurait durer, les autorités ne voulant pas qu'on assimile leur pays aux Pays-Bas.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais répondre à la question que M. Tosato m'a posée à la fin de la séance de commission. Pourquoi êtes-vous venue dans cette commission ? Eh bien, monsieur le municipal, parce que depuis plus de trente ans, et contrairement à d'anciens chefs d'Etat, à des conseillers fédéraux en quête de reconnaissance maintenant qu'ils sont à la retraite, je lutte contre la consommation de drogues en mettant bénévolement ma disponibilité au service d'institutions qui croient encore que les toxicomanes, quel que soit leur état, peuvent s'en sortir. Ces institutions ont un taux d'occupation de 100 % et arrivent à des résultats remarquables sans abrutir les résidents de médicaments, en leur redonnant confiance dès le premier regard. En conclusion, la demande qui est faite par ce postulat n'aurait de sens que si la Loi sur les stupéfiants était révisée. L'Office fédéral de la santé publique a déjà dit non, tout comme le conseiller fédéral Berset. Le groupe PLR refusera la prise en considération de ce postulat.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Les Verts appellent de leurs vœux la fin de l'hypocrisie en matière de drogues. Et mettre fin à l'hypocrisie, c'est d'abord mettre fin à l'aveuglement sur la réalité de la consommation de drogues, abattre les clichés sur les consommateurs dont on vient d'être abreuvé, adopter un regard factuel sur les risques sanitaires et sur les problèmes engendrés par la répression elle-même. Savez-vous que les

pics de consommation de cocaïne à Lausanne correspondent à de grands événements sportifs ?

Mettre fin à l'hypocrisie, c'est surtout mettre fin au risque intolérable que représente le deal dans nos rues : des vendeurs qui proposent de la cocaïne ou des amphétamines en même temps que le cannabis. Ces vendeurs ne garantissent pas la qualité, et donc pas la sécurité des produits. Ils ne font évidemment aucune prévention et acceptent n'importe quelle clientèle, y compris les mineurs. Nous pensons qu'il est de plus en plus clair que la seule solution est de traiter les drogues, toutes les drogues, avec cohérence, tabac et alcool inclus. Il faut prendre le contrôle du marché, réglementer la consommation, éradiquer le marché illégal. Il est, bien entendu, nécessaire de fiscaliser, afin de financer la prévention de manière crédible. Seule la réglementation de la consommation du cannabis permettrait des avancées significatives en la matière.

Le problème des addictions doit être traité avec cohérence, comme je viens de le dire. En d'autres termes, on ne peut pas soutenir la déréglementation des casinos, baisser le prix de l'alcool et prôner, en même temps, la prohibition du cannabis. Notre société doit apprendre à vivre avec ses travers, elle doit apprendre à les gérer et non à les cacher. Le postulat de M. Buclin va dans le bon sens. Il a été cosigné par des représentants de tous les partis qui souhaitent traiter cette question sans dogmatisme. Ce soir, nous parlons d'accepter de rejoindre un groupe de villes qui étudie des modèles légaux de consommation de cannabis. C'est un premier pas parfaitement raisonnable et modéré. C'est un pas que les Verts vous appellent à accepter sans crainte à travers ce postulat.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Ce postulat demande à la Municipalité de rejoindre le groupe des villes suisses – Zurich, Bâle, Berne et Genève – qui participent à une étude qui réfléchit à de nouveaux modèles sur l'usage du cannabis en Suisse, notamment pour un essai de marché légalement réglementé. Ce postulat ne demande pas de foncer tête baissée vers une libéralisation totale du cannabis ou d'autres drogues illégales, mais bien de réfléchir et d'évaluer s'il est possible d'expérimenter des modèles pour sortir de l'ornière dans laquelle la politique de la drogue en Occident est bloquée depuis de nombreuses années.

Au-delà de ce postulat, il faut faire plusieurs constats. Le premier, c'est admettre que la guerre totale contre la drogue commencée dans les années septante, et menée par les nations, est désormais perdue. Le nombre de consommateurs de drogues dites dures ou de cannabis ne cesse d'augmenter. Idem pour le chiffre d'affaires mondial du marché de la drogue, qui est estimé à plus de 300 milliards de dollars par année. La prohibition en matière de drogues et la criminalisation des consommateurs ont créé le plus grand mouvement criminel et en ont fait l'activité la plus lucrative de tous les temps. Cette criminalité est combattue à coup d'autres milliards de dollars par les Etats, la plupart du temps en vain. Les mêmes causes provoquent toujours les mêmes effets. Il faut faire place à de nouvelles approches, changer de focale et se rappeler qu'il n'existe pas de voie unique qui conviendrait à toutes les situations.

La voie de la répression et l'application des lois punitives ont échoué : augmentation des violences, augmentation des prisonniers, prises de risques sanitaires, augmentation de la mainmise des organisations criminelles sur le marché. Il faut faire preuve de courage et admettre que le changement de cap est inévitable. A ses débuts, dans les années nonante, la distribution d'héroïne a été fortement critiquée. Vingt-cinq ans plus tard, il faut en reconnaître les bienfaits : diminution de la mortalité, réduction des risques sanitaires, réinsertion sociale possible pour les toxicomanes et baisse de la criminalité.

Certes, une nouvelle approche comporte des risques, certaines erreurs seront sûrement commises, mais l'ampleur de la catastrophe actuelle est telle que faire pire paraît difficile. Il faut être honnête, cette nouvelle approche sur le cannabis n'amènera pas que des avantages, mais son interdiction cause davantage de tort qu'elle ne résout de problèmes. Le cannabis étant une drogue très présente en Suisse, une expérimentation sur cette substance

serait un bon exemple pour voir s'il est possible de casser le marché. Il faut aussi rappeler qu'une bonne partie des consommateurs de cannabis ont une relation modérée au produit, tout comme la grande majorité des consommateurs d'alcool.

Pour terminer, il serait prétentieux et fou de penser que Lausanne pourra à elle seule trouver des solutions qui nous permettraient d'améliorer rapidement, ou encore d'éradiquer les problèmes de drogue dans notre ville. Il n'existe pas de solution facile ni idéale, mais il faut avoir conscience de la problématique au regard de ces quarante dernières années et se rappeler que, même à notre échelle lausannoise, il est possible de participer et de faire notre part. Je vous invite donc à voter le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je ne sais pas si parmi les membres de ce Conseil certains ont été tuteurs d'un toxicomane. Je l'ai été pendant quatre ans et quand j'entends les propos de M. Rossi, j'ai les poils qui se hérissent tant l'expérience que j'ai vécue était dévalorisante pour le consommateur et frustrante pour le tuteur que j'étais. Alors, quant à penser libéraliser le cannabis, autoriser une consommation récréative ou utiliser je ne sais quel terme pour accéder ou entamer une démarche pour faire partie d'une commission de consultation intercantonale, voire fédérale, qui traiterait du danger du cannabis, je dis qu'il ne faut pas rêver.

C'est un produit qu'il faut interdire. M^{me} Longchamp l'a très bien résumé tout à l'heure, suivant le taux de THC qu'il contient, il peut provoquer de très graves lésions au cerveau. Je l'ai constaté sur ce jeune homme et c'était vraiment dégradant comme situation, d'autant plus que le cannabis est le premier pas vers la consommation d'autres produits toxiques. Je n'ai pas la naïveté, comme élu du peuple, de penser qu'il suffit de valider la proposition de M. Buclin pour l'envoyer à la Municipalité pour un rapport-préavis, qui nous autoriserait à faire partie d'une commission qui évaluerait la possibilité de libéraliser ce produit. Comme ma collègue Françoise Longchamp l'a dit, le PLR refusera, à juste titre, le traitement de ce postulat et demandera son classement sans suite.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il y a certains points de l'ordre du jour qui, étant traités dans la même soirée à quelques dizaines de minutes d'intervalle, apparaissent tout de même comme des coïncidences curieuses, voire comiques.

En effet, il y a quelques minutes, nous avons adopté une prise de position qui traçait une voie royale au produit de nos vignobles et qui permettait d'encourager et de valoriser la consommation. Je crois que c'était une position âprement discutée au Grand Conseil dans la révision de la Loi sur les auberges et débits de boissons, où nous avons crié haro sur le baudet s'agissant de la bière et des spiritueux, mais nous avons épargné le vin. Alors, on peut nous faire tous les procès d'intention qu'on veut, et je comprends qu'on nous les fasse. En même temps, nous nous cramponnons – en tout cas la droite – à une attitude qui n'a pas varié concernant le cannabis. Et je le comprends. On peut en discuter et on peut comprendre certaines personnes qui constatent les dégâts et les ravages indiscutables où peut conduire une consommation excessive d'alcool, soit en matière de divorce, de femmes ou d'enfants battus, d'accidents de la route et, pour nos fins de soirées bien arrosées, de dégâts au mobilier urbain et à la propriété privée dans certains quartiers de la ville.

On peut comprendre tout à fait que certaines sensibilités humaines et politiques s'étonnent du fait qu'on a, apparemment, deux poids, deux mesures ; je le crois et je l'assume. Mais notre position ne change pas parce que, comme l'a excellemment dit notre collègue Gaudard, la consommation de cannabis, nous semble-t-il, est la porte d'entrée à la consommation d'autres produits incroyablement plus dangereux, et incroyablement plus asservissants. Je crois qu'à droite, il est évident que nous sommes bloqués sur le fait que nous ne voulons pas de cela.

Bien sûr, monsieur Corboz, madame Knecht, vous posez un constat qui me paraît désespérant quand vous dites que le combat contre la drogue a été perdu. Vous avez décidé une fois pour toutes que le combat est perdu et qu'il faut chercher autre chose. Mais je

crois qu'il est condamné à ne jamais être perdu ni gagné. C'est un combat permanent, qu'il faudra continuer à mener. Vous citez l'Espagne où, c'est très joli, on a cassé la dépendance consommateurs-trafiquants. Evidemment, si l'on peut aller acheter son joint et son paquet de Ké-Ké au supermarché du coin, labélisé Max Havelaar, pourquoi pas Bio, alors on casse la dépendance avec son trafiquant qui, lui, n'aura plus qu'à s'annoncer au chômage ; certes. Mais, tout de même, où sont les priorités ? C'est la raison pour laquelle c'est une analyse contre une autre, et je crois que notre analyse, pour l'instant, ne changera pas : c'est non !

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'aimerais brièvement répondre à M^{me} Longchamp et à M. Gaudard. Je partage leurs préoccupations à 100 % s'agissant de la dangerosité potentielle du cannabis, comme d'autres drogues, y compris l'alcool, et des problèmes de dépendance chez les jeunes, qui peuvent effectivement être tout à fait sérieux. Il serait malhonnête de le nier. Et c'est bien parce que je me préoccupe de ces risques, et que je suis convaincu qu'il y a des risques sérieux pour la santé, que je pense qu'il est important d'avoir une démarche pragmatique et non idéologique en matière de politique de la drogue, pour voir concrètement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Or madame Longchamp, les chiffres que vous avez cités sont biaisés. Au contraire, tous les chiffres montrent que, s'agissant des modes de consommation problématiques et de la dépendance chez les jeunes, les pays qui ont adopté une politique fondée sur la prévention ont de meilleurs résultats que les pays qui ont une politique fondée sur la répression. Je peux ne citer qu'un seul chiffre, le taux de dépendance au cannabis chez les jeunes en Hollande, qui tolère la consommation indigène ; ce taux est inférieur au taux de consommation de cannabis et de dépendance chez les jeunes en Suisse. Donc, la Hollande, qui tolère la consommation de cannabis, a de meilleurs résultats du point de vue de la lutte contre les dangers de cette drogue, et c'est bien la raison qui nous amène à proposer ce soir d'étudier des solutions alternatives, soit ce souci de la santé, en particulier des jeunes consommateurs.

Vous pointez du doigt par ailleurs la question de l'augmentation du taux de THC dans le cannabis ces dernières décennies – là encore, c'est un problème que nous prenons au sérieux – dû à l'absence totale de contrôle sur les produits qui circulent, en raison précisément de la pénalisation. Des formes de tolérance de la consommation, sous contrôle public médical et scientifique, permettraient justement de réduire ces problèmes liés à l'absence totale de contrôle sur la qualité des produits. Là encore, du point de vue de la protection des consommateurs, on arriverait, à n'en pas douter, à de meilleurs résultats.

Vous dites que le Département de la santé publique et M. Berset ont refusé les propositions qui sont faites. C'est faux ! M. Berset s'est montré ouvert aux propositions, et il existe dans la Loi sur les stupéfiants la possibilité de mener des expériences, à condition qu'elles aient une visée scientifique. C'est bien cette possibilité offerte par la Loi sur les stupéfiants qui serait utilisée, si un accord au niveau fédéral est donné. Ce n'est pas encore acquis, je le reconnais, mais la porte n'est pas du tout fermée. Ce qui est certain, c'est que si la quatrième ville de Suisse, Lausanne, faisait un pas dans cette direction, cela permettrait d'accroître le poids de ces démarches.

Enfin, dernier point, vous avez dit que le groupe PLR s'oppose à ce postulat. J'en prends acte. Mais j'aimerais tout de même rappeler que le PLR au niveau suisse et vaudois est très pluraliste sur la question. M. Carrel, qui est malheureusement absent ce soir, est membre du PLR au Conseil communal ; il a cosigné ce postulat. Je pourrais encore citer de très nombreuses personnalités du PLR qui se sont prononcées pour des expériences de tolérance de la consommation de cannabis, que ce soient les conseillers nationaux Dick Marty ou Ignazio Cassis, ou encore l'ancien médecin cantonal vaudois, Jean Martin, membre du PLR, qui a dit que la politique de criminalisation actuelle était une impasse. Il est important, pour les personnes qui nous écoutent, de souligner qu'il y a des tendances différentes – heureusement – au sein du PLR sur cette question.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je déclare mes intérêts : je suis inspecteur à la Police judiciaire ; je ne suis pas aux stupés, mais à l'intégrité. Cela me fait dresser les poils d'entendre mes collègues Buclin et Rossi parler d'un postulat sans crainte, d'un postulat modéré. Je m'excuse, messieurs, mais je me demande quelle vision vous voulez donner à la jeunesse, aux futurs jeunes de pouvoir tester, en étant majeur, ce genre de stupéfiants. C'est inadmissible ! C'est inadmissible de vouloir légaliser ce genre de produit, même avec des *social clubs*. Effectivement, lorsque vous mettez un pied dedans, c'est la porte ouverte à tout ce que vous voulez par la suite. Je suis désolé, on ne peut pas entrer en matière sur un tel postulat, c'est juste incompréhensible.

Vous faites mention de l'Espagne. Je vous rappelle que l'Espagne se mord les doigts maintenant d'avoir ouvert ces *social clubs*. Ils sont en train de les fermer au fur et à mesure, car ils se rendent compte qu'il y a des problèmes avec la gestion et la vente de cette marchandise. Vous voulez libéraliser comme aux Etats-Unis. Parlons-en des Etats-Unis. Ils ont effectivement libéralisé le cannabis, mais ils se mordent également les doigts concernant le marché autour de cette marchandise. Faites un test, déposez un postulat, mais ensuite, vous verrez que vous allez certainement vous mordre les doigts d'avoir lancé cette idée. On a une loi fédérale qui interdit la vente de ce produit ; c'est un stupéfiant interdit à la vente. Je vous recommande donc de refuser ce postulat.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Ce qui est important, monsieur Buclin, c'est que vous notiez que le PLR est un parti composé de multiples personnalités, toujours prêt à discuter, à entamer des débats. Effectivement, dans ce cadre, un de nos membres, qui n'est pas là ce soir, souhaitait entamer une réflexion. C'est son choix, c'est sa liberté. Il a signé ce postulat, mais la très grande majorité du PLR s'opposera à ce texte, notamment pour une raison très pragmatique, qui a été rappelée par mes collègues Françoise Longchamp et Guy Gaudard : nous sommes toujours prêts à faire un débat, à discuter pour confronter des opinions pour trouver la solution juste dans l'intérêt de tous, mais nous ne sommes pas au bon échelon. Vous vous souvenez sans doute, je crois que c'était en novembre 2008, il y a eu une votation pour savoir s'il fallait légaliser le cannabis, et le peuple a été très clair : plus de 63 % des votants se sont exprimés contre ; mais c'était le bon échelon pour avoir un débat. Tous les cantons s'y sont opposés. Donc, s'il doit y avoir un débat à nouveau sur ce point, c'est le bon instrument. Il ne faut pas passer par les communes qui, au fond, n'ont pas de compétence en la matière.

Et là, je ne suis de nouveau pas d'accord avec vous, monsieur Buclin. Pendant que vous parliez, je retrouvais un article de 2014 sur l'Office fédéral de la santé publique ; je l'ai sous les yeux, et il indique clairement que, avant même que la question ne lui ait été officiellement posée, « nous sommes d'avis qu'un club de cannabis n'est pas compatible avec la Loi fédérale sur les stupéfiants. La loi permet des exceptions à des fins médicales. Les clubs n'entrent pas dans ce cadre ; ce ne sont pas des malades qui s'y rendent, mais bien des adultes qui consomment du cannabis à des fins récréatives ». C'est bien d'avoir un débat. On peut avoir un débat théorique, ou pour trouver des solutions dans le cadre de ce groupe interpartis, mais, au niveau lausannois, on n'a pas de compétence sur le sujet.

C'est vrai aussi que j'étais un peu surpris et choqué d'entendre des personnes nous affirmer de manière péremptoire que le combat contre la drogue était perdu et qu'il fallait chercher des alternatives. En vous entendant, j'avais l'impression, chers collègues de la gauche, que la Ville de Lausanne, ou la Suisse de manière générale, ne connaîtrait qu'un pilier : la répression. Or vous savez que ce n'est pas le cas. Nous avons quatre piliers ; on parle aussi de thérapie, d'aide, d'assistance, de prévention, de réduction des risques, et tout cela existe, c'est validé dans la Loi fédérale sur les stupéfiants, et le PLR ne le conteste pas. Cela fait partie d'une politique à mener. Il faut avoir non seulement de la répression, mais aussi les autres axes. Cela nous paraît être le bon point. En revanche, vouloir parler de ces clubs aujourd'hui et maintenant, c'est un faux signal, et un mauvais signal.

Si vous étiez cohérent, vous diriez non, de toute façon la politique de répression contre la drogue échoue – ce n'est pas ce que je vous encourage à faire. Alors je suis surpris de vous voir soutenir les propositions du PLR depuis de nombreuses années, maintenant reprises par la Municipalité, notamment la lutte intensifiée contre le deal de rue. Cela me semble incohérent d'y mettre des moyens si vous estimez que, de toute façon, la politique de répression est perdue. Je vous invite donc à refuser ce postulat et à laisser l'échelon compétent examiner une potentielle révision de la loi, ce que, à titre personnel, je n'appelle pas de mes vœux.

M. Philipp Stauber (UDC) : – A l'instar de M. Gaudard, j'aimerais apporter un témoignage personnel à la discussion. Mais, avant cela, je reconnais la véhémence du débat. J'aimerais également remercier en particulier M^{me} Longchamp et M. Buclin pour le niveau de la discussion, qui me semble nouveau sur le sujet.

Pour revenir à mon témoignage, j'ai eu l'occasion dans ma vie de participer au développement clinique de médicaments. Pour ceux qui ne connaissent pas cette procédure, il y a quatre phases dans les essais de développement clinique d'un médicament. La première phase est appelée *Entering to man*, c'est-à-dire la première fois qu'une nouvelle substance testée en laboratoire, et parfois sur des animaux, est administrée à des personnes, bien sûr, à des dosages faibles ; mais c'est toujours critique et, de temps en temps, il y a des accidents, parfois même mortels. Donc, c'est toujours une commission d'éthique qui prend connaissance d'un dossier épais et qui doit statuer sur l'autorisation et sur les conditions dans lesquelles on administre une nouvelle substance chimique, qu'on espère pouvoir développer en médicament.

Mes connaissances de ces dossiers, de cette procédure et du cannabis me permettent de vous dire que le cannabis ne serait jamais accepté par une commission d'éthique pour être administré à une personne dans une procédure *Entering to man*. D'ailleurs, on n'essaye pas avec des dizaines de milliers de personnes, mais avec dix ou vingt personnes dans un premier temps.

Est-ce qu'une libéralisation ou une réglementation du marché du cannabis permettrait d'en réduire les abus ? Ceux qui connaissent le marché suisse du médicament, un marché qui est réglementé de manière très cohérente, et vous savez très bien qu'il y a maints professionnels dans le domaine qui sont prudents, et qui sont formés pour administrer ou prescrire des médicaments, savent que nous avons des abus massifs malgré cette réglementation. Si j'envisage une réglementation semblable aux médicaments, par exemple pour le cannabis, je dois quand même reconnaître que, à l'état actuel, rien ne me permettra de vérifier ou de contrôler le dosage des substances qui s'y trouvent, parce que les procédures ne sont pas établies aujourd'hui. Et si on devait établir de telles procédures, ce ne serait plus du cannabis comme vous le connaissez, mais il serait sous forme de pilules et, très probablement, on synthétiserait les composants, quelque chose que passablement de personnes dans cet hémicycle n'aiment pas ; cela ne s'appellera peut-être pas E-421 ou E-532, mais peut-être E-87 ou E-792. En général, vous n'aimez pas ce genre d'élément de synthèse.

Finalement, c'est également par une expérience de vie que j'ai assisté – pas volontiers, mais un peu par la force des choses – et j'ai pu participer à des essais dont vous parlez, monsieur Buclin, qui sont admis par la Loi sur les stupéfiants. Je peux vous garantir que pour bien faire un tel essai, c'est difficile d'avoir des conditions-cadres saines. Et j'en suis sorti marqué, pas parce qu'il n'y aurait pas eu des progrès des personnes qui se droguaient, c'était peut-être le plus grand progrès, mais je suis sorti très démoralisé par rapport à ce que j'ai vu dans l'encadrement, y compris par la Berne fédérale. Je ne suis pas prêt, à titre personnel, à me relancer dans un tel essai, sauf si je peux définir de manière très stricte les conditions-cadres. Mais j'ai l'impression que personne dans cette salle n'a une idée de ce dont je parle. Donc, pour le moment, je suis désolé, c'est non, et vous devez faire avec encore quelque temps, je crois.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je vais simplement rappeler à M. Buclin que M. Berset n'a pas dit qu'il y était favorable ; il a dit que, de toute façon, la population devrait se prononcer à nouveau sur la Loi sur les stupéfiants. Vous avez dit que de nombreux PLR y étaient favorables et allaient dans votre sens. A Lausanne, il y a un de nos collègues, qui est absent aujourd'hui ; à Genève, une personne a signé ce manifeste. Il ne faut donc pas dire qu'il y a de nombreuses personnes. Je sais qu'au sein du Parti socialiste, et dans cet hémicycle et dans votre parti, il y a des membres qui sont contre le postulat que vous avez présenté.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Nous débattons, nous nous exprimons, nous faisons référence à des expériences personnelles. Pour ma part, j'ai été membre de la Commission cantonale de lutte contre la toxicomanie il y a quelques années. Si j'ai bien lu le postulat de M. Buclin, il demande que la Ville de Lausanne rejoigne le groupe des villes suisses qui réfléchissent à l'élaboration de modèles alternatifs au modèle actuel, qui repose largement – même si ce n'est qu'un des quatre piliers – sur la répression, qui a fait la preuve de ses limites ; c'est le moins qu'on puisse dire. La droite nous dit qu'elle s'opposera au renvoi de ce postulat à la Municipalité. En gros, elle ne veut pas que la Municipalité et la Ville réfléchissent. Car, mesdames et messieurs, vous sautez sur des conclusions qui n'ont pas été élaborées, qui n'ont même pas été exprimées. Je conclurai en disant qu'on n'avance pas beaucoup quand on ne réfléchit pas.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je rebondis sur ce que vient de dire M^{me} Decollogny. Je pense que l'on n'avance pas plus lorsqu'on fonde sa réflexion sur des présupposés erronés. On peut être d'accord avec toutes sortes d'études et avec toutes sortes de tests, mais, à partir du moment où celui qui vous vend le test – excusez-moi du terme – part de l'idée, comme cela a été dit deux ou trois fois dans cet hémicycle par mes préopinants, que la politique de répression est un échec, on se trompe.

Je vais faire référence à une expérience personnelle et professionnelle. Voilà vingt ans que je pratique le métier d'avocat. Les sanctions relatives au trafic de cannabis et les sanctions pratiquées par les tribunaux contre les trafiquants et les consommateurs de cannabis n'ont fait que diminuer ces vingt dernières années. En réalité, le constat que vous faites aujourd'hui de l'échec d'une politique de sanctions, ce n'est pas l'échec de la politique de sanctions, c'est la disparition progressive de la politique de sanctions.

Vous faites donc un raisonnement sur des études qui ont peut-être une certaine validité, mais dont les prémisses sont fausses. Et je ne peux pas cautionner une démarche qui, sans faire de procès d'intentions, se fonde sur un constat erroné, qui montre déjà sur quelle base vous voulez faire évoluer le débat. En partant de l'idée que la sanction, donc la politique de sanctions a échoué, vous ne regardez pas la réalité en face. Vous ne vous rendez pas compte que de manière sociétale, depuis vingt ou trente ans, la tolérance envers la consommation, que ce soit celle des tribunaux ou de la société, a provoqué pour partie l'augmentation de cette consommation.

De plus, pour M. Buclin, les chiffres qu'il a donnés sur des pays d'Europe dont la consommation de cannabis serait inférieure sont faux. Le pays où la consommation de cannabis chez les jeunes gens est la plus basse, c'est la Suède, avec 9 % de consommateurs entre 15 et 25 ans qui ont tenté et goûté le cannabis, pour une bonne et simple raison : la Suède applique une politique de tolérance zéro. Les Pays-Bas, que vous avez donnés en exemple, ont un pourcentage de consommation de jeunes entre 15 et 25 ans qui ont tenté le cannabis de 25 %. Je conclurai en demandant un appel nominal sur cet objet.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Je suis navré, mais on est dans un paradoxe. La gauche de cet hémicycle n'a jamais tiré autant à boulets rouges sur les grands fabricants de tabac – ce n'est pas bon cela donne le cancer –, mais alors, le cannabis c'est bon, il ouvre les chakras et consorts, et blablabla... C'est super, on est vraiment le pays des miracles. C'est une des premières choses qui me pose véritablement problème. On parle d'expérience. Si c'est pour faire plaisir aux Verts ! Si c'est le même genre d'expérience que les Japonais,

qui butent des baleines pour faire des expériences et pouvoir continuer à vendre leur viande chez eux, c'est très bien, continuons ; donnons-nous de bonnes excuses.

Je déclare mes intérêts : je travaille tous les jours au poste de police avec des personnes toxicodépendantes. Quand des gens viennent chez moi, je dois accueillir les familles qui sont dans le désarroi plus ou moins total, parce que, malheureusement, leur toxicomanie les a fait virer dans des actes délictueux : vols, arrachage de sacs à main, etc. Je dois dire que non, ce n'est pas grave, c'est juste un petit joint. Mais vous vous rendez compte de ce que vous me faites et de ce que vous dites ? C'est juste inconciliable. Je suis navré, mais c'est une dégradation de la société.

J'ai grandi dans un quartier, il y a plus de vingt ans, dans le sud de Lausanne. On s'amusait bien avec les copains de l'école avec qui j'ai grandi. C'était super, on a partagé des tas de choses, pas toujours légales. Mais que sont-ils devenus ? La plupart sont morts ou encore toxicomanes, toujours sous traitement. Certains s'en sont sortis, mais une des choses qui leur a permis de s'en sortir, c'est le fait que c'est interdit et que notre vie allait être bousillée. Alors, faites ce que vous voulez. On peut bien se cacher, dire que non, c'est super, il faut continuer, mais le résultat est là. Le fait de réfléchir à des pseudoétudes pour ouvrir le marché, c'est de la poudre aux yeux. Si je ne me trompe pas, la Ville de Berne est déjà sortie de ce groupe de personnes qui réfléchissent à la légalisation du cannabis. On pourra peut-être me le préciser. Mais messieurs et mesdames, prenez vos responsabilités. Vous ouvrez la boîte de pandore et vous en paierez le prix. Mais il ne faudra pas nous dire après qu'on ne savait pas, que ce n'est pas de notre faute, qu'on n'avait pas les bons chiffres. Soyez responsables ! Je refuserai ce postulat.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je vais faire court pour répondre à M^{me} Decollogny : on n'a pas besoin de réfléchir et de perdre du temps sur un postulat inconscient. Pour suivre mon collègue Gillard et afin de confronter les électeurs au choix des conseillers qui favoriseraient cette dérive, je demande également l'appel nominal.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – J'aimerais revenir rapidement sur les propos de M. Blanc, qui a déclaré que la Ville ne serait pas le niveau approprié pour aborder ce type de problématique. Mais justement, monsieur Blanc, la Ville est le niveau pertinent pour aborder ce type de problématique. La Loi sur les stupéfiants, que vous avez saluée, est née dans les villes dans les années nonante. Elle est née suite aux sites ouverts de Platzspitz, du Letten, de la scène ouverte à Berne et, devant la grande précarité sociosanitaire des personnes qui étaient sous héroïne, les gouvernements locaux, à l'unanimité, ont décidé de mettre sur pied des solutions pragmatiques et innovantes. Il y avait, par exemple, des prestations à bas seuil, la prescription contrôlée d'héroïne, les interventions policières ciblées, etc. Et c'est là, dans les années nonante, dans les villes, que sont nés la loi et les quatre piliers.

Aujourd'hui, quasiment toutes les villes suisses veulent se lancer dans un projet de réglementation du cannabis : Bienne, Bâle, Soleure, Saint-Gall, Genève, Zurich ; même en Valais il y a la volonté de rejoindre ces projets de réglementation du cannabis. Il s'agit maintenant que Lausanne ne reste pas à la traîne.

Oui, c'est un sujet difficile. Oui, c'est un sujet compliqué. Oui, c'est un sujet émotionnel. Mais c'est justement parce que, dans les années nonante, la Loi sur les stupéfiants est née dans les villes qu'aujourd'hui, c'est aux villes de reprendre ce rôle pragmatique et d'innovation pour avancer avec ce type de projet-pilote, comme les *social cannabis clubs*.

Par rapport à M. Berset et à l'Office fédéral de la santé publique, aucune demande formelle n'a à ce jour été déposée par rapport à cette possibilité d'ouvrir les *social cannabis clubs*. Mais, en effet, divers avis de droit ont été émis. Un article de la loi mentionné par M. Buclin concernant des projets à vue scientifique permettrait de tester ces *social cannabis clubs*. L'ancien directeur de l'Office fédéral de la santé publique s'est prononcé en faveur de cela. Alors, on peut se renvoyer des avis de droit sans cesse, mais il y aurait une possibilité légale dans la Loi sur les stupéfiants. Je voulais simplement revenir sur ce

rôle majeur qu'on joué les villes suisses dans les années nonante pour faire naître la Loi sur les stupéfiants.

Le président : – J'ai encore cinq demandes de parole, ce qui nous portera les interventions à vingt-deux. Nous sommes 85 ; cela fait 25 % de l'hémicycle qui s'est manifesté sur ce sujet.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – On dit que la guerre contre la drogue est perdue, mais on peut se réjouir des chiffres en Suisse, qui montrent une baisse du nombre de cas d'emprisonnements ou de sanctions contre les trafiquants ou contre les consommateurs. Heureusement d'ailleurs qu'on arrête de pénaliser et de criminaliser les consommateurs. Mais il faut surtout se rendre compte de la situation au Mexique ou en France : partout où on a militarisé la guerre contre la drogue, elle a été perdue, même avec des moyens militaires, des hélicoptères de combat, et j'en passe. Ce que je veux dire, c'est qu'on a affaire à des problèmes, et c'est une dérive qu'on ne souhaite pas pour la Suisse. Pourtant, tout récemment, à Bâle, on a vu une nouveauté pour la Suisse, une fusillade entre trafiquants pour le contrôle d'une plantation de cannabis. C'est quelque chose qu'on ne veut pas en Suisse ; on ne va pas lancer une guerre militaire contre la drogue.

Je veux aussi répondre à M. Gillard sur la Suède. Comme dans beaucoup de pays du nord, le cannabis est beaucoup moins présent, parce que ce sont les amphétamines qui sont beaucoup plus présentes, contrairement à chez nous.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je demande le vote à bulletin secret.

Le président : – Il est vrai que le débat est de qualité, mais cela fait tout de même longtemps qu'on s'exprime sur le sujet, quarante-cinq minutes, je pense. Il y a encore trois demandes de parole. Je vous propose d'arrêter après ces interventions et de passer à la procédure de vote.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je suis désolé de prendre la parole si tardivement, mais il semblerait qu'on ait parlé de moi auparavant. J'aimerais donc justifier ma position, étant donné que je représente une tendance minoritaire, à défaut d'être marginale, je l'espère, au sein du PLR.

J'ai soutenu ce postulat par ma signature pour deux raisons principales, l'une de forme, l'autre de fond. Sur le point de vue formel, c'est évident que, pour moi, du moment que ce groupe existe, Lausanne doit y participer, étant donné que c'est un postulat qui demande une adhésion à un groupe ; on ne peut pas préjuger des conclusions de ce groupe. Ce que je sais c'est que la politique de la chaise vide serait catastrophique, surtout qu'on est concerné plus que d'autres par la problématique des drogues et qu'on verra peut-être émerger un interlocuteur au niveau fédéral après les conclusions de ce groupe, auquel on n'aurait pas participé. Il me semble donc important que Lausanne fasse valoir son point de vue le plus en amont possible dans la procédure. La politique de la chaise vide serait une mauvaise solution, absurde à tous les égards, en l'espèce.

Ensuite, je dois quand même avouer ma sympathie pour les démarches mises en place par ce groupe sur le fond, sinon je n'aurais pas soutenu ce postulat. Disons que j'ai de la sympathie pour les interrogations qui animent les membres de ce groupe, qu'une partie du PLR partage, et je trouve important qu'une sensibilité de droite se fasse valoir aussi. En 2003, je me rappelle que le Conseil des Etats, ou le Conseil national, avait pris une décision pour dépénaliser le cannabis. A l'époque, je m'y étais opposé. A l'époque, les motivations, c'était surtout que le cannabis n'était pas dangereux, qu'il était récréatif, et je n'étais pas d'accord avec cela. Après, il y a eu encore l'initiative pour la dépénalisation du cannabis, à laquelle je me suis aussi opposé. Mais je constate qu'en dix ans, on a fait des progrès massifs dans la lutte contre les autres addictions et que la lutte contre le cannabis fait un surplace massif, rien n'a bougé ; les lignes sont les mêmes et rien n'a changé.

En ce qui concerne la lutte contre le tabac, autour de moi, tous mes amis ont cessé de fumer, moi le premier. Le nombre de fumeurs diminue, ce qui n'est pas le cas, semblerait-

il, du nombre de fumeurs de cannabis. Je ne prétends pas que le cannabis est récréatif, je ne prétends pas que c'est quelque chose de léger, que c'est anodin ou innocent. Et j'ai l'impression que les gens qui partagent mes interrogations, dans tous les cas au sein du PLR, ne croient pas que le cannabis est innocent ou banal. Je prends très au sérieux les problèmes posés par cette substance, mais j'ai l'impression que l'actuelle omerta due à la pénalisation de la substance est un empêchement de progresser. C'est pourquoi j'ai aujourd'hui uniquement des doutes. Je n'ai aucune certitude. Mais ces doutes me forcent à avoir un peu de mobilité intellectuelle sur la question, surtout pour des objets aussi peu engageants que ce groupe de travail.

Pour moi, ces doutes s'expriment par le fait que Lausanne doit, le plus vite possible, participer à cette recherche et explorer toutes les possibilités les plus sérieuses pour lutter contre l'addiction au cannabis, indépendamment de la seule pénalisation. J'invite donc le Conseil, y compris le PLR et la section droite de ce Conseil, à avoir un peu de mobilité intellectuelle sur la question, à se poser des questions, à exprimer des doutes et à permettre à Lausanne de participer à ce genre d'expérience.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais faire une remarque. Finalement, il faudra bien que l'on vote et, comme auditeur, c'est très intéressant d'entendre ce débat et les différents points de vue. C'est un élément important de stratégie qui est discuté ici, de comment on veut vivre ensemble et quels sont les éléments et les axes importants dans notre société. Ce que je constate, c'est que les gens qui ont plutôt une expérience de terrain et une connaissance pratique de cette problématique sont contre. On a entendu des gens au niveau de la police, des gens qui ont fait de l'accompagnement, et cette expérience pratique montre que cette proposition serait plutôt néfaste. Ils le disent clairement et même de façon émotionnelle. De l'autre côté, on a des gens qui sont dans une logique théorique, intellectuelle, qui veulent réfléchir et qui sont plutôt pour. Finalement, la question qu'on doit se poser c'est, en tant que père d'enfants, ce que je suis, quel est le meilleur moyen pour éviter que mes enfants ne tombent dans ce gouffre ? Clairement, mon sentiment est qu'il faut peut-être faire confiance à la pratique, au terrain, aux gens qui savent de quoi il s'agit, plutôt qu'à une théorie, fort intéressante, certes, mais qui peut être très dangereuse à terme. Je vous invite clairement à ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je m'excuse de reprendre la parole. Effectivement, cette discussion mérite un large débat, qui est déjà fait. Mais on ne peut quand même pas laisser tout passer. J'entends M^{me} Lapique et M. Rossi parler d'héroïne et de cocaïne. Finalement, de quoi parle-t-on ? On parle d'un postulat sur la marijuana. Venez avec l'héroïne et la cocaïne et, ensuite, ce sera la porte ouverte à toutes dérives et à la libéralisation de toutes les drogues dures. Dans ce postulat, on parle exclusivement de marijuana. Donc, ne parlez pas de tout. Madame Lapique, les villes que vous citez sont toutes de gauche, comme par hasard. Donc, de là à faire une relation avec Lausanne, il n'y a qu'un pas. Par contre, pour ce qui est du Valais, la postulante a retiré son texte ; elle a eu la finesse d'esprit de le retirer. Je ne sais pas si le postulant fera de même ce soir.

M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) : – Désolée de reprendre la parole, mais je voudrais rappeler que personne ici, me semble-t-il, ne doute de la dangerosité de la consommation et du risque d'addiction de ce produit, et personne n'a dit le contraire ce soir. Le but, comme l'a dit une de mes préopinantes, est de participer à une réflexion, et le but de cette réflexion est de chercher comment mieux contrôler et maîtriser ce problème de trafic et d'addiction, c'est tout. Beaucoup de professionnels souhaitent cette réflexion. Ce n'est pas vrai que la plupart des professionnels sont pour le statu quo.

La discussion est close.

Le président : – Nous avons des demandes de vote nominal et une demande de vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret étant prédominant, comme M^{me} Thérèse de Meuron me l'a rappelé tout à l'heure, on commencera par savoir s'il est accepté.

Le vote à bulletin secret est accepté par quinze conseillers.

Les bulletins sont distribués par les huissiers.

Les huissiers récoltent les bulletins.

La séance est levée à 20 h 20.